This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600025755U

E.66.B.1.

E. BIBL. RADCL.

1761 4. 20

MÉMOIRES

SUR

LES RESTES D'INDUSTRIE

APPARTENANT

AUX TEMPS PRIMORDIAUX DE LA RACE HUMAINE

Recueillis dans le département de la Charente.

MÉMOIRES

SUR

LES RESTES D'INDUSTRIE

APPARTENANT

AUX TEMPS PRIMORDIAUX DE LA RACE HUMAINE

Recueillis dans le département de la Charente

PAR

ALPHONSE TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE

Membre titulaire de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente; membre correspondant de la Société académique de Maine-et-Loire, de l'Académie impériale des sciences naturelles de la Rochelle; membre titulaire de la Société des antiquaires de l'Ouest, de la Société archéologique de Nantes; correspondant de la Société Linnéenne de Bordeaux, de la Société française d'archéologie, de l'Association philomathique vogéso-rhénane; membre de la Société botanique de France, de la Société géologique de France, de la Société archéologique du Vendômois, de la Société de statistique des Deux-Sèvres; correspondant de la Commission topographique des Gaules, etc., etc.

PARIS

F. SAVY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE HAUTEFEUILLE, 24

1866

(Tous droits de reproduction réservés.)

BODLEIAN
25 APR 1934
LIBRARY

MÉMOIRES

SUR

LES RESTES D'INDUSTRIE APPARTENANT AUX TEMPS PRIMORDIAUX DE LA RACE HUMAINE, RECUEILLIS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE,

PAR

ALPHONSE TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

INTRODUCTION.

En venant faire connaître le résultat des longues recherches antéhistoriques effectuées par mon père et par moi dans le département de la Charente, et en décrivant les restes d'industrie appartenant aux peuplades primitives qui ont habité nos contrées, fidèle à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, pour nos études, sur cette difficile question, nous n'avons qu'un but : apporter à l'œuvre commune, sinon des éléments entièrement nouveaux, du moins des observations propres à établir des comparaisons toujours utiles ; ajouter aux faits connus des faits d'une identité toujours concluante.

S'il nous arrive, en retraçant fidèlement les découvertes que nous avons pu faire, de signaler des types nouveaux ou peu connus, comme aussi des objets s'écartant des données actuelles, par le genre de travail qu'ils affectent et leur place bien déterminée dans les gisements étudiés, nous ne nous en servirons point pour étayer des opinions parfois con-

traires à celles généralement adoptées; nous ne nous efforcerons pas de soutenir les idées que nous aurions pu nous former sur telle ou telle face de la question, à l'aide des preuves que nous avons entre les mains, car nous ne voulons imposer à personne notre manière de voir sur un sujet dont tant de parties sont encore aujourd'hui environnées d'ombre.

L'histoire de la première apparition de l'homme sur cette terre, du sein de laquelle tous, dans la mesure de nos forces, nous exhumons les débris de son industrie, cette histoire, malgré l'évidence de déductions basées sur des preuves irréfutables, auxquelles l'archéo-géologie doit son origine, laisse en effet beaucoup à désirer, et de difficiles énigmes, pour lesquelles on n'a pu jusqu'ici trouver de solution satisfaisante, subsisteront nécessairement pendant une longue période d'années, avant que les vérités qu'elles sont appelées à démontrer un jour puissent se révéler dans toute leur nudité.

Loin de nous la pensée de croire que nous traduirons ces énigmes et que nous aplanirons une pente aussi ardue ; puissions-nous seulement, en cheminant sur cette voie glissante, ajouter quelques jalons à ceux que d'éminents observateurs ont déjà plantés.

Nous efforcer de découvrir et de multiplier les faits ; mettre en parallèle les objets que renferment nos stations, avec ceux des stations jusqu'à présent connues ; vérifier la place que ces objets occupent, en nous basant sur la nature géologique et stratigraphique des dépôts qui les contiennent, telle est la route que nous avons cru devoir prendre avant tout, parce qu'en la suivant il deviendra facile, nous l'espérons, de recueillir quelques épaves propres à contrôler certaines hypothèses formulées la plupart du temps sous l'influence d'idées préconçues et entachées d'un esprit de système.

C'est en procédant ainsi que nous allons examiner en premier lieu les restes d'industrie enfouis au sein des dépôts de transport de nos vallées ; puis nous étudierons, dans des mémoires subséquents, les armes et ustensiles recueillis dans nos cavernes et nos brèches osseuses, les objets propres aux stations des plateaux, nos grands ateliers de fabrication, nos habitations paludéennes, pour nous occuper, en dernier ressort, des monuments de l'époque la plus généralement connue sous le nom d'époque *dite celtique*.

Mais, avant de commencer cet examen, nous croirions manquer à notre devoir si nous n'adressions l'hommage public de notre profonde

gratitude aux savants dont les conseils nous ont été si utiles, à ceux dont l'amitié est venue amoindrir les difficultés de notre tâche.

Et tout d'abord nommons :

M. le marquis de Vibraye, de l'Institut de France, qui nous a si généreusement fait partager les richesses de ses nombreuses explorations ;

M. A. Franchet, l'intelligent conservateur du musée de M. de Vibraye, jeune naturaliste plein de savoir et de dévoûment, avec lequel nous avons procédé à plusieurs fouilles importantes ;

M. de Longuemar, notre savant collègue de la Société des antiquaires de l'Ouest, dont la bienveillance ne nous a jamais fait défaut ;

M. Ménard, secrétaire de la même académie, que nous remercions pour sa gracieuse obligeance ;

Notre ami M. le professeur Goubert, de la Société géologique de France ;

Nos excellents collègues MM. Parenteau et Hyvoix, de Nantes ; M. le docteur Garrigou, de Tarascon (Ariége) ; M. Troyes, de Toulouse ; M. le colonel Schwab, de Bienne (Suisse) ; M. Desor, l'éminent géologue de Genève (Suisse) ; MM. Troyon et Gaudin, conservateurs des musées de Lausanne (Suisse), qui tous ont enrichi nos collections ;

Notre ami dévoué, M. Philibert Lalande, dont le zèle et les recherches tendent à faire connaître les richesses anté-historiques de la Corrèze ;

M. le docteur K. Zittel, professeur à l'université de Calsrhue, que nous sommes heureux de remercier pour sa généreuse dédicace d'une espèce nouvelle de la craie de Gozeau ;

Enfin, M. le docteur Hörness, le savant paléontologiste, directeur du musée impérial de minéralogie de Vienne (Autriche), pour l'intérêt qu'il a bien voulu porter à nos travaux, avec cette affabilité inhérente aux savants d'un pays où même les plus modestes adeptes de la science sont certains de trouver un accueil favorable et sympathique.

PREMIER MÉMOIRE.

DÉPOTS DE TRANSPORT DES VALLÉES.

(*Voir* les planches I, II.)

Si l'on envisage le département de la Charente suivant son relief orographique, on voit qu'il se présente sous la forme d'un massif d'une altitude moyenne de 300 mètres vers l'est, s'inclinant légèrement vers l'Océan (1).

De nombreuses collines, dont la hauteur, dans la région occidentale, ne dépasse guère 100 mètres, le sillonnent en formant, dans sa partie est, un système de petites montagnes à pentes rapides constituées par les terrains granitiques.

Le relief du sol devient moins accidenté dans la région occupée par les formations secondaires ; là, les collines, au lieu de présenter une ligne de faîte accentuée et tranchante servant à les relier entre elles, s'allongent pour former une série de proéminences limitées par des coteaux taillés à pic de chaque côté des vallées.

Des différences manifestes existent, comme on le voit, entre la région granitique, d'une part, et la région des terrains secondaires, de l'autre, et bien que, dans cette dernière, les

(1) Il nous a paru indispensable de donner un aperçu orographique du département de la Charente, car c'est une des bases sur lesquelles nous devrons nous appuyer dans le cours de ce travail pour établir la place des dépôts que nous aurons à examiner, comme aussi pour indiquer la position des grottes et l'aspect des plateaux, qui seront le sujet des divers mémoires que nous avons à publier.

vallées soient séparées par des intervalles plus larges, les plaines que parcourent les différents cours d'eau n'ont cependant qu'une étendue relativement peu considérable.

Ces vallées doivent être divisées en principales et secondaires. Plusieurs d'entre elles s'inclinent suivant une direction N.-N.-O, S.-S.-E., direction que suit la majeure partie des coteaux de la contrée ; les autres, n'ayant pas une orientation suffisamment constante, ne peuvent être classées dans un ordre systématique.

Les vallées de la Charente, de la Tardouère, du Né et du Bandiat sont les plus remarquables par la puissance des dépôts de transport qu'elles renferment ; celle de la Charente, surtout, mérite de fixer l'attention, à cause des grévières qui y sont exploitées sur un grand nombre de points.

Quant à celles arrosées par les ruisseaux tributaires des cours d'eau qui parcourent les vallées principales, la presque impossibilité d'étudier les dépôts qu'elles contiennent, par l'absence de grévières ouvertes dans toute leur étendue, diminue l'importance que leur étude peut présenter à ce point de vue.

Après cet exposé succinct, que nous avons puisé en partie dans la description de la carte géologique de la Charente, par notre savant collègue M. le professeur Coquand (1), si l'on compare les objets de transport de nos régions avec ceux décrits par les auteurs qui ont étudié les formations quaternaires, soit en France, soit dans d'autres contrées, il sera facile de se convaincre que les choses se sont passées dans notre département sous des influences pour ainsi dire identiques.

Quelques exceptions doivent cependant être signalées; elles

(1) Coquand, *Description physique, géologique, etc., du département de la Charente*, t. I^er^, p. 43 et suiv.

sont caractérisées par l'absence de matériaux habituellement en place et qui manquent presque toujours dans nos vallées, soit qu'il existât, à l'époque du grand courant diluvien, une cause qui, influant sur le dépôt de ces matières tenues en suspension, les forçât à s'accumuler dans des conditions étrangères au mode de transport propre à nos contrées et dans des régions éloignées de nos limites, soit que des ravinements postérieurs aux dépôts les derniers charriés les aient entraînés une fois déposés, et aient dénudé ainsi les espaces où nous ne les rencontrons plus aujourd'hui.

A l'inspection des grévières exploitées sur différents points, on remarque que deux éléments seuls dominent, à savoir : le dépôt caillouteux en bas, sableux en haut (1), avec ossements de mammifères et silex ouvrés.

Ces dépôts, dont la puissance varie suivant les localités et oscille entre deux et huit mètres, en moyenne, sont recouverts par un banc de limon argilo-siliceux rougeâtre, mélangé à de nombreux quartz roulés d'un très-petit volume. Ce recouvrement existe, à peu d'exceptions près, sur tous les points où les dépôts inférieurs ne sont pas immédiatement recouverts par les alluvions tourbeuses, fréquentes dans un grand nombre de localités.

Nous ne pouvons considérer ce banc argilo-siliceux comme représentant le diluvium rouge des auteurs, pas plus que le loess du nord de la France; dans l'un et l'autre cas, les caractères qui les spécifient ne concordent nullement avec notre banc argilo-siliceux.

Ce banc ferait, selon nous, partie intégrante du dépôt caillouteux et sableux sous-jacent. Ce serait le dernier dépôt du

(1) Hébert, *Observations sur l'existence de l'homme pendant la période quaternaire; app. à l'Ancienneté de l'homme,* par sir Ch. Lyell, p. 85.—Académie des sciences, séance du 25 mai 1863.

courant, alors que ce courant, ayant perdu de son intensité, ne tenait plus en suspension que des matières relativement légères : ce qui, en principe général, implique une période de calme, une force parvenue à son minimum de vitesse. La présence d'éléments grossiers à la base, et diminuant insensiblement de volume, est la démonstration évidente de notre supposition, basée, du reste, sur l'analogie des phénomènes que l'on observe dans les débordements des grands fleuves (1).

Sur quelques points des vallées de la Charente et du Né, le dépôt caillouteux et sableux est recouvert par un limon jaunâtre calcarifère analogue au loess, et qui alors repose sur ce limon argilo-siliceux (2), mais seulement par places; c'est là l'exception que nous signalions plus haut, et qu'il est facile de constater, notamment, dans les carrières pratiquées dans la plaine comprise entre Jarnac et la commune d'Angeac-Charente.

Nous reproduisons, d'après M. Coquand (*loc. cit.*, p. 45, t. II), la coupe suivante, où cette superposition est nettement formulée :

A. — Terre végétale et sable argileux, 0 m. 20.
B. — Limon jaunâtre, agglutiné par du carbonate de chaux, 0 m. 25.
C. — Galets calcaires, agglutinés par un ciment de carbonate de chaux, 0 m. 10.
D. — Sable friable jaune, 0 m. 20.
E. — Cailloux roulés, 1 mètre.

(1) Belgrand, *Note sur les terrains quaternaires du bassin de la Seine, Bull. soc. géol. de France*, t. XXI, 2e série, p. 158 et suiv.

(2) Ce banc argilo-siliceux, qui pourrait paraître le produit d'un ravinement des plateaux postérieur au dépôt des vallées, ne peut être considéré comme tel. Aucun des éléments des plateaux et du dépôt des pentes ne

La composition du dépôt qui nous occupe est très-simple; les matériaux constitutifs sont en raison des régions que les courants aqueux ont parcourues. Ce sont des cailloux roulés de quartz de volume variable, souvent considérable, quelques silex blonds ou noirs brisés, de nombreux galets appartenant à plusieurs variétés de granite, des blocs aux angles assez vifs provenant des terrains jurassique et crétacé arrachés par le ravinement aux formations sous-jacentes; le tout mélangé à des sables et à des graviers.

C'est, le plus ordinairement, dans le banc caillouteux, et à son point de contact immédiat avec la formation qui le supporte, que gisent les ossements de grands mammifères, associés aux silex ouvrés.

Sur certains points, de minces bancs d'argile sableuse et diversement colorée sont intercalés toujours dans la portion sableuse, ainsi que de faibles lits de graviers brunâtres, pisiformes, qui séparent le banc caillouteux de la base d'avec le banc sableux du haut.

La coupe suivante, prise dans la grévière de Roffit, donne une idée suffisante de l'agencement des dépôts du fond de nos vallées :

A. — Terre végétale, 0 m. 20.
B. — Limon argilo-siliceux rougeâtre, 1 m.
C. — Dépôt sableux friable, 0 m. 60.
D. — Argiles sableuses grises, 0 m. 10
E. — Sables pisiformes brunâtres, 0 m. 20.
F. — Dépôt caillouteux (cailloux roulés), avec ossements de mammifères et silex ouvrés à la base, 3 m.
G. — Étage kimméridgien raviné, ∞.

s'y rencontre; de plus, son recouvrement sur quelques points par le loess ou ses équivalents fait tomber d'elle-même l'objection qui pourrait être soulevée.

Les dépôts du fond des vallées remontent parfois sur leurs flancs à une hauteur qui, sur certains points, dépasse 12 et 15 mètres. Malgré cette élévation au-dessus des talwegs actuels, tout démontre qu'ils ont une commune origine, qu'ils se sont déposés au même moment.

Les environs de la Couronne, Mouthiers, Basseau, sont les points les plus importants où le dépôt atteint cette élévation.

Les matériaux y sont les mêmes que dans le fond des vallées et dans le même ordre de superposition; les cailloux roulés, cependant, sont moins volumineux, ce qui indique qu'ils ont été charriés par un courant ayant perdu sa vitesse. Ils sont associés à des silex taillés; mais aucune trace d'ossements de grands mammifères n'y a été constatée.

L'examen successif des localités les plus riches en ossements et en restes d'industrie nous permettra d'indiquer la place que ces débris occupaient, et de décrire les plus remarquables d'entre eux.

Nous passerons successivement en revue le Gond, Roffit, Thouerat, la Couronne et Mouthiers.

Grèvière des Quatre-Chemins, près le Gond. — La grévière des Quatre-Chemins, située à 500 mètres environ de la rive gauche de la Charente, au nord des ateliers du chemin de fer, après avoir été longtemps exploitée pour l'extraction des cailloux, est aujourd'hui entièrement comblée.

Six molaires d'éléphant, dont quatre appartiennent à l'*E. antiquus*, et deux à l'*E. primigenius;* un remarquable fragment de défense, une portion d'omoplate droite, un tibia, un humérus, ainsi qu'un grand nombre d'autres ossements plus ou moins déterminables, sont les restes que nous avons pu nous procurer.

Plusieurs autres ossements des mêmes animaux, brisés

par la négligence des ouvriers ou épars çà et là, sont perdus sans profit pour la science; deux superbes défenses, l'une d'*E. antiquus*, l'autre d'*E. primigenius*, étaient tellement détériorées par leur séjour dans le banc caillouteux, que, lors de leur extraction, nous n'avons pu, malgré tous nos soins, en obtenir que quelques fragments.

A ces débris d'éléphants étaient joints de nombreux restes de *bos primigenius* et d'*equus* (*species?*); le bœuf était le plus abondant, et les différences de taille des ossements dénote que des individus d'âge ou de sexe différents y avaient été enfouis.

Nous signalerons plus particulièrement un atlas et un axis de *bos primigenius*, une portion de mâchoire de *megaceros hybernicus*, un très-bel humérus droit d'*hyena spelœa*, ainsi qu'une portion de crâne de carnassier difficilement déterminable, mais qui cependant semble appartenir à l'hyène; plusieurs andouillers et ossements des membres inférieurs du genre *cervus*.

Les silex ouvrés accompagnant ces restes consistent en : 1° une pointe de lance en silex blond, présentant un côté légèrement concave, l'autre triangulaire, à bords façonnés à petits coups; 2° une hachette en silex bleuâtre couverte de dendrites ferrugineuses, convexe des deux côtés et façonnée avec soin tout autour pour ménager un tranchant circulaire; 3° quelques éclats sans retouche.

Grévière de Roffit. — Placée dans la vallée comprise entre la Charente et la Touvre, la grévière de Roffit présente une large exploitation pratiquée par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans pour l'extraction des sables destinés à servir de balast à la voie ferrée.

Malgré l'énorme surface des terrains remués, nous n'avons pu rencontrer que peu d'objets. Le bœuf y domine, comme

dans les autres localités. Nous y avons recueilli de très-beaux métacarpiens de *bos primigenius* de différentes tailles, une vertèbre cervicale, quelques portions d'omoplate, plusieurs tibias, dont un complet, une moitié de mâchoire inférieure du même animal, une apophyse épineuse de vertèbre dorsale de cheval, un fragment de côte et une molaire de *rhinoceros ticorhinus*, et un bois complet tenant à une portion de frontal d'un petit ruminant identique au chevreuil. Quelques débris d'éléphant, ainsi qu'une défense, y ont été également découverts, mais ne nous sont pas parvenus.

Parmi les silex ouvrés qui s'y trouvaient associés, nous signalerons : 1° une belle lame en silex blond, avec quelques retouches; 2° une pointe de flèche en silex noir parfaitement taillée ; 3° un fragment de *hache polie*, en silex noir, recueilli par nous à une profondeur de quatre mètres et au point de contact du banc caillouteux avec l'étage kimméridgien ; 4° un poinçon en silex noir; 5° une petite pointe de flèche d'un travail assez fini ; 6° quelques pierres de fronde.

Grevière de Thouerat. — Toujours dans la vallée de la Charente, derrière les moulins de la Poudrerie, une portion de la forêt de Basseau a été défrichée pour la recherche des cailloux. Là, comme dans les grévières précédentes, les éléments du dépôt sont les mêmes. Très-peu d'ossements y ont été mis à jour : ce sont des fragments insignifiants de la charpente osseuse du grand bœuf, quelques molaires de cheval et une molaire d'*E. antiquus*.

Les silex les plus remarquables que nous y ayons recueillis sont : 1° une moitié de marteau en silex blanc translucide, avec traces nombreuses de percussion ; 2° une scie en silex blond ; 3° une pierre de jet, également en silex blond; 4° deux objets, l'un en calcaire oolithique (étage corallien supérieur), l'autre en granite verdâtre, tous deux de forme

parfaitement sphérique, de volume identique, et que nous serions porté à considérer comme pierres de fronde.

GRÉVIÈRES DE LA COURONNE, FORGES PRÈS MOUTHIERS. — Les grévières de la Couronne, forges près Mouthiers, quoique situées, comme nous l'avons dit, à une altitude assez considérable au-dessus des vallées, sont riches en silex taillés de main d'homme; nous y avons rencontré des pointes de lance d'un travail remarquable, des hachettes semblables à celles des grévières de la Somme, des poinçons, grattoirs, chevilles, pierres de jet, etc., etc.; de plus, un petit polissoir en grès cénomanien, d'une remarquable conservation, avec traces d'usure aux extrémités, et de la forme d'un parallélogramme à faces régulières et *parfaitement polies*. Ce polissoir était à une profondeur de deux mètres cinquante centimètres dans le banc caillouteux.

Tels sont les restes jusqu'ici recueillis dans les dépôts de nos vallées, et qui tous font partie de nos collections (1).

D'après ces données, si l'on compare ce que nous pourrions appeler la première phase de cette suite de périodes ou époques pendant lesquelles l'homme habitait primitivement nos contrées, avec celles connues en dehors de notre département, soit en France, soit ailleurs, tout en voyant une concordance très-grande exister entre nos instruments et armes charentais avec ceux découverts notamment par M. Boucher de Perthes, on rencontre des différences manifestes; quelques-uns même constituent des types que nous retrouvons dans des stations d'une époque bien moins ancienne, dans les cavernes et dans les kjokkenmoddings du Danemark, par exemple.

(1) Nous possédons également un grand nombre d'autres objets du diluvium de nos vallées, dont l'énumération ne ferait qu'augmenter ce mémoire sans aucune utilité.

Cet assemblage de types divers, qui semble réunir des périodes distinctes, au lieu d'être attribué, comme quelques-uns le supposeront sans aucun doute, à un remaniement du dépôt où ils gisaient, remaniement qui n'existe pas, comme nous l'avons scrupuleusement vérifié, et qui, existât-il, ne prouverait rien, car jamais, que nous sachions, les ravinements postérieurs au diluvium des vallées, les dépôts charriés des pentes, n'ont intercalé dans ce diluvium des types soit des cavernes, soit des kjokkenmoddings, ne peut-il pas plutôt nous autoriser à dire que les générations primitives ont transmis leur genre d'industrie, leur mode de fabrication à celles qui les ont suivies, comme elles l'avaient appris de celles qui les avaient précédées, sans qu'un changement notable dans le genre de travail se soit manifesté, malgré le laps de temps qui a dû nécessairement s'écouler entre chacune de ces phases ou périodes ?

Les silex ouvrés de nos vallées ont dû être fabriqués sur place, c'est-à-dire à peu de distance des lieux où le courant diluvien les a déposés.

Cette présomption se trouve confirmée par la conservation même de ces instruments, dont les angles ont encore la netteté et le tranchant d'objets n'ayant subi qu'un usage peu prolongé ; vivacité d'arêtes qu'un long parcours au milieu des éléments du diluvium aurait sans aucun doute détruite au bout d'un court transport. Les fragments de silex, reste de la fabrication, en sont un second indice.

En troisième lieu, l'inspection des ossements qui leur sont associés, ossements présentant les traces évidentes d'un travail humain, ce que nous chercherons à démontrer plus loin, laisse voir clairement, par la conservation de leurs apophyses, qu'ils n'ont subi que faiblement l'action du frottement du roulis avant leur enfouissement, et que, conséquem-

ment, ils n'ont dû être entraînés qu'à peu de distance de la place où ils gisaient et où les peuplades primitives avaient fabriqué leurs instruments et fait servir à un usage quelconque les ossements sur lesquels se reconnaissent les traces de ces instruments.

Dans ces conditions, la cause de la dispersion des ossements, que l'on ne rencontre pas réunis à une place fixe, comme cela se voit lorsque le courant a entraîné des cadavres flottants pour les déposer ensuite dans un lieu donné, ne nous paraît pas devoir être attribuée, comme quelques auteurs le pensent (et cela avec raison dans la généralité des cas), à la force du courant, déchirant et brisant les diverses parties de ces cadavres à demi putréfiés, mais bien plutôt à ce que ces ossements gisaient sur le sol avec les armes qui avaient servi à l'homme pour abattre les animaux ou pour les dépouiller de leur chair, au moment où le courant, emportant ce qui se trouvait sur son passage, les a un instant enveloppés, pour les déposer bientôt là où nous les rencontrons maintenant, toujours au ressaut de gorges profondes, propres, par leur obliquité, à retenir les matériaux que ce courant entraînait avec lui.

Par la description des grévières, nous avons vu des restes d'industrie humaine associés à des ossements d'animaux disparus de nos contrées. Cette association seule caractérise la contemporanéité de l'homme avec les espèces éteintes. Il nous reste à en montrer une preuve encore plus évidente; nous la puiserons dans les stries et incisions pratiquées sur ces ossements.

Le 24 février 1864 (1), notre savant maître, M. le marquis

(1) Marquis de Vibraye, *Note sur de nouvelles preuves de l'existence de l'homme dans le centre de la France; appendice à l'Ancienneté de l'homme,* par sir Ch. Lyell, p. 128, — et Académie des sciences, séance du 29 février 1864.

de Vibraye, mentionnait, comme venant confirmer ses propres observations, la présence de stries et d'incisions sur un os d'éléphant qu'il avait remarqué dans nos collections. En examinant avec soin les restes des autres espèces de même provenance, telles que cheval, cerf, bœuf, que nous possédons, nous avons pu y reconnaître également les traces de la main de l'homme.

Ces traces affectent une forme qui ne peut les faire confondre avec celles produites par des galets ou des graviers; et, bien que sir C. Lyell envisage *l'art de distinguer les incisions et autres marques existant sur les os fossiles comme étant encore dans un état d'enfance* (1), sans relater les dires d'observateurs consciencieux qui n'hésitent plus à reconnaître les stries dues à l'action volontaire de l'homme, il suffira, pour démontrer que les stries et entailles pratiquées sur nos ossements charentais sont le résultat d'une volonté, d'exposer les caractères qui permettent de les reconnaître *sans art* et de prime abord.

Ces éclaircissements paraîtront sans doute inutiles, aujourd'hui que la question semble bien résolue ; mais comme, de l'aveu même d'un annotateur anonyme du mémoire précité de M. de Vibraye, les stries pratiquées sur notre tibia d'*elephas primigenius* viennent confirmer la découverte d'incisions observées par M. Desnoyers sur des ossements d'*elephas meridionalis* et autres espèces recueillies à Saint-Prest ; comme les stries de Saint-Prest ont été niées et que quelque défenseur de la vieille école pourrait, malgré l'autorité du nom sus-mentionné, et avec le *coup d'œil rapide* de M. Eugène Robert (2), évoquer en faveur de sa thèse caduque, non

(1) Ch. Lyell, *Coexistence de l'homme avec l'elephas meridionalis ; appendice à l'Ancienneté de l'homme*, p. 13.

(2) Desnoyers, *Réponse à des objections faites au sujet de stries*, etc., etc.

pas le burin maladroit d'*un professeur de l'école des mines* (1), mais celui, beaucoup plus suspect, d'un archéo-géologue de province, nous devons, nous aussi, saisir l'occasion de défendre une cause à laquelle nous ne sommes pas étranger.

Ces caractères peuvent se résumer ainsi : 1° forme ; 2° direction, 3° position des stries.

1° Forme des stries. — En examinant les stries pratiquées sur nos ossements des vallées, on remarque qu'elles se présentent, à un faible grossissement, sous la forme de deux lignes parallèles, dont la base en contact donne naissance à un angle qui varie d'intensité, et se trouve toujours en raison de la lame triangulaire qui l'a tracé. Cette rainure, tantôt droite, tantôt sinueuse, plus profonde ou plus fine, suivant la pression qui a été exercée par la main armée de l'instrument, correspond parfaitement au tranchant en biseau dont la majeure partie des silex ouvrés sont munis. Chaque strie offre, comme on le voit, une forme prismatique; l'arête du prisme est le seul point où les sinuosités sont le plus manifestes, lorsqu'elles existent, ce qui n'a pas toujours lieu.

2° Direction des stries. — Les stries, dans la plupart des cas, sont perpendiculaires à la table de l'os, c'est-à-dire qu'elles se dirigent toujours dans le sens de sa diaphyse, jamais ou très-rarement dans le sens contraire, excepté pour quelques os courts ; même dans ce cas, elles obliquent légèrement et se rapprochent du pied de la perpendiculaire.

3° Position des stries. — Indifféremment placées sur toutes les faces de l'os, les stries, cependant, se remarquent plus particulièrement vers les parties voisines des apophyses

Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, t. LVI, séance du 29 juin 1863, p. 3.

(1) Desnoyers, *loc. cit.*, p. 2.

articulaires. Cela s'explique par la résistance plus grande que les chairs possèdent au voisinage de ces apophyses, résistance qui nécessitait une force plus grande de la part de ceux qui dépouillaient les animaux et qui se nourrissaient de leurs muscles.

De même que les stries, les incisions et entailles occupent la même position; elles ont à peu près la même forme; seulement la rainure a une base plus large, les parois du prisme triangulaire se rapprochant insensiblement, pour se confondre à la partie supérieure.

Les ossements avec stries et incisions les mieux définies que nous possédions sont : un tibia d'*elephas primigenius* (celui dont il a été déjà question), un cubitus d'*equus*, un fragment d'omoplate du genre *cervus* et un tibia de *bos primigenius*, tous recueillis dans la grévière des Quatre-Chemins.

Il nous reste maintenant à examiner une question sur laquelle bien peu de doutes se sont élevés; elle a trait aux objets polis.

Jusqu'ici la totalité des auteurs distingue deux grandes époques dans l'histoire primitive de l'homme : l'époque de la pierre et l'époque des métaux.

Ces deux époques, ces deux âges sont eux-mêmes subdivisés, et, pour ne parler que de celle qui nous occupe en ce moment, l'époque de la pierre comprend l'âge de la pierre brute ou taillée la plus ancienne et l'âge de la pierre polie, que l'on considère comme relativement récente : cet âge caractérise l'époque *dite celtique*.

Ces divisions ont-elles leur raison d'être, et la pierre simplement taillée, comme celle avec traces de polissage ou entièrement polie, peuvent-elles spécifier des phases distinctes et tranchées, des époques, si l'on veut, et servir de criterium pour caractériser les degrés d'une civilisation d'abord en

voie d'élaboration, plus tard considérablement perfectionnée ?

Plusieurs observations déja publiées, nos propres découvertes militeraient en faveur d'une opinion contraire à cette manière de voir, basée simplement sur des objets façonnés de main d'homme, il est vrai, mais abstraction faite de l'étude préliminaire des dépôts ou lieux d'origine, sans laquelle le système en vigueur semble manquer de bases précises pour s'étayer.

La découverte d'objets d'industrie en silex et autres substances ébauchés et polis (suivant l'exception consacrée) fit naturellement supposer qu'à un travail relativement imparfait avait dû succéder un perfectionnement, résultat d'une civilisation plus avancée (ce qu'un examen attentif démontre comme dénué de fondement); dès lors, il devait paraître normal de créer deux époques pour signaler les différences existant dans le mode de fabrication.

Mais ce travail plus ou moins fini des objets découverts jusqu'ici ne serait-il pas aujourd'hui insuffisant pour légitimer la création des deux sections, car il s'agit de bien constater avant tout si les objets polis ont été rencontrés ailleurs que dans les monuments que l'on fait remonter à l'époque *dite celtique*, ou qui ont précédé de très-près cette époque.

Si nous consultons quelques observateurs qui ont écrit sur l'époque anté-historique, et que nous relations les dires de savants dont l'opinion fait loi en matière anté-historique, nous voyons, entre autres faits, que la grotte des Fées à Arcy-sur-Cure (Yonne), les stations de Tayac et de Tursac (Dordogne), les couches diluviennes des bords du lac Soing et des environs de Contres (les Devidières), ont fourni à M. le marquis de Vibraye et à M. Franchet : 1° une hache ou casse-tête en roche amphibolitique parfaitement polie;

2° des granites équarris et arrondis sur les bords, évidés au centre, ayant eu pour destination de broyer les grains (1) ; 3° des haches avec traces de polissage en grès lustré, etc.

Il faut ajouter à ces documents les haches entièrement polies trouvées par M. l'abbé Bourgeois (2) dans les couches diluviennes du Loir-et-Cher, bien que ce savant géologue les attribue au type *dit celtique*, ainsi que les meules en leptinite, granite, et les fragments de quartzite, portant à l'une de leurs extrémités une surface unie par un frottement, dont nous possédons des spécimens dus à l'obligeance de notre savant collègue, M. Troyes, de Toulouse.

Nous-même nous avons recueilli dans la grotte de Mouthiers (Charente) des ustensiles en grès et en silex parfaitement polis.

Indépendamment de ces objets, que nous décrirons plus tard, le dépôt du fond de nos vallées nous a fourni, comme on l'a vu, deux spécimens venant à l'appui de nos suppositions.

La présence d'objets polis dans le banc caillouteux des vallées, que nous croyons être le premier, non pas à signaler, mais à affirmer, est un fait en dehors de toutes les idées admises, et que nous n'invoquerons pas en faveur d'une théorie nouvelle, mais qu'il convient de bien établir et de préciser, en donnant les éclaircissements que sa singularité même semble exiger.

Nous avons parlé d'un fragment de hache polie en silex et d'un polissoir en grès cénomanien à facettes également polies. Cette hache brisée, qui rappelle la forme et le travail des haches dites celtiques, gisait à une profondeur de quatre

(1) Marquis de Vibraye, *loc. cit.*, p. 116.

(2) L'abbé Bourgeois, *Note sur les silex taillés trouvés à Pontlevoy* (Loir-et-Cher). *Bull. soc. géol. de France*, t. XX, 2e série, p. 539.

mètres; le polissoir, à celle de deux mètres cinquante centimètres.

Pourra-t-on objecter que ces deux débris devaient leur position dans le banc caillouteux à un remaniement quelconque?

Les dépôts précédemment décrits ayant les mêmes caractères que leurs congénères observés sur une foule de points et reconnus en place, la coupe que nous en avons donnée comme pièce à l'appui, la profondeur où les objets étaient dans la couche caillouteuse, à sa base en contact avec la formation sous-jacente ravinée, répondent négativement à cette objection.

Si un remaniement avait eu lieu, la superposition des éléments du dépôt serait intervertie; nous en aurions reconnu la trace, et l'on ne verrait pas la stratification de ces éléments (mot impropre dans l'espèce, mais qui rend notre pensée) régulièrement et symétriquement opérée.

Quant à conclure de ce fait, nous nous en abstiendrons; contentons-nous de le signaler, et espérons que d'autres découvertes viendront le confirmer.

Mais, d'après les données connues, nous croyons qu'il n'était pas sans importance de dire que l'adoption sans conteste de deux sections bien tranchées dans ce que l'on désigne sous le nom d'époque de la pierre ne doit pas être maintenue sans quelque hésitation, et que, lorsque les investigations se seront dirigées un peu plus sérieusement dans cette voie, l'âge de la pierre taillée comme l'âge de la pierre polie pourront être réunis en un seul tout, comme fournissant des objets associés et dans des conditions stratigraphiques semblables à chacune des phases des différentes périodes anté-historiques.

L'étude stratigraphique, on ne saurait trop le répéter,

devra seule influer sur les conséquences à tirer des découvertes futures; c'est le seul moyen de contrôle sûr, à l'aide duquel on devra chercher la vérité sans crainte de blesser les idées admises ; d'autres que nous l'ont déjà compris, et nous ne pouvons nous dispenser de citer ce qu'un savant géologue disait à l'une des séances de la Société géologique de France, en traitant ce sujet (1) :

« Au surplus, je crois que l'usage de classer les silex taillés des âges primitifs, par la différence qui existe entre » ceux qui *sont polis* et ceux qui *ne le sont pas*, est *fort incertain* » et sujet à amener *bien des erreurs*. Il me semble que classer les silex ouvrés *par formations diluviennes* serait plus » sûr et plus rationnel. »

De tout ce qui précède nous pouvons conclure, sans sortir des limites que nous nous sommes imposées au début de ce travail :

1° Que le comblement des vallées de la Charente, délimitées par l'inspection orographique même du département, s'est opéré dans des conditions, à de rares exceptions près, semblables à celles qui, sur une échelle souvent plus vaste, ont régi les vallées jusqu'ici explorées ;

2° Qu'une faune constituée par des espèces éteintes, et surtout par la présence de l'*elephas primigenius* et du *rhinoceros tichorhinus*, caractérise le dépôt qui a comblé ces vallées, et permet de lui assigner une place fixe et déterminée dans la série des dépôts quaternaires ;

3° Que des silex ouvrés, produits de l'industrie humaine, sont associés à ces restes, sur lesquels, en outre, la trace intentionnelle de ces silex est manifeste ;

4° Que cette association d'espèces perdues avec ces restes

(1) De Saint-Marceau, *Note sur les silex taillés trouvés à Quincy-sous-le-Mont. Bull. soc. géol. de France*, t. XXI, 2e série, p. 190.

d'industrie démontre de la manière la plus évidente la coexistence de l'homme avec ces espèces, et apporte une preuve nouvelle en faveur des découvertes précédemment faites dans d'autres régions soumises aux mêmes influences, et se comportant de la même façon aux différents points de vue sous lesquels elles peuvent être envisagées ;

5° Que trois types de silex ouvrés, jusqu'ici signalés comme propres à certaines périodes, gisent dans le dépôt de transport de nos vallées, et que ces types doivent avoir une même origine, recueillis qu'ils sont dans un dépôt vierge de toute espèce de remaniement ;

6° Que des incertitudes existent encore en trop grand nombre pour qu'il soit possible de donner d'une manière absolue, pour les époques créées, des types caractéristiques de ces époques, car si, d'un côté, dans certaines localités regardées comme devant servir de point de comparaison, plusieurs de ces types dominent, dans d'autres identiques, des types différents se trouvent associés ;

7° Que la présence d'objets polis dans les couches les plus inférieures du dépôt diluvien des vallées de la Charente, sans qu'une trace de remaniement puisse être invoquée, tout en constituant un fait isolé, doit cependant contribuer puissamment, non pas à tirer des conclusions qui seraient trop prématurées par la rareté du fait en lui-même, mais à donner l'éveil, afin de procéder à des recherches propres à contrebalancer les idées admises relativement aux deux divisions à opérer dans l'âge de la pierre ;

8° Qu'enfin, et pour tout résumer, le plus ancien indice de l'existence de l'homme dans nos contrées remonte à l'époque de *l'elephas primigenius* et du *rhinoceros tichorhinus*.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

GROTTES ET BRÈCHES OSSEUSES.

(*Voir* les planches III, IV, V.)

A l'aide de l'exposé orographique que nous avons donné au commencement de notre premier mémoire sur le dépôt de transport des vallées, nous avons divisé les vallées du département de la Charente en principales et secondaires, et démontré que les principales étaient les plus riches en ossements de mammifères éteints associés à des silex ouvrés, produits de l'industrie humaine, par ce fait en lui-même concluant, que le grand courant qui les avait traversées et comblées, offrant une plus vaste surface, devait naturellement entraîner avec lui des éléments et des objets épars sur son parcours, plus variés et plus nombreux, dès lors, que ceux enfouis par le courant qui avait comblé les vallées secondaires, et que nous pourrions presque qualifier du nom de tributaire du courant des vallées principales.

En étudiant les grottes que nous avons explorées, et qui vont faire le sujet de ce second mémoire, nous verrons qu'elles sont indifféremment situées dans les vallées de l'un et l'autre ordre, et que leur position, relativement à ces vallées, offre des particularités qu'il sera utile de signaler comme

pouvant contrôler quelques données basées sur la faune que ces grottes recèlent dans leur dépôt.

En cherchant d'abord à bien préciser la place qu'elles occupent, nous voyons que la grotte de la Chaise, fouillée par MM. Bourgeois et Delaunay, celle de Montgodier, explorée d'abord par M. l'abbé Bourgeois, puis par M. le marquis de Vibraye, M. Franchet et par nous, celle de Rancogne, sont toutes dans la vallée de la Tardouère, vallée principale, tandis que celles de Mouthiers et de Rolland, fouillées par nous de concert avec MM. de Vibraye et Franchet, se trouvent dans deux vallées secondaires, arrosées, l'une par un petit affluent de la Bohême, l'autre par la rivière de la Chareau.

La direction nord-est, toujours constante pour les grottes ayant servi d'habitations primitives, est un caractère qu'il faut établir comme essentiel, car toutes les grottes que nous avons observées, et où nous avons rencontré des restes d'industrie, suivent cette exposition.

Quelques-uns, peut-être, invoqueront, en faveur de cette orientation, le besoin, pour l'homme primitif, de se garantir de l'action du froid, action que l'exposition nord-est des grottes habitées devait diminuer, sinon détruire entièrement.

On peut répondre à cette objection que les peuplades habituées à vivre sous l'influence directe des changements de température, couvertes de vêtements grossiers, peu propres à les préserver, et, par conséquent, moins sensibles à ces variations qu'on ne pourrait le supposer, devaient avoir un tout autre motif en choisissant de préférence, parmi les grottes creusées indifféremment sur l'un ou l'autre flanc des vallées, justement celles ouvertes dans la direction du levant.

Une autre cause, selon nous, pouvait influer sur ce choix, presque invariable.

Cette cause, qu'aucun observateur, nous le croyons du moins, n'a encore cherché à expliquer, peut être traduite par ce fait, que l'homme de ces époques lointaines, de même que les peuplades de nos jours, comme lui à l'état primitif, dont les voyageurs nous retracent les usages, de même aussi que tous les membres de la grande famille humaine, à quelque époque ou sous quelque point de vue qu'on les envisage, dut éprouver ce besoin inné d'avoir recours à une puissance suprême, besoin indestructible, que l'excès même de ce que l'on nomme civilisation est impuissant à anéantir.

Ce besoin natif, cette soif, si nous pouvons nous exprimer ainsi, d'évoquer dans les dangers, dans le besoin, dans la joie ou dans l'adversité, une puissance que dans sa naïve ignorance, il lui fallait choisir au milieu de ce qui l'entourait, de ce qui était le plus propre à l'impressionner, et qu'il devait adopter d'autant plus vite, qu'il ne pouvait se rendre compte de sa nature et de ses effets, forcèrent ses regards à s'arrêter sur un objet pour lui surnaturel et inexplicable, en un mot sur le soleil.

C'est alors qu'afin de saisir, dès son apparition, cet objet de son culte, que chaque jour voyait renaître, il choisit pour demeure les excavations de rochers, d'où, sans sortir, il pouvait contempler son idole.

Aujourd'hui, hélas! l'exploration des grottes ne nous a pas encore fourni la confirmation de ces suppositions; mais, dans leur orientation, nous croyons trouver des motifs suffisants pour donner ces interprétations.

C'est une grande présomption, sans doute, de vouloir chercher à deviner une énigme aussi difficile; mais c'est aussi

un devoir d'accorder à l'homme primitif tout ce qui caractérise son essence humaine.

Celui qui taillait avec tant d'art (1) les pointes de flèche en silex que nous recueillons chaque jour ; qui sculptait sur des fragments de bois de renne la figure des animaux dont il faisait la chasse (2) ; qui gravait sur des plaques de schiste l'image des combats de ces mêmes animaux (3) ; qui savait fouiller dans un morceau d'ivoire la forme grossière de son semblable (4), devait aussi, par cela seul qu'il était homme, et homme pensant, subir l'influence inhérente à sa nature, et sentir ce besoin de reconnaître qu'au-dessus de lui il y avait une puissance qu'il ne pouvait comprendre, c'est possible, mais devant laquelle il lui fallait se courber (5).

Bien des thèses, jusqu'ici, ont été soutenues pour refuser à l'homme primitif l'intelligence, pour faire de l'homme pensant un homme quadrumane ; pour cela, le matérialisme a fouillé les circonvolutions de l'encéphale du chimpanzé et du gorille; il a mesuré la capacité de leur boîte cranienne; il a comparé, pièce par pièce, tous les éléments de leur organisme;

(1) Que ce mot ne paraisse pas trop fort dans l'espèce ! Oui, il y a de l'art dans la taille des silex ouvrés, beaucoup d'art, surtout si l'on veut envisager le mode de travail et les moyens que possédait l'homme de ces époques pour arriver à la perfection de ce travail.

(2) Stations de la Charente et du Périgord, surtout dans la collection si riche de M. le marquis de Vibraye.

(3) Plaques de schiste, avec figures d'animaux, recueillies et publiées par M. de Vibraye.

(4) Collection de M. de Vibraye et description d'une statuette de femme en ivoire. Académie des sciences, séance du 4 septembre 1865. — Figurée au n° 2 de la planche y annexée.

(5) En étudiant les stations des plateaux, nous verrons cette opinion confirmée par l'orientation du levant, également observée invariablement pour les ateliers, et les traces de séjour des peuplades dans ces localités. Là, on ne peut invoquer la supposition première émise, tendant à démontrer le choix d'une exposition fixe et particulière pour se garantir de l'influence d'une température froide.

puis il s'est arrêté tout fier, après avoir créé l'homme *pithécoïde* (1) !

S'il n'avait pas craint d'aller plus avant, au lieu de proclamer sa découverte, il aurait trouvé, sans l'aide du scalpel cette fois, un caractère, un seul, mais suffisant pour arrêter ceux qui osent avilir l'homme jusqu'à la brute, et il aurait appris que ce caractère que lui aussi possède comme l'homme primitif, mais que, contrairement à lui, il repousse sans cesse, c'est la prescience de la Divinité.

Jusqu'ici cinq grottes seulement ont été sérieusement étudiées dans le département de la Charente ; bien d'autres fourniront, sans aucun doute, de précieux restes ; en attendant, il importe de signaler celles qui ont été fouillées.

Nous commencerons par celle de la Chaise, située dans la commune de Vouthon, complétement explorée par MM. Bourgeois et Delaunay.

Dans la description qui va suivre, nous ne pouvons que puiser dans la notice publiée par nos deux savants collègues (2). Avant tout, remercions-les de nous avoir généreusement autorisé à nous servir de leur travail et à reproduire quelques-uns des objets figurés sur la planche qui y est annexée.

Grotte de la Chaise. — La grotte de la Chaise « est » ouverte au nord-est, sur la rive gauche de la Tardouère, à » huit mètres au-dessus du niveau normal des eaux, vers » l'extrémité d'un petit promontoire jurassique, dont les » flancs sont masqués en amont par le diluvium à cailloux » roulés, et le sommet recouvert par un sable limoneux

(1) L'abbé Bourgeois, *Notice sur la grotte de la Chaise.* Extrait de la *Revue archéologique*, p. 7.

(2) *Notice sur la grotte de la Chaise* (*loc. cit.*).

» micacé de couleur rouge. Une ouverture, large de sept mè-
» tres et haute de quatre, laisse facilement pénétrer la lumière
» jusqu'au fond de la cavité, qui n'a que huit mètres de
» profondeur.

» Les explorateurs ont constaté que l'entrée de la
» grotte était barrée en partie, jusqu'à la hauteur d'un mètre,
» par une petite colline de sable rouge, identique au dépôt
» quaternaire supérieur qui couronne le plateau, et que
» des portions de ce même sable sont encore adhérentes au
» pourtour interne et aux points les plus élevés de la voûte,
» ce qui suppose que la grotte en fut complétement remplie
» à une certaine époque. »

Par suite des restes recueillis par MM. Bourgeois et Delaunay, la faune de la grotte de la Chaise se trouve représentée par un certain nombre d'animaux, ainsi répartis : *hyæna spelæa ; ursus spelæus ; rhinoceros tichorhinus ; sus scrofa ; equus caballus ; cervus tarandus ; bison europæus ; lepus timidus ;* ainsi que des ossements d'oiseaux indéterminables.

Le cheval, le renne et l'auroch y dominaient; l'ours et le sanglier n'étaient représentés que par trois dents, l'hyène par deux, le rhinocéros par une dernière molaire supérieure et une astragale, le lièvre par un radius et un bassin appartenant à deux individus.

Parmi ces restes d'espèces, qui, d'après l'opinion de MM. Bourgeois et Delaunay, établissent une ressemblance très-grande entre cette grotte et la station d'Aurignac décrite par M. Lartet, ils ont pu recueillir dans le foyer, au milieu d'un mélange de sable rouge, de limon jaune, de cendres, de charbons et de galets, indépendamment des silex taillés se rapportant tous aux types les plus communs, tels que grattoirs, lames, etc., et des ossements brûlés et fracturés inten-

tionnellement, plusieurs objets remarquables, et qui consistent :

En une hache « appartenant à la forme quaternaire incontestable ; »

Un petit marteau en granite, faisant partie de la collection de M. de Vibraye, et qu'il a bien voulu nous communiquer;

Une aiguille rudimentaire dont le chas, percé à l'extrémité la plus large, « indique que cet instrument ne pouvait servir » qu'à conduire le fil dans des trous faits à l'avance par un » poinçon ; »

Une défense de sanglier présentant, sur la courbure externe, vingt-huit entailles transversales, « probablement une » marque de chasse ; »

Des têtes de flèche faites de lames osseuses plates, lancéolées, « fendues à la base pour faciliter leur adhérence à la tige, » sans ailerons ; caractéristiques jusqu'ici (*B. et Del., loc. cit.*) de la station d'Aurignac ;

Un instrument fait avec un os incisif de ruminant, probablement destiné à être employé comme hameçon pour la pêche ;

Un os de l'appareil auditif d'un cheval, dont l'ouverture naturelle a été agrandie ; une canine d'ours, « dont la racine » a été amincie, et la couronne, dépouillée artificiellement de » presque tout son émail, a été tronquée de manière à ce que » les deux extrémités de la cavité centrale, devenues visibles, » permissent d'y introduire un fil ; » ces deux objets destinés à être suspendus comme amulettes ;

Un fragment de bois de renne taillé en biseau à l'une de ses extrémités et portant sur un côté la reproduction grossière de deux animaux, peut-être du genre cheval ;

Un instrument du même genre, sur les deux côtés duquel ont été gravés deux rennes, si l'on en juge par l'appendice

frontal de l'un d'eux, et portant le nez au vent, attitude propre aux représentations du renne provenant des grottes du Périgord ;

Enfin, un instrument percé d'un large trou, que les auteurs comparent à la monture d'une loupe qui serait composée d'une seule pièce. « Cet instrument, en os, a été probable-» ment dédoublé dans toute sa longueur, et la partie qui représente le manche n'est plus entière. »

Depuis la publication de leur travail, MM. Bourgeois et Delaunay ont reconnu, par suite d'une cassure fraîche accidentelle, que cet instrument était en ivoire (1). Ce fait, le seul jusqu'ici signalé dans les grottes de la Charente, est une nouvelle preuve à ajouter à celles publiées par M. le marquis de Vibraye (2) et M. Lartet, pour les grottes du Périgord.

Comme on le voit, les recherches comparatives amènent à des résultats d'une grande valeur, qui répondent victorieusement aux attaques que quelques-uns hasardent encore, de loin en loin, touchant la contemporanéité de l'homme avec le grand proboscidien.

Il faut donc ajouter aux animaux composant la faune de la Chaise l'*elephas primigenius*, que la présence du *rhinoceros tichorhinus*, « son inséparable compagnon (3), » faisait sûrement supposer.

MM. Bourgeois et Delaunay se demandent avec raison, dans leur travail, quelles sont les relations chronologiques des objets trouvés dans la grotte avec l'alluvion précédemment décrite, et ils répondent par une hypothèse qui nous semble

(1) L'abbé Bourgeois, *in litt.*, 4 février 1866.

(2) M. de Vibraye, sur quelques morceaux d'ivoire travaillés, provenant plus particulièrement des stations du Périgord. Académie des sciences, séance du 4 septembre 1865. Extrait des comptes rendus, t. LXI.

(3) L'abbé Bourgeois, *in litt.* (*loc. cit.*).

des plus admissibles : c'est que les objets travaillés de main d'homme ont été enfouis sous les matériaux charriés par le courant, au lieu d'être postérieurs au déblaiement de la grotte.

Ils s'appuient, pour soutenir cette opinion, sur l'examen de la grotte de Montgodier, que nous allons étudier plus loin, et où se rencontre l'alluvion rouge non remaniée avec restes d'ours et d'hyène.

De plus, ils ne pensent pas que la matière alluviale qui remplissait autrefois la grotte de la Chaise soit venue du plateau supérieur en pénétrant par des fissures ou par l'entrée, car le rocher, à l'intérieur de la grotte, ne montre aucune fissure, et le remplissage par l'entrée est physiquement impossible.

La grotte de la Chaise est donc synchronique de la station d'Aurignac, ajoutent les savants auteurs, ainsi que le démontrent les preuves stratigraphiques, paléontologiques et archéologiques.

S'il nous était permis d'ajouter maintenant une courte observation personnelle à celles que nous venons de relater, nous dirions que les preuves stratigraphiques et paléontologiques seules suffisent pour établir ce synchronisme, et que les preuves archéologiques ne doivent pas être prises ici comme moyen de contrôle.

En effet, les preuves archéologiques résident uniquement dans deux amulettes, et surtout dans les têtes de flèches faites « de lames osseuses plates, lancéolées, et fendues à la » base pour faciliter leur adhérence à la tige, sans ailerons » ou barbes recurrentes, » comme les flèches en bois de renne provenant des stations du Périgord.

Or, de ce que ce type seul, découvert à la Chaise, est identique au type d'Aurignac, il ne s'ensuit pas que l'on doive

en tirer une preuve en faveur de la contemporanéité d'Aurignac et de la Chaise.

Nous l'avons dit dans notre premier mémoire, les types ne peuvent être invoqués comme *invariables* pour préciser des époques ou des phases dans les époques ; nous trouverons un nouvel indice de cette manière d'envisager la question quand nous décrirons les grottes de Mouthiers et de Rolland, dont la faune est la même que celles des stations du Périgord, où cependant nous avons recueilli des types de flèches, sinon identiques à celui de la Chaise, du moins s'en rapprochant considérablement, et constaté l'absence complète du type à barbes recurrentes.

Ainsi les preuves stratigraphiques et paléontologiques suffisent pour établir le synchronisme de la Chaise et d'Aurignac.

Grotte de Montgodier. — Comme la grotte de la Chaise, celle de Montgodier, à quelques kilomètres plus haut, est située dans la commune de Vouthon, sur la rive gauche de la Tardouère.

Ses dimensions colossales attirent tout d'abord l'attention; placée à dix mètres environ au-dessus du niveau de la Tardouère, elle se compose de plusieurs salles, dont quelques-unes mesurent dix mètres de haut sur sept à huit mètres de large et quinze de profondeur. Ces salles s'ouvrent au nord-est et sont creusées dans le calcaire corallien (étage à *diceras arietina*).

Le plancher des grottes est formé par une alluvion rouge et non remaniée (1), recouverte, par places, par des stalagmites de peu d'épaisseur, et mélangée de galets de quartzite, de granite, de schiste et de calcaire.

(1) Note sur la grotte de la Chaise (*loc. cit.*).

La faune de la grotte de Montgodier se compose des *felis spelæa*, découverts par l'abbé Bourgeois ; *hyena spelæa*, *ursus*, deux espèces distinguées par M. de Vibraye ; *equus caballus*, *cervus tarandus*, *bison europæus*, des ossements de rongeurs et quelques débris de poissons indéterminés.

Quant à l'*elephas primigenius*, on nous a affirmé qu'il y avait été rencontré. Bien que nous ne l'ayons pas recueilli, cette affirmation nous paraît assez véridique pour la consigner ici. La grotte de Montgodier présente des traits d'analogie frappants avec celle de la Chaise, et l'éléphant doit évidemment faire partie de sa faune.

Des deux espèces d'ours propres à Montgodier, l'une appartient à l'*ursus spelæus*, l'autre semble devoir être rapportée à une espèce voisine de l'espèce actuelle, quoique bien plus grande.

En examinant comparativement deux molaires persistantes supérieures, qui font partie de la collection de M. de Vibraye, et que nous avons sous les yeux, on remarque que, chez l'*ursus spelæus*, la colline externe postérieure est reliée à l'interne par un petit mamelon intermédiaire, lequel mamelon manque dans les dents de Montgodier, comme dans les analogues de l'*ursus arctos*.

Il faut ajouter à cette liste un péroné humain recueilli par M. l'abbé Bourgeois (1), et qui paraît appartenir à un individu d'assez grande taille.

Les ossements du genre cheval, renne et auroch, de même que la majeure partie des restes d'industrie, ne gisent pas indifféremment dans toute l'étendue de la grotte, comme ceux d'ours, qui dominent par leur nombre ; le principal foyer se trouve placé dans la seconde salle de droite.

(1) Note sur la grotte de la Chaise (*loc. cit.*).

Le sol de cet emplacement varie légèrement d'avec celui des autres parties; cependant l'alluvion est moins meuble et contient un plus grand nombre de galets calcaires reliés par un ciment assez dur.

Là, comme dans la grotte de la Chaise, comme aussi dans celle des Eyzies (Périgord), on voit, jusqu'à la hauteur d'un mètre, vers le fond et dans une anfractuosité de rocher, une brèche formée par un ciment empâtant des fragments d'os brisés et calcinés, ainsi que quelques débris de charbon.

Les silex taillés y sont peu nombreux: quelques lames avec ou sans retouche, des grattoirs parfaitement taillés y ont été recueillis; nous-même y avons trouvé une belle hache ébauchée appartenant à la forme quaternaire.

Cette hache, analogue à celle trouvée à la Chaise par M. l'abbé Bourgeois, présente un fait qui, indépendamment de la similitude des faunes, tend à démontrer la contemporanéité des deux stations.

Parmi les ossements travaillés que nous possédons, nous citerons : une portion de bois de renne portant un large trou circulaire destiné à servir de manche à quelque instrument; sur l'une des faces, des rainures intentionnelles ont été pratiquées dans le but de représenter quelque figure, aujourd'hui méconnaissable, et que l'on ne peut rapporter à aucun animal.

M. de Vibraye a bien voulu nous communiquer :

Un fragment de bois de renne taillé en ciseau, sur un des côtés duquel on voit la grossière ébauche d'une tête très-probablement de cheval;

Deux instruments en os polis, dont l'un porte des entailles obliques au centre de l'une de ses faces, instruments d'un usage indéterminé;

Une dentale trouvée au milieu de cendres, et faisant vraisemblablement partie d'un collier. Des dentales destinées au même usage ont été trouvées abondamment, par M. de Vibraye, dans toutes les stations du Périgord qu'il a explorées, surtout sur un point voisin de la Madeleine, commune de Tursac.

La dentale de Montgodier paraît appartenir à l'espèce vivant sur nos côtes, le *dentalium entalis ;* cependant sa mauvaise conservation ne permet pas de se prononcer affirmativement.

Comme on le voit, par sa faune, par ses restes, et aussi stratigraphiquement, la grotte de Montgodier est identique à celle de la Chaise; d'où il résulte qu'elle offre également une grande similitude avec la station d'Aurignac. Il ne faut pas oublier cependant que la *presque séparation* de l'ours et du renne, non pas à un niveau différent, ni dans une couche séparée, mais bien dans une portion déterminée de la grotte, et sur le même plan, établit une nuance dont nous ne chercherons pas à tirer de conséquences (1), mais qu'il est utile de noter.

Grottes de Rancogne. — La vaste étendue des grottes de Rancogne, dont la découverte est due au Père Chabenat, grand carme conventuel de la communauté de La Rochefoucauld, qui publia une relation des excursions qu'il y fit, à plusieurs reprises, les 25 mai, 14 juillet, 20 août et 22 novembre 1784, et qu'il fit imprimer à Limoges en 1785,

(1) Avant de se prononcer sur cette séparation, il serait utile de visiter de nouveau la grotte de Montgodier, et d'étudier si ce fait est général ou particulier. On ne peut arriver à ce résultat qu'en fouillant plus en grand que nous n'avons pu le faire jusqu'ici. Nous ajouterons cependant que toutes les salles sont au même niveau, et nous croyons pouvoir affirmer que plusieurs faunes caractéristiques d'époques successives n'y sont point superposées, comme dans la grotte d'Arcy-sur-Cure, par exemple.

ainsi que nous l'apprend M. l'abbé Michon (1), ne nous a pas permis d'effectuer des fouilles importantes, et par conséquent peu d'objets y ont été recueillis.

Elles s'ouvrent au nord-est, dans une petite vallée arrosée par la Tardouère, à trois mètres au-dessus du niveau des eaux de la rivière.

Un large couloir conduit à de vastes salles creusées dans l'étage oxfordien; c'est dans ce couloir, à cent mètres à peu près de l'entrée, que nous avons fouillé.

Sous une couche de stalagmites, d'une épaisseur moyenne de 15 centimètres, règne un banc de limon argileux rougeâtre, d'une puissance variable, et qui, dans certaines parties, peut être évalué à deux et trois mètres. Quelques galets, avec nombreux débris de charbon, y sont intercalés.

Par places même, des bancs du précédent limon, fortement coloré en noir par une prodigieuse quantité de charbon, règnent sur une étendue de plusieurs mètres, et dénotent que là existaient des foyers.

L'*ursus spelæus* et l'*hyena spelæa* y ont été rencontrés, notamment par M. Coquand (2).

Vers 1830, M. Roulland, membre de la Société géologique de France, fit creuser le plancher des grottes (3), et y rencontra une grande quantité d'ossements, dont malheureusement il n'a pas donné la liste.

Moins heureux que ce géologue, nous n'avons pu y recueillir que des ossements humains, dont un maxillaire inférieur fortement coloré par son séjour dans le lit charbonneux; une molaire inférieure d'*ursus spelæus;* des frag-

(1) *Statis. monumentale de la Charente*, p. 20.

(2) Coquand, *Description physique, géologique*, etc., de la Charente, t. II, p. 203.

(2) Roulland, *Ann. soc., géol. fr.*, t. Ier, 1re série, p. 200.

ments de poterie d'une pâte grossière et à peine cuite ; une amulette en schiste verdâtre, de forme parallélogrammique, à partie supérieure arrondie, percée d'un trou et parfaitement polie : ses faces présentent des stries profondes et obliques, suites du polissage, ou plutôt destinées à l'orner ; quelques petites lames en silex sans retouche.

Ces objets ont été extraits du limon argileux rougeâtre, avec débris de charbon, à un mètre de profondeur ; ils paraissent être tous parfaitement contemporains, le sol que nous avons fouillé n'ayant subi aucun remaniement.

A dix centimètres de profondeur, des fragments de poterie, très-probablement de l'époque gallo-romaine, sont assez abondants.

Telles sont les trois grottes de la Charente, que l'on doit caractériser par la présence de l'ours et de l'hyène.

Nous allons voir maintenant que les deux grottes qui nous restent à étudier se distinguent sous le rapport paléontologique et archéologique des précédentes.

Grotte dite Combe-a-Rolland. — Sur la route d'Angoulême à Mouthiers, et à huit kilomètres environ d'Angoulême, sous un rocher à droite de ladite route, se trouve la station connue dans le pays sous le nom de Combe-à-Rolland.

Elle est située dans une petite vallée arrosée par la Charreau, et dominée de toutes parts par des plateaux à flancs perpendiculaires de 15 à 20 mètres d'élévation en moyenne.

Vers le sud, le courant qui a creusé la vallée aboutit à une gorge qu'il a contournée, et à l'angle de laquelle, toujours dans la direction nord-est, est placée la Combe-à-Rolland.

Cette grotte, entièrement comblée par l'alluvion, ne formait, à proprement parler, qu'une sorte de brèche, dans une longueur de 40 mètres et sous un rocher appar-

tenant à l'étage turonien (calcaire à *radiolites lumbricalis*).

La route d'Angoulême à Mouthiers, qui a emporté la moitié de la grotte, nous a permis de relever la coupe suivante du dépôt :

A. — Calcaire à *radiolites lumbricalis*, plafond de la grotte.
B. — Sables limoneux jaunâtres, avec silex taillés et ossements, 2 m.
C. — Brèche composée de débris des roches avoisinantes, avec quartzites, silex taillés, ossements, charbons, cendres, etc, 0 m. 60 c.
D. — Débris de rochers, avec ossements et silex reliés par une argile dure et jaunâtre, 2 m.
E. — Base de l'étage turonien. — Marnes à *ostrea rochebruni* (Coq.), plancher de la grotte.

L'accumulation des silex ouvrés et des ossements était considérable dans cette localité ; la majeure partie du dépôt a été enlevée lors de l'établissement de la route ; de précieux restes, à cette époque (une vingtaine d'années environ), ont été perdus et jetés dans les remblais ; la richesse de la partie épargnée nous a cependant permis de recueillir un grand nombre d'objets d'une parfaite conservation.

Les ossements seuls étaient fortement détériorés par leur séjour dans le dépôt ; de nombreux débris de cheval, renne, auroch, quelques restes de bouquetin, d'un petit carnassier voisin du chien, de lièvre, et de petits rongeurs indéterminables, composaient sa faune.

Le renne, l'auroch, le cheval y étaient représentés par des dents, quelques fragments de bois tenant encore au frontal, des métacarpiens fracturés intentionnellement et de nombreux débris d'os longs, destinés sans doute à confectionner des instruments de différente nature. Plusieurs de ces osse-

ments présentaient des stries, des incisions ou des entailles.

La belle conservation des silex, leur mode de taille font de cette station une des plus importantes de la Charente.

Les restes recueillis, et dont les types se sont trouvés représentés presque tous par plusieurs spécimens identiques, se composent :

De lames de différentes tailles, depuis celle de 15 millimètres jusqu'à celle de 19 et 20 centimètres de long, souvent retouchées à petits coups, tantôt sur un côté, tantôt sur tout leur pourtour ;

De nucleus, généralement d'un petit volume, sur lesquels les lames ont été enlevées ;

De grattoirs de formes diverses, dont quelques-uns, les plus rares, taillés à leurs deux extrémités, d'autres ayant leur base coupée en biseau, ce biseau ayant pour but, selon quelques observateurs, de faciliter leur fixation à un manche ;

De quelques petits marteaux en silex blanc, avec traces nombreuses de percussion ;

Un autre d'une taille assez forte, en calcaire vraisemblablement volcanique ;

Des galets de quartzite, brisés intentionnellement, et des portions de schistes brûlés provenant des foyers ;

Des têtes de lances et de flèches, de formes variées et d'un travail excessivement délicat ;

Les unes consistent en lames, dont une des extrémités seule a été taillée ; les autres, parfaitement façonnées sur toutes les faces, peuvent être comparées, pour la forme, à une feuille de laurier ;

Un grand nombre, portant vers leur partie médiane un retrait plus ou moins profond, ont été qualifiées du nom de couteau, mais nous semblent plutôt constituer des flèches ; le retrait qu'on y remarque pourrait avoir été fait pour les

fixer à un manche, peut-être aussi afin de maintenir l'arme dans la plaie après son introduction, comme les flèches barbelées en bois de renne des stations du Périgord;

D'une scie faite d'une lame à dents également espacées;

De plusieurs poinçons en silex d'une grande finesse, les uns offrant une frappante analogie avec ceux encore en usage chez les Lapons, un autre identique au type du dépôt des vallées que nous avons figuré dans notre précédent travail;

D'un fragment de hache polie;

D'une articulation, probablement d'*apiocrinus Roissyi*, percée au milieu pour y passer un fil, et faisant partie d'un collier;

Enfin, de plusieurs têtes de javelots, dont une complète.

Cette tête de javelot est d'autant plus précieuse qu'elle nous indique le mode usité pour emmancher ce genre d'arme. Taillée à grands éclats sur ses deux faces convexes, la pointe et le tranchant circulaire sont ménagés à l'aide de petites esquilles délicatement enlevées; son extrémité inférieure est terminée en pointe, et là, surtout, l'ouvrier a appliqué tous ses soins; à l'aide de petits coups, il l'a arrondie, tout en conservant des aspérités dans un but facilement explicable, celui de permettre au fil qui servait à l'attacher à la tige de s'appliquer plus fortement et d'être maintenu sans glisser.

Cette pièce, que nous croyons unique, et qui fait partie des collections de M. de Vibraye, explique, comme nous venons de le dire, le moyen usité par l'homme primitif pour fixer les têtes de lances et de javelots, que nous trouvons rarement entières.

Quant au fragment de hache polie trouvé dans la grotte de Rolland, nous ne voulons point le faire valoir comme pièce à l'appui de notre opinion sur les silex polis propres aux

différentes époques, que nous avons développée sous toutes réserves dans notre premier mémoire; nous verrons bientôt que cette preuve nous est inutile, et que d'autres, tout aussi concluantes, ne nous font pas défaut; seulement, afin de ne rien omettre touchant les résultats de nos fouilles, nous devons chercher à expliquer sa présence dans le banc qui nous occupe.

C'est dans la couche C de la coupe précitée que nous l'avons recueillie, au milieu des silex ouvrés et des débris d'ossements, en quelque sorte soudée à un fragment de maxillaire gauche de renne par le ciment provenant des sables limoneux. Cette position suffirait pour la faire supposer contemporaine des restes qui lui étaient associés; mais, d'un côté, une fissure assez large existant à la voûte du rocher, de l'autre la position de la brèche, de la grotte, si l'on veut, à l'angle d'une gorge servant d'entrée à la vallée supérieure, creusée par un courant venant des hauteurs, nous engagent à regarder la présence de la hache polie comme due à un remaniement, comme ayant été entraînée des plateaux voisins.

Si l'on examine attentivement le mode de taille des silex de Rolland, et qu'on le compare à celui des silex ouvrés des autres stations en dehors de nos régions, on pourra établir qu'il offre une similitude complète avec celui d'une seule localité du Périgord, la station de l'Augerie haute, tandis que le mode de taille des silex provenant des autres localités de la Charente est tout à fait celui employé dans les grottes d'Arcy-sur-Cure (Yonne), l'Augerie basse, Bourdeille, la Madeleine, etc. (Périgord).

Indépendamment des silex ouvrés, la brèche de Rolland nous a fourni quelques objets travaillés en os, spécialement recueillis dans les foyers, au milieu d'ossements brûlés. Ils consistent :

En un fragment de bois de renne taillé en forme de poinçon, et dont l'extrémité porte des rainures sinueuses : des entailles existent sur la tige ;

Des poinçons de diverses formes et grosseurs, l'un d'eux à pointe triangulaire ;

Une sorte de ciseau en bois de renne, avec de profondes entailles à l'une de ses extrémités ;

Des portions de bois de renne sciés et offrant au milieu de profondes rainures ;

Une flèche complète et des fragments du même type en bois de renne, à pointe triangulaire, s'amincissant légèrement vers son premier tiers, et diminuant jusqu'à la base, ayant une forme générale aplatie et longuement elliptique ; des entailles perpendiculaires à l'arête du triangle semblent avoir eu une destination ; la base de la flèche a été profondément entaillée, dans le but sans doute de faciliter son adhérence à la tige.

Ce genre de flèche, tout en différant de celle que nous avons décrite et figurée d'après MM. Bourgeois et Delaunay, provenant de la grotte de la Chaise, s'en rapproche cependant plus qu'elle ne s'en éloigne. Elle n'est pas, il est vrai, faite « d'une lame osseuse plate, » mais elle est lancéolée, à base sinon « fendue, » du moins profondément entaillée, et sans « ailerons ou barbes recurrentes. »

En un mot, tout en étant contemporaine de la faune caractérisée par le renne, elle a des points de ressemblance très-grands avec celle caractéristique d'Aurignac, et elle légitime notre observation relative à ce type.

Grotte de Mouthiers. — Dans une étroite vallée arrosée par un petit ruisseau tributaire de la Bohême et sur le flanc d'une longue suite de rochers de l'étage turonien (calcaire à *spherulites Moulinsii*), s'ouvre la grotte de Mouthiers, un peu

au-dessous et à gauche du château de la Roche-Chandry.

Creusée au nord-est, et dominée par une muraille de roches abruptes qui enserrent la vallée, elle mesure six mètres de large en moyenne, sur trois de haut à l'entrée et quatre de profondeur.

Le sol en est dur et rocailleux, composé d'un mélange de nombreux blocs de rochers turoniens reliés par un limon argileux rouge. C'est dans ce mélange que gisaient les objets d'industrie.

Dans le fond de la grotte, à une hauteur d'un mètre en moyenne, et diminuant de puissance jusqu'au niveau du sol, à l'extrémité gauche, le rocher était recouvert d'une brèche dure et compacte, composée des mêmes éléments que le sol, mais plus ténus.

On voit encore aujourd'hui la délimitation de ce dépôt; la grande quantité d'ossements brisés et calcinés associés aux débris provenant de la taille des silex permet de supposer que, suivant l'usage adopté par les habitants de ces grottes, les débris de repas, ainsi que les déchets de silex, étaient accumulés vers le fond de l'habitation (1).

Le cheval, le bœuf, le renne et le bouquetin composent la faune de cette grotte; le bouquetin y était assez abondant et représenté par un assez grand nombre de métacarpiens, des dents et portions de mâchoire; un ruminant du genre chamois y était aussi associé.

Les ossements travaillés y étaient plus nombreux que dans la grotte de Rolland, fait que l'on doit expliquer par la nature du sol, plus propre à la conservation que celui de Rolland.

(1) Grottes de la Chaise, des Eyzies, etc., etc. L'abbé Bourgeois, Delaunay, de Vibraye (*loc. cit.*).

Dans le foyer qui se trouvait à droite, et tout près de l'entrée, nous avons extrait, en outre, des ossements fracturés, presque tous dans le sens de la diaphyse, de ceux avec stries et entailles nombreuses et d'esquilles destinées à façonner de petits instruments ;

Quelques portions de bois de renne entaillés et sciés comme ceux des gisements du Périgord (1) ;

Des fragments de ces mêmes bois de renne avec rainures longitudinales dans la partie médiane, quelques portions ayant sur les deux faces une gouttière profonde ;

Des poinçons, une flèche semblable à celle de Rolland ; des os longs, à extrémité polie et taillée en biseau ;

Un très-beau polissoir ou ciseau en bois de renne, avec entailles obliques, et dont l'extrémité inférieure est fortement entaillée, comme dans la flèche de Rolland ;

Quelques aiguilles en os de deux dimensions différentes, identiques à celles du Périgord ;

Un métacarpien, probablement de bouquetin, offrant trois gouttières profondes au sommet tronqué et des entailles transversales, pratiquées afin d'enlever une portion de la table longue et étroite, destinée sans aucun doute à confectionner les aiguilles ;

Deux portions de bois de renne avec un large trou, que nous considérons comme manches de quelque instrument ;

Des extrémités d'andouillers sciés pour faire des manches d'outils ou ayant servi de ciseaux, ce que démontre l'usure en biseau de la pointe ;

Enfin, de longues lames prises sur des bois de renne sciés des deux côtés dans le sens de leur longueur, d'un usage indéterminé.

(1) M. de Vibraye.—Académie des sciences (*loc. cit.*).

Les silex, également abondants, consistent en blocs, souvent volumineux, portant sur chacun de leurs angles des traces nombreuses de percussion, mais n'ayant aucun caractère commun avec les marteaux;

Des disques taillés à grands éclats, à bords façonnés à petits coups;

Des grattoirs, racloirs, poinçons, d'un travail remarquable;

Des lames très-longues et larges, retouchées sur leurs bords; de grands éclats à pourtour taillé; quelques rares pointes de flèches.

En outre de tous ces débris, d'autres restes présentant un haut intérêt, et faisant partie de notre collection, consistent : en pierres de nature schistoïde à facettes polies; une amulette de la même substance; un morceau de fer hydraté ayant subi l'action de l'homme; un instrument en grès.

Nous allons décrire ces différents objets, tous polis :

L'un de nos fragments de pierre schistoïde présente cinq faces polies; il est de forme trapézoïdale, à bords arrondis; l'une des faces est légèrement concave, par suite d'un frottement prolongé; les bords, polis et arrondis, constituent des dépressions, dont l'une est fortement concave.

A quoi cet instrument était-il destiné? quelle est la cause de ses dépressions?

Encore des énigmes à ajouter à tant d'autres. Il serait assez probable cependant qu'il a dû servir au polissage des os. Ces pierres se montrent, du reste, intimement mélangées avec eux, et leur contemporanéité ne saurait être mise en doute; elles se rencontrent également dans les stations du Périgord, où MM. de Vibraye et Franchet ont pu en recueillir seize; Mouthiers nous en a fourni deux.

Le second objet est l'amulette, de même nature que la pierre précédente, et qui, avant d'être suspendue, a dû servir au

polissage des os. Elle porte les mêmes dépressions, les mêmes facettes polies ; seulement ses deux principales faces sont convexes, et sur deux des facettes existent de nombreuses rainures, des entailles, peut-être mises là comme ornements analogues, dès lors, à ceux de l'amulette de Rancogne (*suprà*).

Le morceau de fer hydraté, lui aussi, a dû avoir une destination semblable et servir au polissage ; il est pyriforme, avec facettes polies sur la partie la plus allongée. Ces facettes n'ont pu être faites que par suite d'un frottement; des entailles profondes et d'une netteté que l'on obtiendrait à peine avec une lime en acier sont pratiquées sur les facettes polies.

L'objet le plus intéressant consiste en un morceau de grès cénomanien rouge à grains très-fins, arrondi sur une face et portant un prolongement en forme de poignée ; toute la face inférieure convexe est parfaitement polie ; la face supérieure est plane, avec une cavité polie, à bords perpendiculaires de 17 millimètres de profondeur, donnant à l'objet l'aspect d'un vase ayant servi à cuire des aliments. Cependant nous avons lieu de croire qu'il a été façonné pour un tout autre usage, et qu'il doit être considéré comme une sorte de lampe.

En effet, s'il eût été destiné à la cuisson de certains aliments, on verrait sous la face inférieure arrondie et polie, de même que sur tout son pourtour, des traces de feu, ce qui n'existe pas. La pierre a été brûlée sur le bord de la courbe opposée au manche et dans un petit espace allant en diminuant vers le centre de la cavité centrale, évidée d'abord à l'aide de coups répétés, puis polie ; comme si une mèche y avait été allumée pendant longtemps.

Cette lampe devait être alimentée par la graisse des animaux dont nous avons trouvé les restes, et en cela elle pourrait être l'analogue des lampes à suif de l'époque gauloise,

décrites par M. Parenteau, de Nantes (1), lampes en terre cuite, il est vrai, mais offrant avec notre lampe primitive quelques traits de ressemblance.

Des entailles profondes existent sur le manche de cette lampe.

Ainsi donc, abstraction faite de la hache polie dont nous avons démontré l'origine, les grottes de la Charente, comme leurs congénères des pays voisins, nous ont fourni des objets polis contemporains des animaux qui leur étaient intimement associés.

Dans notre premier mémoire, nous avons vu un fragment de hache polie associé, sans trace de remaniement, aux animaux caractérisant la faune du dépôt des vallées. En remontant l'échelle des époques, nous trouvons une amulette parfaitement polie, en schiste, contemporaine de l'ours et de l'hyène, à Rancogne; plus haut encore, des objets différents, aussi polis, contemporains du renne, à Mouthiers.

Nos premières suppositions se trouvent ainsi confirmées par ces restes que nous avons extraits nous-même de leurs gisements, en compagnie de savants dont la bonne foi ne sera jamais mise en doute, nous en sommes parfaitement certain.

Après toutes ces données stratigraphiques, paléontologiques et archéologiques sur nos grottes, il nous reste à examiner si, comme nous l'avons dit en commençant, leur position dans les vallées offre des particularités propres à contrôler des opinions récemment émises et basées sur la faune qu'elles renferment.

Notre savant collègue, M. le docteur Garrigou, pose en principe (1) « que les grottes dont la faune est composée, en

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

(2) *Étude comparative des alluvions quaternaires et des cavernes à ossements des Pyrénées et de l'ouest de l'Europe,* Toulouse, 1865, p. 5 et suiv.

» entier ou en partie, par les *ursus spelæus*, *felis spelæa*, » *rhinoceros tichorhinus*, et *elephas primigenius*, occupent généralement des points assez élevés au-dessus du fond des » vallées, dans les massifs calcaires des Pyrénées; » que les grottes du fond des vallées sont caractérisées par le renne (1), d'autres par des animaux domestiques.

Partant de là, il semble tendre à prouver que les choses se passent de la même façon dans les régions éloignées de la chaîne pyrénéenne.

Tout en adoptant sans contrôle la manière de voir de M. Garrigou (que nous savons être fort compétent en pareille matière et, de plus, un dévoué confrère) pour ce qui a trait aux Pyrénées, il nous paraît utile de chercher à détruire cette proposition, uniquement en ce qui concerne la Charente.

Pour ce faire, il suffit de donner l'altitude de nos grottes au-dessus du fond des vallées où elles sont ouvertes.

Or, la grotte de la Chaise est à 8 mètres au-dessus du niveau normal des eaux de la Tardouère;

Celle de Montgodier, à 10 mètres; celle de Rancogne, à 3 mètres à peine au-dessus de la même rivière;

La grotte de Mouthiers, à 7 mètres au-dessus du petit affluent de la Bohême;

Enfin, celle de Rolland, à 8 mètres au-dessus de la Charreau.

Ainsi, les grottes caractérisées par l'*ursus spæleus*, de même que celles caractérisées par le *cervus tarandus*, se trouvent à un niveau inappréciable, et dont la différence se traduit par 1 mètre; de plus, celle de Rancogne, la moins élevée de toutes, contenait cependant des ossements d'*ursus* et d'*hyena spœlea*, et nous ne pensons pas que, comme dans les

(1) Garrigou (*loc. cit.*), p. 10.

Pyrénées, et notamment dans la vallée de Bagnères-de-Bigorre, « un mouvement géologique récent du sol ait pro-» duit des dénivellations (1). »

Cherchant à résumer, en terminant, l'ensemble des faits que nous avons consignés dans le cours de ce travail, nous croyons devoir poser les conclusions suivantes :

1° Les grottes de la Charente sont indifféremment situées dans les vallées principales et secondaires, et cette position n'influe en rien sur la richesse de leurs produits.

2° Les grottes ouvertes au levant, les seules avec restes d'industrie primitive, ont été choisies à dessein par l'homme dans un but religieux.

3° Leur élévation, relativement au niveau des rivières qui parcourent les vallées, n'est pas un indice de leur plus grande ancienneté, car la différence de niveau de celles caractérisées par l'ours et le renne est inappréciable.

4° Les types qu'elles renferment, de même que les types du dépôt des vallées, (comme nous l'avons vu), sont insuffisants pour établir une chronologie certaine, car des types de même nature se rencontrent au milieu de faunes distinctes.

5° L'instrument en ivoire travaillé de la Chaise est une preuve de plus à ajouter à celles jusqu'ici publiées, et contribue à détruire les objections faussement soulevées à ce sujet.

6° Enfin, les objets polis se rencontrent dans la même couche non remaniée que les restes de l'ours et du renne, et sont synchroniques de ces animaux.

(1) Garrigou (*loc. cit.*), p. 10, *infrà*.

TROISIÈME MÉMOIRE.

STATIONS DES PLATEAUX.

(*Voir* les planches VI, VII.)

En décrivant les vallées du département de la Charente, nous avons vu que celles désignées sous le nom de principales délimitaient les différents plateaux de la contrée, suivant une direction N.-N.-O., S.-S.-E. Cette inclinaison est toujours uniforme, et semble influer sur la puissance variable des dépôts que ces plateaux supportent.

Au-dessus des assises puissantes des calcaires jurassique (étage kimméridgien) et crétacé (étages cénomanien et turonien), on observe un banc oscillant, entre 2 mètres et 10 centimètres d'épaisseur, d'argiles rouges siliceuses, tantôt criblées d'un nombre infini de silex brisés, associés à des fragments de roches crétacées de volume variable, souvent aussi à de volumineux blocs de grès vraisemblablement tertiaires, et à quelques rognons de quartz roulés, auxquels on peut assigner la même origine, tantôt offrant dans leur masse des traînées continues et définies de ces mêmes silex brisés, mélangés à des fragments de grès et de roches avoisinantes.

La coupe suivante, prise au plateau de Clergon, donne une

idée générale de l'ensemble de ce dépôt ravinant, souvent profondément, la formation sous-jacente :

A. — Terre végétale, 0 m. 10 c.
B. — Argiles rouges avec blocs de grès; silex brisés, silex ouvrés, 0 m. 50 c.
C. — Argiles à traînées de silex brisés et silex ouvrés, 1 m.
D. — Étage turonien, banc à *ostrea Rochebruni* (Coq.) raviné, ∞.

Ces argiles rouges, à silex brisés, descendent parfois sur le flanc des plateaux, mais n'arrivent jamais à présenter un point de contact avec les alluvions des vallées; elles s'arrêtent généralement à mi-pente et se décèlent par un banc de quelques centimètres à peine, recouvrant d'un manteau limité les terrains qui les supportent, par suite du glissement qui s'est opéré.

Les principaux affleurements, sur les points les plus élevés, atteignent une altitude moyenne au-dessus du niveau de la mer, entre 112 et 150 mètres.

Le dépôt ne fournit aucuns restes de corps organisés, tandis que les silex ouvrés s'y rencontrent fréquemment, tantôt à la profondeur de 2 mètres, limite extrême que nous avons déjà mentionnée, le plus souvent à la surface du sol, mélangés avec la terre végétale, par suite des travaux de culture (1).

(1) M. l'abbé Bourgeois (note sur des silex taillés, trouvés à Pont-Levoy, *Bull. Soc. géol.*, t. xx, 2e série, p. 537) donne une explication qui peut parfaitement s'appliquer aux plateaux de la Charente : « Les silex, dit-il, abandonnés à la surface ou enfouis à une légère profondeur par les eaux diluviennes, ont dû se trouver en contact avec les premières couches d'humus qui se formèrent après la grande catastrophe; puis le mélange s'est opéré peu à peu par l'action des instruments aratoires. Pourquoi refuserait-on d'admettre, pour ces débris d'industrie primitive, ce que l'on admet forcément pour les quartz diluviens qui se trouvent également

Ici comme ailleurs, ce dépôt des plateaux paraît être le produit d'un phénomène général, que tous les auteurs décrivent d'une manière identique : « *Argile rouge mêlée de* » *silex brisés, sans débris organiques, sans stratification nette,* » *et ravinant constamment le dépôt inférieur, quelle qu'en soit* » *la nature* (1). » C'est le quatrième élément de la série générale des phénomènes quaternaires du nord de la France, décrit par M. Hébert (2); c'est enfin le diluvium supérieur de M. d'Archiac.

La cause qui a présidé aux dépôts des plateaux est évidemment indépendante de celle qui a formé le dépôt des vallées, et, pour le plus grand nombre des géologues, elle a été postérieure. Nous voyons, en effet, le diluvium à cailloux roulés recouvert par les argiles rouges à silex brisés; dans ce cas, elles finissent de combler en partie les vallées; dans d'autres, elles s'élèvent à une hauteur considérable, de 50 et 100 mètres, par exemple, sur les plateaux qui dominent le Havre, de même qu'à la Maison-Blanche (environs de Paris), dans la Picardie, etc., etc. (3).

Nous ne pouvons donc nous défendre de considérer les argiles rouges à silex brisés de la Charente, notre dépôt des plateaux, comme dues à la même cause que celle qui a contribué aux dépôts analogues des différentes contrées où il a été observé.

Ces données succinctes sont, nous le croyons, suffisantes pour expliquer stratigraphiquement la place que les silex

» sur le sol? Du reste, dans les localités où ils sont le plus nombreux, la » couche de la terre végétale est si mince, que la charrue atteint souvent » le diluvium. »

(1) Hébert, Observations sur les principaux éléments du terrain quaternaire. *Bull. Soc. géol.*, t. XXI, p. 59.

(2) *Loc. cit.*

(3) Hébert, *loc. cit.*, p. 65.

ouvrés du dépôt qui nous occupe affectent sur nos plateaux.

Il serait inutile d'entrer dans une discussion sur l'origine de ce dépôt, car, d'un côté, elle ne pourrait nous entraîner qu'à des longueurs inutiles ici; d'un autre, la divergence d'opinion des auteurs ne nous serait que d'un faible secours, et il pourrait être dangereux de soulever une nouvelle hypothèse, toujours prématurée, sur un des phénomènes les moins connus et les moins étudiés de cette énigmatique période quaternaire, si pleine d'obscurités et la moins avancée de la géologie, suivant l'expression même de l'un des géologues qui s'en sont le plus occupés dans ces derniers temps.

Nous devons, avant tout, diviser les silex taillés des plateaux en deux catégories distinctes et bien tranchées, savoir: ceux qui se rencontrent en place au milieu des argiles à silex brisés et à la profondeur moyenne de 2 mètres ; ceux qui se rencontrent à la surface; car des différences manifestes existent entre eux.

De grandes présomptions nous portent à croire que, au moins dans le premier cas, les silex sont contemporains du courant diluvien, qui a déposé les matériaux qui constatent son passage, et ces présomptions sont basées sur l'épaisseur même du dépôt. C'est au point de contact avec la formation crétacée que reposent les silex taillés, et nulle trace de remaniement n'est apparente; de plus, aucune accumulation d'objets n'existe en tel ou tel lieu donné; ils sont épars, sans place fixe, et intimement mélangés avec les autres éléments qui les accompagnent.

Ceux, au contraire, que l'on recueille à la surface se trouvent dans des conditions différentes; et ce n'est que par suite des travaux de culture qu'ils ont été arrachés du dépôt, toujours le même du reste, mais qui ne dépasse guère 10 ou 15 centimètres d'épaisseur.

Ont-ils été enfouis à cette faible profondeur par les eaux diluviennes? n'ont-ils été, au contraire, abandonnés à la surface que postérieurement au dépôt?...

De ces deux suppositions, la seconde nous paraîtrait plus probable, car la minceur du dépôt, jointe au remaniement constant du sol livré aux instruments aratoires, ne permet guère d'adopter une autre manière de voir.

Nous ne voyons pas ensuite, comme dans le premier exemple, une répartition inégale des silex ouvrés, ce qui existerait évidemment s'ils avaient été entraînés par un courant, quelque calme qu'il ait pu être; bien au contraire, ils sont réunis à des places fixes et invariablement circonscrites.

Sur quelques-uns des plateaux, le mélange d'objets façonnés de main d'homme, et de types divers, existe dans une étendue assez considérable; sur d'autres, et ceux-là sont de beaucoup plus nombreux, chaque station est caractérisée par un type bien tranché. Elles peuvent, dès lors, être considérées comme des lieux de fabrication, comme des ateliers où tels ou tels genres d'instruments étaient façonnés.

Ces lieux de fabrication sont toujours placés sur le point le plus culminant des plateaux, et ils sont soumis aux conditions que nous avons exposées pour les grottes, c'est-à-dire qu'ils sont exposés dans la direction nord-est, de façon à dominer tous les espaces environnants, sans que la vue puisse être interceptée par aucun obstacle.

C'est le lieu d'invoquer encore ici, comme nous l'avons fait dans notre second mémoire, le mobile qui guidait les peuplades primitives dans le choix de ces emplacements ainsi orientés vers le levant, mobile qui reposait sur des croyances religieuses, et les portait à choisir une place d'où

ils pussent, sans peine, diriger leurs regards vers le soleil, centre de leurs adorations.

Un second motif dut, sans doute aussi, présider au choix de ces emplacements sur des points d'où la vue pouvait embrasser un vaste espace : c'était celui de surveiller les abords de leurs campements et d'éviter plus facilement les surprises des peuplades voisines, que devait nécessairement attirer la proximité d'ateliers de fabrication, dans le dessein de s'approprier des objets d'une utilité incontestable.

Cette supposition explique le mélange d'armes et d'instruments que nous venons de signaler comme particulier à certains plateaux. Là, en effet, durent être livrés des combats entre tribus limitrophes ; car, si l'on examine les objets associés, on voit que les armes ou supposées telles, flèches, haches, pierres de jet, y sont presque exclusives ; que ces armes n'ont plus la netteté de celles recueillies sur les emplacements de fabrication : elles sont brisées, ébréchées, en un mot elles ont servi. En outre, sans orientation fixe, ces emplacements occupent les alentours des points culminants, et ils s'arrêtent vers les bords des plans escarpés qui limitent ces plateaux, comme si là s'était arrêtée la poursuite de la tribu victorieuse.

La forme des silex taillés des plateaux diffère sensiblement de celles que nous avons signalées précédemment; des types caractéristiques dominent, et cependant ils ne peuvent, cette fois encore, être regardés comme invariables et servir à préciser une époque, car d'autres types, propres aux phases que nous avons décrites, comme à celles dont nous n'avons pas de représentant dans la Charente, s'y rencontrent associés.

Quelques haches rappellent la forme et la taille des

haches dites quaternaires; d'autres objets sont communs avec les grottes : ce sont des blocs retouchés sur leurs angles, des grattoirs, racloirs, pointes de flèche ; quèlques-uns se confondent avec les silex des kjokkenmoddings, et consistent en haches ébauchées et grossièrement façonnées, telles que celles figurées par M. Lubbock (1); enfin des pierres de jet (2), que nous avons vues identiques dans les dépôts des vallées.

Quant aux types propres à nos stations, et que nous n'avions pas encore rencontrés, ils consistent en haches d'une forme particulière, en marteaux, en coins de plusieurs espèces, que nous décrirons plus loin.

L'abondance des objets polis semble devoir aussi caractériser plus particulièrement ces stations; ils consistent principalement en haches de formes variées.

Ce nombre de haches polies n'est cependant que relatif, car il ne doit être évalué qu'à un deux centième de la totalité des silex ouvrés.

Cette rareté relative ne doit-elle pas être attribuée à la longueur et à la difficulté du travail que nécessitait le polissage pour des substances dures et résistantes? Si l'on accepte cette donnée, il ne serait pas erroné, dès lors, de supposer que ces instruments, plus précieux parce qu'ils étaient plus rares, ne devaient être destinés qu'à des usages exceptionnels, soit comme armes pour les chefs, ou comme instruments de sacrifice, peut-être aussi comme symboles destinés à suivre la dépouille d'un guerrier célèbre.

Mais, dira-t-on, la pierre polie caractérise une époque.

Nous ne reviendrons pas sur la discussion dans laquelle

(1) Recherches archéo-géologiques récentes, faites en Danemark sur les kjokkenmoddings. *Ann. des sciences naturelles*, t. XVII, 4e série, 1862, p. 273, pl. XI, fig. 8, 9.

(2) Lubbock, *loc. cit.*, fig. 12.

nous sommes entré à ce sujet ; seulement nous répondrons : l'abondance des haches dites *celtæ*, caractéristiques de cette époque, est-elle assez considérable pour faire loi dans l'espèce ? toute trace de silex ébauchés a-t-elle disparu avec elle (1) ?

Les recherches faites dans les habitations lacustres, de même que celles opérées sous la cella des dolmens et autres monuments du même âge, répondent suffisamment à ces questions.

Les stations riches en silex ouvrés sont nombreuses dans le département de la Charente ; les plateaux de la Petite-Garenne, l'Arche, Clergon, le Petit-Rochefort, Chamoulard, la Tourette, les Justices, Mouthiers, Breuty, la Couronne, Balzac, etc., nous ont fourni d'abondants spécimens ; il nous suffira de décrire succinctement les types que contenaient les plus remarquables de ces stations.

Nous allons examiner, en premier lieu, le gisement de la Petite-Garenne, qui rentre dans la première catégorie que nous avons établie, puis nous étudierons les silex ouvrés des stations des plateaux, proprement dites, en tenant compte des deux sections sus-mentionnées : ateliers de fabrication, espaces avec mélange de types divers.

Gisement de la Petite-Garenne. — Les silex taillés de la station de la Petite-Garenne font exception, comme nous l'avons vu, à la règle qui régit ceux des stations des plateaux. Ils gisent, sans place fixe, à une profondeur qui, généralement, égale deux mètres, au milieu des argiles rouges à silex brisés.

(1) Il faut, de toute justice, faire la part égale pour tous. Or, si l'époque de la pierre ébauchée doit être vide de toute trace de silex polis (le petit nombre qui les accompagne étant attribué à des remaniements et baptisé du nom de celtique), par la même raison, l'époque de la pierre polie doit être vide de silex ébauchés.

Nous y avons recueilli des haches ébauchées à grands éclats, et dont quelques-unes mesurent jusqu'à vingt-cinq centimètres de long ; des marteaux, souvent volumineux, avec traces nombreuses de percussion sur toutes leurs faces; des pointes de flèche, dont une, d'un beau fini, est identique à certain type que nous avons décrit au dépôt des vallées; des pierres de jet ; une lame parfaitement taillée sur la face convexe ; quelques grattoirs, dont un de très-grande dimension, en silex noir ; une hache polie, également en silex noir ; un fragment d'une autre, en grès jaunâtre tertiaire ; un petit marteau à facettes polies avec soin ; enfin des lames, des éclats souvent retouchés, des *nuclei* semblables à ceux de nos grottes.

Un caractère qui semble propre à la majorité de ces objets, c'est le genre de travail effectué à larges éclats, d'une façon grossière; c'est aussi la force, la grosseur des haches et autres instruments, à un point que nous n'avions pas encore observé. La taille offre bien des analogies avec celle propre aux objets du dépôt des vallées ; cependant elle a un cachet que l'on pourrait appeler plus primitif ; la forme, au contraire, s'en éloigne, et n'a pas de représentant dans les autres dépôts. Joints à ces formes typiques, les autres objets, de forme, de taille, de travail propres aux époques précédentes, présentent des liens qui rattachent tous ces objets entre eux, sans qu'il soit sagement possible de fixer une limite entre telle ou telle période.

Ces silex taillés, en place, dans un dépôt se comportant, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, de la même façon que ceux décrits par les auteurs, et représentant l'un des plus récents de la période quaternaire (1), démontrent, une

(1) Hébert, *loc. cit.*, p. 66.

fois de plus, que l'homme a existé à chacune des phases de cette grande époque géologique.

Les stations suivantes, que nous avons distinguées tant par la présence des objets à la surface du sol ou à une mince profondeur, que par l'accumulation de types semblables dans des places données, si elles ne peuvent être considérées d'une manière positive comme faisant partie intégrante de notre dépôt des plateaux, le suivent tout au moins de très-près, et nous rapprochent insensiblement des époques plus récentes par une sorte de transition.

Station de l'Arche. — La station de l'Arche se distingue par le nombre de haches ébauchées qu'elle nous a fournies. Ces haches affectent généralement une forme elliptique; elles sont épaisses, à faces taillées à grands coups et à tranchant finement taillé, à l'aide de petits éclats; à ces haches étaient associés des pierres de jet de la forme déjà décrite; des blocs retouchés sur les angles, des marteaux; de petits disques taillés tout autour, que nous ne savons à quel usage attribuer. Parmi les rares haches polies qui les accompagnaient, nous en citerons une entière, de petite taille, en fibrolite.

Sur toute l'étendue du vaste plateau environnant cette station, nous avons recueilli de nombreux objets de divers types et d'un travail remarquable; les principaux consistent en un coin mesurant 9 centimètres de long sur 7 centimètres dans sa plus grande largeur, finement taillé; une hachette ayant la forme d'une ellipse très-allongée; de petites pointes de flèche en forme d'amande; quelques fragments rares de haches polies brisées; des pierres de jet et quelques grattoirs, dont un extrêmement remarquable, en ce qu'il présente un manche parfaitement taillé en rond.

Station de Clergon. — Sur le plateau de Clergon, quel-

ques hachettes, dont une polie, de rares grattoirs d'un fini remarquable, un beau marteau, étaient associés à une grande quantité de flèches. Ces flèches se rapprochent, pour leur forme, de celles des grottes; elles présentent cependant une plus grande épaisseur; quelques-unes sont ovoïdes, d'autres semblent faites de deux triangles longuement isocèles, réunis par leur base.

Station de Chamoulard.— Les plateaux de Chamoulard, de même que celui du Petit-Rochefort, nous ont procuré un mélange de différents objets épars sur toute l'étendue, sans place fixe. Les types dominants consistent en marteaux d'une très-belle conservation; en blocs, lames, grattoirs, et plusieurs fragments de grès tertiaire très-dur, ayant une seule face parfaitement polie, par suite d'un frottement prolongé. Nous serions porté à considérer ces fragments de grès comme des polissoirs; quelques-uns, ayant la face polie faiblement concave, auraient pu servir à polir les haches.

Station de Breuty. — Les silex taillés en forme de coin composent la presque totalité des objets provenant de la station de Breuty. Ces coins présentent une forme triangulaire; l'une des faces est plane, l'autre porte au centre une arête d'où partent deux pans à bords façonnés à petits coups; la base est tronquée, à angle obtus formant biseau; des marteaux, quelques rares pointes de flèche, des lames et des éclats nombreux, déchets de fabrication, un petit nombre de grattoirs, y étaient inégalement répartis; il faut ajouter une hache polie en silex brisé, et une entière en grès vert cénomanien.

Les stations des Justices, Mouthiers, la Couronne, Balzac, ne nous ont point offert d'ateliers bien définis. Le mélange des silex taillés régnait sur des points fixes, il est vrai; mais aucun type n'y dominait. Ils consistaient en lames, blocs,

marteaux, grattoirs, flèches, haches, dont quelques-unes polies et brisées, et une cheville bien taillée par petits éclats.

Nous avons rencontré en outre, dans toutes nos stations des plateaux, comme aussi dans le gisement de la Petite-Garenne, un grand nombre de fragments de silex portant des traces manifestes de l'action du feu. Ces silex, « *étonnés* » par le feu, sont fendillés, *craquelés* comme certaines por- » celaines chinoises et japonaises (1). » Quelques silex taillés montrent aussi ces traces, notamment un fragment de hache polie provenant de Breuty, et un grattoir de la station de Chamoulard.

Nous sommes tout naturellement entraîné, en examinant les silex ouvrés des plateaux, à dire quelques mots sur la patine qui les recouvre; or il est utile de signaler qu'à de très-rares exceptions près, tous ces silex en montrent des traces.

Cette patine, de deux natures, est tantôt une altération du silex converti alors en cacholong, tantôt un simple vernis superficiel, comme l'a spécifié M. Boucher de Perthes.

Contrairement à ce qui se passe pour les silex de la Dordogne, au dire d'un savant, dont la manière de voir, au sujet des silex taillés, semble pencher, du reste, vers le parti que nous appellerions volontiers de l'*opposition*, nos silex charentais, *à quelque variété qu'ils appartiennent*, sont susceptibles d'être affectés de cette patine, comme nos nombreux spécimens peuvent le témoigner.

Si ce n'était pas nous éloigner considérablement de notre sujet, nous pourrions démontrer, avec preuves à l'appui, que les silex des autres contrées se trouvent dans les mêmes

(1) Marquis de Vibraye, Observations sur la note de M. l'abbé Bourgeois. *Bull. Soc. géol. de France*, t. xx, 2e série, p. 240.

conditions, et que même les substances autres que les silex sont soumises à ce caractère, notamment des haches et des lames mexicaines en obsidienne, que nous devons à l'obligeance de notre ami M. le docteur Cédont.

Nous devons ajouter que, parmi les haches polies associées aux silex des plateaux, une seule est exempte de patine; ce fait, commun à d'autres départements, ne s'est vu *qu'une fois* dans la Dordogne.

C'est un pays, du reste, où d'autres exceptions ne font aucunement défaut.

L'absence ou la présence de patine sur tel ou tel silex travaillé de main d'homme ne peut, sans aucun doute, être invoquée pour préciser leur plus ou moins grande ancienneté relative, pas plus que pour indiquer la place qu'ils ont occupée dans tel ou tel banc des dépôts quaternaires (1). Nous pensons cependant, avec plusieurs auteurs, qu'il est prudent de mentionner cette patine comme caractère propre à distinguer les silex authentiques d'avec ceux produits par la contrefaçon, comme plusieurs exemples en font foi.

Nous ne pouvons laisser les plateaux sans mentionner certaines excavations qui leur sont propres.

L'une de ces excavations est placée sur le plateau de Clergon. Elle consiste en un puits de 1 mètre 60 centimètres de profondeur, sur 2 mètres de large, à plans perpendiculaires, creusé dans le calcaire turonien (à *radiolites lumbricalis*), très-tendre en cet endroit.

« On remarque aussi, dit M. de Caumont (2), dans plu-

(1) La couleur de la patine, invoquée comme base de ce système, ne nous semble pas avoir une valeur réelle, car elle varie du jaune au blanc, en passant par des teintes intermédiaires, sur des silex ouvrés provenant d'un même banc.

(2) M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. 1er, p. 167 (1830).

» sieurs comtés de l'Angleterre, des trous tantôt coniques, » tantôt ressemblant à de larges puits, dans lesquels les an- » tiquaires anglais supposent qu'on se retirait en cas de » surprise, afin de se soustraire aux regards de l'ennemi » qui parcourait les campagnes. »

Le puits de Clergon ne nous semble pas avoir été destiné à cet usage; placé vers le centre du plateau, et tout proche de l'atelier de flèches que nous avons décrit, il nous paraît avoir eu plutôt pour destination de contenir des provisions : ne serait-il pas l'analogue des silos que l'on observe fréquemment ?

Par ses dimensions peu considérables, il n'était pas apte à contenir plusieurs personnes, deux ou trois au plus. Si on était tenté de le considérer comme lieu d'observation, sa position sur la partie déclive du plateau, et non sur le point culminant, servirait à détruire cette supposition.

D'autres puits semblables, mais beaucoup plus profonds, existaient sur le bord d'un plateau voisin; ils ont été détruits par l'établissement d'une carrière pour l'extraction des pierres de taille.

Il ne nous reste plus, en terminant, qu'à poser quelques conclusions propres à résumer l'ensemble de ce travail sur les stations des plateaux; elles peuvent être ainsi établies :

1° Les silex ouvrés des stations de nos plateaux doivent être divisés en deux catégories : la première représentée par des objets enfouis au sein du dépôt et à une profondeur notable.

2° Ils sont contemporains de ce dépôt non remanié et faisant partie du diluvium supérieur des auteurs, où jusqu'ici aucuns restes de l'industrie humaine n'avaient, que nous sachions, été mentionnés d'une façon affirmative.

3° Les silex de la surface constituent la deuxième catégorie.

4° Ces silex paraissent être postérieurs au dépôt; ils peuvent caractériser une période de transition; et ils doivent être divisés, à leur tour, en deux classes : ceux propres aux ateliers, ceux épars sans ordre.

5° Bien que certains types soient propres à ces stations, il existe, comme pour les périodes précédemment décrites, un mélange de types commun à ces périodes.

6° Les objets polis se montrent plus abondamment qu'ils ne l'ont fait encore; ils ne peuvent cependant être évalués qu'à $\frac{1}{200}$ de la totalité des silex.

7° Tous les silex ouvrés, ébauchés ou polis, sont susceptibles d'être recouverts de patine.

8° Des excavations en forme de puits creusées sur certains plateaux sont synchroniques des silex ouvrés, et ont dû servir à emmagasiner des provisions.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

GRANDS ATELIERS DE FABRICATION.

(*Voir* planches VIII, IX.)

Par leur position, leur place stratigraphique, les silex ouvrés de nos grands ateliers de fabrication du département de la Charente, identiques, sous divers points de vue, aux ateliers de Pressigny-le-Grand, sembleraient devoir être classés dans le même ordre géologique que ceux décrits dans notre précédent mémoire, et faire partie de la première catégorie que nous y avons établie, c'est-à-dire être assimilés aux silex du dépôt que nous avons démontré appartenir au diluvium supérieur des auteurs.

En effet, en examinant attentivement surtout un des points du beau gisement qui fait l'objet de ce travail, on observe que les silex ouvrés associés aux déchets de fabrication sont enclavés dans un banc d'argiles rouges mélangées de débris des roches voisines, de blocs de grès, de galets tertiaires; sur ce point, les silex paraissent en place et sont déposés dans un ordre régulier.

Il est vrai que le banc, d'une puissance moyenne de 1 mètre, affleure sur toute l'étendue du plateau, et n'est recouvert que de 10 à 15 centimètres au plus de terre végétale; mais si l'on descend un peu plus bas, en s'écartant de la ligne de faîte du plateau, on voit, dans une excavation large pratiquée

pour recevoir les eaux pluviales, utilisées pour le service d'une ferme voisine, que ces mêmes silex sont enfouis, au sein de ces mêmes argiles rouges, à une profondeur de 4 mètres ; que plusieurs bancs de silex ouvrés sont répartis avec ordre dans le banc d'argile, et ont dû être déposés en même temps que lui.

La même superposition se montre un peu au-dessus de la gare de Mouthiers, sur le chemin qui conduit de cette localité aux Rousselières, où nous avons relevé la coupe suivante :

A. — Terre végétale mélangée de débris de silex, 0 m. 10 c.
B. — Silex ouvrés et silex brisés, 0 m. 50 c.
C. — Argiles rouges, 0 m. 30 c.
D. — Silex ouvrés et rognons de grès, 0 m. 25 c.
E. — Argiles rouges, 0 m. 15 c.
F. — Étage turonien raviné, ∞ .

Ces faits ainsi posés, si nous voulions faire prévaloir l'opinion sus-établie, bien certainement on ne manquerait pas d'invoquer le remaniement, cette arme que savent si bien opposer à tous les dires les débris du vieux parti, qui tend chaque jour à disparaître; mais notre but, dans ce mémoire, n'est pas de soutenir que nos grands ateliers de fabrication sont synchroniques du dépôt des argiles rouges à silex brisés.

Ils paraissent faire partie intégrante de ces dépôts, c'est vrai, et ce n'est pas sans peine que nous les en éliminons ; mais l'opinion de M. le marquis de Vibraye (1), si bon juge dans cette question, « que les silex de Pressigny *semblent*

(1) Nouvel examen des silex de Pressigny-le-Grand. *Comptes rendus de l'Ac. des sciences*, séance du 17 juillet 1865, t. LXI, p. 105 à 109.

appartenir à l'ère *dite celtique,* » nous engage à modifier notre première idée, et à ne pas suivre l'exemple de l'entêtement que quelques-uns s'acharnent à faire triompher sans succès dans la voie opposée.

Du reste, d'après l'ordre que nous avons adopté, en faisant venir, immédiatement après les silex ouvrés des plateaux, ceux de nos grands ateliers, c'est reconnaître tacitement que, s'ils n'en sont pas contemporains, ils les suivent cependant de très-près.

Nous ne chercherons pas non plus à leur assigner une place dans cette élastique ère dite celtique, plus problématique, plus embrouillée peut-être encore que les phases dont jusqu'ici nous avons décrit les restes; classons-les donc simplement, et *sous toutes réserves*, comme appartenant à cette époque; mais gardons-nous d'oublier que, dans la Charente comme au Grand-Pressigny, à côté de types particuliers à ces stations, des types propres aux autres phases se trouvent mélangés; qu'à côté du grand nucleus et de ses dérivés se trouvent la hache dite quaternaire, le grattoir des grottes, la flèche et le marteau des plateaux, la hache et la pierre de jet des kjokkenmoddings, la lame des habitations lacustres, et, de loin en loin, quelques objets polis, parmi lesquels figure la hache des dolmens et des tumulus, preuves incontestables des données que nous avons émises, des faits que nous avons scrupuleusement signalés pour chacune des divisions de ce grand tout anté-historique, preuves à ajouter à tant d'autres comme un haut enseignement, démonstration matérielle que ces âges, ces ères, ces époques, ces phases, s'enchaînent par des liens puissants, mais impropres à les préciser, comme aussi à leur imposer des caractères.

La majeure partie des plateaux qui environnent Mouthiers,

distant de 16 kilomètres d'Angoulême, supporte nos grands ateliers de fabrication.

Le plus important est celui des Martins, que nous avons découvert le 16 octobre 1864 (1), et que nous avons exploré à plusieurs reprises, deux fois aussi en compagnie de MM. de Vibraye et Franchet.

Les silex ouvrés affleurent le plus généralement, comme nous l'avons vu, sur presque toute l'étendue du plateau. Des exploitations de ces silex, utilisées pour le pavage des routes, en ont mis de nombreux gisements à découvert; d'un autre côté, la culture des champs et des vignes qui couvrent l'étendue des ateliers en arrache chaque jour au dépôt et permet d'abondantes moissons aux explorateurs.

L'orientation N.-E. est également propre à ces ateliers; ils manquent à toutes les autres expositions.

Plusieurs types sont, comme nous l'avons dit précédemment, particuliers à ces grands ateliers; ils se distinguent de prime abord par leurs dimensions colossales, et peuvent être résumés ainsi :

1° *Nucleus*. — Ces nucleus affectent plusieurs formes; mais les plus nombreux consistent en blocs connus, à Pressigny, sous le nom de *livres de beurre*. Quelques-uns mesurent jusqu'à 35 centimètres de long, sur 20 centimètres de large, et pèsent en moyenne de 5 à 8 kilogrammes.

Ceux de moindre dimension sont aussi fréquents, taillés sur les deux faces, où de longues lames ont été enlevées d'un seul coup; ces nucleus, convexes des deux côtés, ont leurs bords tranchants et retouchés à petits éclats. Quelques-uns

(1) Nous avons fait part de cette découverte à la Soc. géol. de France, le 5 décembre 1864. (*Voir* le *Bull.*, t. XXII, p. 68.)

sont arrondis et munis d'un manche dégrossi ; d'autres, analogues à d'énormes haches, portent à leurs extrémités des traces de percussion.

2° *Disques.* — Les silex que nous désignons sous le nom de disques consistent en des rognons, souvent volumineux, dont une partie de la surface a été enlevée à l'aide de larges éclats ; ils ont une forme lenticulaire, à bords façonnés avec soin. Ces disques se rencontrent à tous les degrés de taille, depuis le poids de 8 kilogrammes jusqu'à la grandeur de 4 centimètres au plus.

3° *Lames.* — Les lames enlevées sur les grands nucleus sont d'une force et d'une longueur remarquables ; elles sont presque toujours brisées ; nous avons pu cependant en recueillir quelques-unes entières. Elles sont généralement retouchées sur leurs bords.

4° *Grattoirs.* — Les grattoirs sont en général faits d'énormes éclats enlevés aux grands nucleus ; leur mode de taille et leur forme sont, du reste, identiques à ceux des grottes et des autres stations. Quelques prismes triangulaires, à extrémité taillée, rentrent dans cette catégorie. Il est rare que la partie allongée ne soit pas finement retouchée, afin, sans doute, que la main pût les saisir plus solidement.

5° *Haches.* — Deux formes de ces instruments sont propres aux grands ateliers. Les unes sont tout simplement de petits nucleus taillés à larges coups et légèrement elliptiques ; les autres, très-rares, sont travaillées avec soin, ayant une de leurs extrémités large, l'autre étroite et arrondie ; la forme en est longuement elliptique.

A ces principaux types sont associés de nombreux spécimens de formes déjà connues et décrites. Ils consistent :

En haches semblables en tout aux haches du dépôt des vallées ; certaines sont triangulaires ; d'autres, plus petites,

et que l'on pourrait classer parmi les têtes de lances, sont en forme d'amande.

Les marteaux, assez nombreux, sont tantôt volumineux, tantôt de très-petite taille. Nous en possédons un assez grand, en grès verdâtre, à grain dur et très-fin, portant plusieurs faces larges et parfaitement polies.

Les grattoirs, racloirs, etc., sont fréquents, et ne diffèrent en rien de ceux que nous avons décrits dans nos précédents mémoires; il faut y joindre de petites lames, dont les unes, comme certaines des grosses, portent sur l'arête médiane des traces de percussion.

Les pierres de jet sont abondantes, ainsi que les silex craquelés et étonnés par le feu.

Les haches polies sont très-rares ; nous n'en avons rencontré qu'une seule en silex, et seulement avec traces de polissage, ainsi qu'une autre entière en grès vert à gros grains.

Notons aussi que tous les grands nucleus et les instruments provenant des éclats et lames qu'ils ont fournis sont en silex de même nature que ceux du Grand-Pressigny, de couleur jaune foncé, à cassure offrant un aspect résineux; tandis que les autres objets taillés, représentant les types propres aux époques précédentes, sont pour la plupart en silex noir, que l'on ne retrouve pas à l'état brut sur l'emplacement des ateliers.

Quoique répartis sur toute l'étendue du plateau des Martins, les places limitées et où l'industrie a été exploitée plus particulièrement sont facilement reconnaissables. Il en existe deux surtout où l'accumulation des silex est prodigieuse. Elles sont exposées sur le versant N.-E., dans un bois qui occupe la gauche du plateau. C'est là que les grandes lames et les éclats abondent, associés aux grands

nucleus dont ils proviennent; c'est là que les belles haches, comme celles que nous figurons, ont été recueillies.

La rareté des haches polies nous porte à croire que ce genre de travail n'était que peu en faveur dans nos grands ateliers; l'absence complète de polissoirs, assez communs au Grand-Pressigny, en est également la preuve.

Ce manque de polissoirs établit-il donc une différence entre nos ateliers et ceux de Pressigny ?

Nous ne le pensons pas; il nous démontre toutefois que le conseil donné, pour l'étude des stations de Pressigny, par M. de Vibraye (1) est applicable aux stations de la Charente: c'est de réserver les conclusions, au sujet de ces singulières accumulations de silex ouvrés, jusqu'à un examen plus sérieux et plus complet de la contrée, où des découvertes précieuses nous sont réservées, nous avons tout lieu de l'espérer.

Maintenant il serait superflu de revenir ici sur les polémiques dont les ateliers du Grand-Pressigny ont été le sujet, et bien que, par suite de l'identité de ces stations avec les nôtres, les opinions émises pour les unes s'appliquent nécessairement aux autres, nous n'en parlerons pas.

Les discussions sont closes à ce sujet; des réfutations savantes ont démontré suffisamment l'erreur du parti adverse : pourquoi viendrions-nous troubler le calme des méditations de M. E. Robert et de ses amis, *si haut placés*, de l'Académie des sciences ?

Qu'ils nous permettent cependant de dire deux mots au sujet des points fondamentaux que ces savants ont exposés, et qui se résument ainsi :

1° Destination des grands nucleus à la fabrication des pierres à fusil;

(1) *Loc. cit.*

2° Absence complète de cacholong à la surface des silex ouvrés.

En ce qui concerne la première objection, nous nous contenterons de renvoyer au savant travail de M. Pinguilly-l'Haridon, directeur du musée d'artillerie, où il démontre l'impossibilité matérielle de fabriquer des pierres à fusil avec les silex du Grand-Pressigny, impossibilité qui s'applique aux nôtres, puisque nous les avons démontrés être de même nature.

Nous ajouterons aussi qu'aucun souvenir de l'industrie des pierres à fusil n'existe dans le département de la Charente, ce qui ne manquerait pas d'être, si des ateliers y avaient été établis dans ce but.

Quant à la seconde objection, nous dirons qu'aux Martins il est rare de rencontrer des silex ouvrés, nucleus ou autres objets, sans aucune trace de cacholong.

Nous avons déjà donné notre manière de voir relativement à la patine qui recouvre les silex ouvrés, et, bien que nous l'ayons envisagée comme moyen de contrôle pour distinguer les silex authentiques de ceux produits par la contrefaçon, nous ne l'avons pas invoquée et nous ne l'invoquons point encore comme preuve de l'ancienneté ou de la récence des silex taillés, sans restriction et comme caractère invariable; seulement il est utile d'affirmer à ceux qui veulent voir des ateliers de pierres à fusil dans les stations de Pressigny, et par conséquent de la Charente, que ces silex sont pourvus de patine, contrairement à ce qu'ils ont avancé.

La description de nos grands ateliers et des objets qu'ils renferment ainsi établie, nous ne pourrions conclure qu'en répétant ce que nous avons dit au début de ce travail.

Placés dans des conditions presque toujours identiques à celles qui président aux stations des plateaux, il semble-

rait résulter qu'ils ont une commune origine, ou du moins qu'ils se suivent à des distances très-rapprochées.

Font-ils partie des dépôts dans lesquels, souvent, les silex se trouvent enfouis? leur sont-ils postérieurs? la mince couche diluvienne qui les recouvre par places, mélangée à de rares galets de quartz, atteste-t-elle qu'à une époque relativement récente ils ont été recouverts par un diluvium n'ayant laissé que de faibles traces confondues maintenant, et presque toujours, avec les terrains sous-jacents? appartiennent-ils, enfin, à l'époque dite celtique?

L'absence d'ossements de mammifères, ce criterium qui venait à notre aide dans les dépôts antérieurs, et que nous retrouverons encore pour nous faciliter la description et l'étude de périodes relativement plus récentes que celles qui nous ont occupé, ne nous permet pas de fixer un âge relatif et d'étayer les suppositions que l'examen des localités aurait pu nous suggérer.

Il faut nécessairement faire ici l'aveu de notre faiblesse et nous arrêter devant ces énigmes, que les connaissances actuelles sont impuissantes à expliquer.

Nous avons décrit avec une scrupuleuse exactitude les dépôts, leur nature, l'agencement des silex ouvrés dans ces dépôts ou à leur superficie, et, par cet ensemble stratigraphique et archéologique, résumé tout ce que l'inspection de nos plateaux nous a fourni.

Là doit se borner forcément notre tâche; car, ne craignons pas de le dire sans crainte d'être contredit, pour tout ce qui est des silex ouvrés trouvés à la surface du sol, il n'y a rien de certain, rien même de probable.

CINQUIÈME MÉMOIRE.

HABITATIONS PALUDÉENNES.

(*Voir* les planches X, XI.)

Des dépôts d'un autre ordre que ceux dont jusqu'ici nous avons étudié la composition et les restes doivent nous occuper maintenant : ce sont les dépôts tourbeux.

Les tourbières du département de la Charente, par leur faune et les objets d'industrie humaine qu'elles renferment, de même que certaines de leurs congénères, et notamment celles du département de la Somme, peuvent être considérées, paléontologiquement et archéologiquement, comme synchroniques des habitations lacustres de la Suisse, etc.

Cependant elles présentent quelques différences; il faut, sans aucun doute, en rechercher la cause dans le mode d'établissement des peuplades, sur lesquelles la configuration du pays et la nature même des lieux où elles venaient établir leurs demeures devaient influer d'une manière sensible.

Ces différences, quelque légères qu'on les suppose, nous permettent toutefois, à l'exemple de certains auteurs, d'établir une distinction et de désigner sous le nom d'habitations paludéennes la place d'où proviennent les différents objets que nous allons décrire et énumérer.

M. l'abbé Michon, le premier, croyons-nous, les a signalées

à l'attention; mais il n'entre dans aucuns détails, et se contente de dire, à l'article *Tourbes* (1) : « On trouve fréquem-» ment des corps étrangers dans la tourbe : 1° de petites » couches d'argile et de sable; 2° quelquefois des troncs » d'arbres; 3° des débris d'animaux; 4° on rencontre éga-» lement, dans ces dépôts, des traces de l'industrie humaine, » telles que des armes, des outils. »

Bien que propres à toutes nos vallées, les dépôts tourbeux sont ordinairement plus puissants et plus généralement répartis dans les vallées secondaires, arrosées par de petits cours d'eau. L'explication de cette manière d'être est facile, car ces vallées, plus sinueuses que les principales, étaient plus propres que ces dernières à provoquer la stagnation des eaux, dans lesquelles, sous ces conditions, les dépôts se sont successivement formés.

Par suite des procédés employés à leur extraction, les bancs tourbeux des vallées de la Charente, dont les produits sont utilisés pour le service des nombreuses usines établies sur leur parcours, n'ont fourni à nos recherches qu'un petit nombre d'objets, malgré la vaste étendue des exploitations.

La vallée de l'Anguienne, de même que celle de Veuil, possèdent chacune deux exploitations; celle des Eaux-Claires, deux également; la vallée de Mouthiers en compte cinq; les arrondissements de Cognac et de Barbezieux en fournissent aussi un certain nombre. Ces différentes tourbières mesurent une superficie de 120 à 140 hectares.

Au point de vue qui nous occupe, les tourbières de la vallée de Mouthiers sont les plus riches.

Tous ces dépôts tourbeux sont puissants, et M. Coquand était mal renseigné, sans doute, quand il leur donne (2) de

(1) *Statistique monumentale de la Charente*, p. 24.
(2) *Descript. phys., géol. et pal. de la Charente*, t. II, p. 53.

3 à 4 mètres de profondeur maximum. En effet, ils atteignent souvent 6 mètres dans la vallée de Mouthiers ; sur quelques points même, les ouvriers nous ont dit l'évaluer à 10 et 12 mètres.

En étudiant la composition de ces dépôts, on reconnaît, en premier lieu, qu'ils reposent, sans exception, sur le dépôt erratique qui a comblé les vallées ; car on constate la présence des cailloux roulés immédiatement au-dessous des tourbes. De minces bancs d'argile, ainsi que de faibles lits de sable ténu, sont souvent intercalés dans la masse et remplis des débris de mollusques qui habitent aujourd'hui nos eaux douces. Nous ne pouvons, à l'exemple de M. l'abbé Michon (*loc. cit.*), considérer ces bancs comme « des corps étrangers dans la tourbe. » Pour nous, ils dénotent un temps d'arrêt dans le dépôt tourbeux, et démontrent la présence de courants qui, pendant leur passage de peu de durée relative, ont déposé les éléments qu'ils charriaient.

Presque toujours, ces bancs forment une ligne de démarcation entre la tourbe compacte des couches inférieures et la tourbe fibreuse, la dernière formée ; ils font donc partie intégrante des tourbes.

Il serait inutile de donner la liste des plantes ayant contribué à la formation des dépôts tourbeux de nos régions : ce serait sortir de la question qui nous occupe ; nous ne pouvons cependant négliger de signaler les grands végétaux dont les débris s'y rencontrent parfois : l'*alnus glutinosa* et quelques espèces de *salix* y dominent dans une proportion notable ; puis viennent, dans un ordre décroissant, le *quercus pedunculata*, l'*ulmus campestris*, le *viburnum opulus*, et enfin le *vitis vinifera*.

Les fruits du *corylus avellana* sont les seuls qui, jusqu'à présent, ont été découverts, et qui doivent être comptés comme

faisant partie des substances alimentaires, à l'exemple de ce qui se passait pour les habitations lacustres, et notamment pour la station de Robenhauzen, d'où notre excellent collègue, M. le docteur Gaudin, nous a envoyé une série de fruits et autres substances utilisées par les peuplades lacustres, et où les fruits du noisetier entrent dans une notable proportion.

La faune de nos stations palustres compte les mêmes espèces que celle des habitations sur pilotis des lacs de la Suisse, à l'exception d'une ou deux espèces seulement.

Le bœuf et le cerf y dominent : tous deux appartiennent aux espèces actuelles; le bœuf de petite taille paraît représenter deux variétés domestiquées, que l'on a désignées comme espèces. Une grande race s'y rencontre quelquefois. A ces deux animaux on doit joindre quelques rares débris de mouton, le *sus scrofa palustris*, le chevreuil, ce dernier très-rare, et une petite espèce de cheval de la taille de l'âne, peut-être même cet animal.

Une remarque qu'il est utile de consigner, c'est que les ossements, de même que les objets d'industrie, proviennent toujours de la tourbe compacte, que nous avons indiquée comme la plus ancienne. Jamais les bancs de tourbe fibreuse ne nous ont fourni aucun spécimen.

Les objets ouvrés que nous avons pu extraire des bancs tourbeux se distinguent, pour la plupart, par une taille d'un fini remarquable et par des formes nettement accusées. Quelques silex grossièrement travaillés leur sont également associés. Pour les uns comme pour les autres, on remarque la facture lacustre, avec réminiscence des périodes écoulées.

Les exploitations de la Péruse, celles des Ménadeauds, dans la vallée de Mouthiers, tout proche de cette localité,

nous ont fourni, en outre, des ossements d'animaux plus haut énumérés :

Une lame avec nombreuses retouches, entièrement recouverte d'une couche blanche de cacholong;

Un éclat de schiste étranger à nos contrées; une hache en silex blond, grossièrement taillée à larges éclats, analogue à certains types quaternaires; une sorte de coin de même nature, semblable aux types figurés par M. Lubbock (1), et provenant des kjokkenmoddings; un beau racloir avec patine blanche.

Sur l'un des côtés de ce racloir, où subsiste encore une partie de la gangue sablonneuse du silex, existe une cavité fortement limée, avec des dépressions longitudinales, comme si on y eût opéré un frottement à l'aide d'un corps dur. Ne pourrait-on pas voir là une sorte de polissoir?

Il faut ajouter à ces objets : une tête de lance en silex noir, admirable de taille et de conservation ; trois flèches en silex, avec belle patine blanche, l'une allongée, longuement triangulaire, ayant de chaque côté, près de la base, deux échancrures artistement aménagées, afin de fixer plus solidement l'arme à sa tige ; les deux autres barbelées et d'une grande délicatesse de travail ;

Deux hachettes polies, l'une en jade vert, l'autre en serpentine, dont le tranchant émoussé dénote un long usage;

Enfin, un ébauchoir en bois de cerf, dont les deux extrémités sont polies et arrondies par un frottement réitéré ; un fragment de vase en terre à peine cuite, excessivement friable, portant à sa base une sorte de moulure grossière.

(1) Lubbock, Recherches archéologiques faites en Danemark. *Ann. des sciences naturelles*, t. XVII, 4e série, p. 173 et suiv., fig. 8, 9, pl. XI.

Lors des réparations faites à l'usine à papier de Maumont, située dans la vallée de la Touvre, on découvrit, dans un banc de tourbe, à une assez grande profondeur, quelques objets qui ont été perdus ; un seul, consistant en un très-beau marteau en grès, que nous figurons d'après un dessin fait par nous à l'époque de sa découverte, après avoir longtemps fait partie de la collection de M. A. Calaud, à Angoulême, fut vendu, il y a plusieurs années, avec les différents objets composant la collection. Qu'est-il devenu aujourd'hui ? Nous l'ignorons : perdu sans doute ou enfoui sous la poussière, dans quelque boutique ignorée !

Des restes de pilotis, des pièces de bois réunies entre elles et formant des sortes de plancher, ont été signalés, à différentes reprises, au milieu des dépôts tourbeux. Nul doute que là aient existé des constructions semblables aux cabanes lacustres.

Malheureusement il est impossible de pouvoir en relever le plan ; placées à plusieurs mètres de profondeur et constamment recouvertes par les eaux qui remplissent les exploitations de tourbe et en font des étangs larges et profonds, il faudrait des travaux immenses pour pouvoir les étudier.

Ce n'est que le hasard qui, à un moment donné, pourrait favoriser ces études ; espérons cependant qu'un jour nous trouverons l'occasion de compléter les rares données que nous avons à ce sujet.

Ces cabanes, elles aussi, ont dû, comme leurs contemporaines de la Suisse, être incendiées, car on retire parfois des bois carbonisés ; nous en possédons, entre autres, un fragment où les traces du feu sont manifestes.

De même que, dans les vallées des Pyrénées, il existe des cavernes contemporaines des habitations lacustres de la

Suisse (1), de même aussi nous devons comprendre dans ce mémoire et rapporter à ces époques, non pas des cavernes, nous n'en possédons pas de cet âge dans la Charente, mais une station remarquable par les restes nombreux qu'elle nous a fournis.

A peu de distance de Mouthiers, et sur le versant d'un plateau dominant la vallée de la Bohême, on voit, au milieu de champs cultivés, une ouverture étroite et profonde se dirigeant obliquement sous le sol ; parvenu au fond de cette entrée, on suit, dans une longueur de 500 mètres, un couloir haut de 2 à 5 mètres et large de 1 mètre 50 centimètres, excessivement sinueux et coupé, de distance en distance, par des espaces d'une largeur assez considérable, que l'on peut qualifier du nom de salles.

L'extrémité de ces galeries opposée à l'entrée est comblée par un éboulement ; mais il est facile de voir que là existait une sortie, se dirigeant aussi obliquement et suivant un plan incliné et très-rapide, comme l'entrée précitée.

Ces galeries sont creusées à 10 mètres au-dessous de la surface des champs qui les recouvrent, dans un banc de calcaire tendre sénonien (étage à *ostrea vesicularis*) ; elles sont connues dans le pays sous le nom de Trou-du-Jard.

Il est difficile d'établir si ces galeries sont naturelles ou bien creusées de main d'homme ; l'absence de toute trace d'instruments sur la paroi du rocher, la sinuosité des couloirs nous feraient supposer qu'elles sont naturelles, et que leur creusement peut être attribué à la présence de quelque source thermo-minérale, opinion que plusieurs auteurs ont développée, touchant les excavations souterraines.

(1) Docteur Garrigou, *Études comparatives des alluvions quaternaires*, p. 10 et 11.

Quoi qu'il en soit, il est de toute évidence qu'elles ont été habitées.

Les deux entrées sont nécessairement le résultat d'une intention, et n'ont pu être faites que par l'homme, voulant approprier pour ses besoins des excavations que quelque indice lui avait révélées ; en outre, sur la paroi du rocher, on peut voir quelques petites cavités demi-circulaires, qui y ont été creusées à dessein ; en troisième lieu, un grand nombre d'objets d'industrie y ont été recueillis.

Le sol de ces excavations est recouvert d'un banc d'argiles grises, étrangères aux terrains environnants ; elles paraissent être tertiaires, et, comme les argiles de cette formation dans nos régions, elles contiennent de nombreux débris de coquilles roulées.

Peut-être seraient-elles le produit de la décomposition des roches sénoniennes par le courant thermo-minéral que nous avons supposé ; mais c'est peu probable, et l'immense quantité de charbon intercalée dans la masse argileuse, de telle sorte qu'en certains endroits on a une argile d'un noir intense, nous engage à penser qu'une partie tout au moins de ces argiles a été apportée là intentionnellement, dans le but de servir à la fabrication des vases, dont les nombreux débris, et quelques-uns entiers, gisaient sur le sol, ou enfouis dans le banc argileux, lorsque nous y avons effectué nos recherches.

Un petit carnassier du genre chien, quelques ossements de *lepus timidus*, de bœuf et de mouton, composent la faune que nous y avons observée.

Plusieurs métacarpiens de mouton sont fracturés intentionnellement ; d'autres ossements du même animal et du lièvre portent des stries et des entailles.

Ainsi, d'un côté, nous trouvons, au Trou-du-Jard, une

faune propre aux habitations lacustres, comme aussi aux grottes pyrénéennes (1).

Les objets ouvrés en silex manquent, à l'exception cependant de quelques lames très-rares, sans retouche ; en revanche, les poteries y étaient nombreuses.

Ces poteries sont tantôt noires, tantôt rouges ou blanchâtres; les noires cependant dominaient.

Par leur forme, leur mode de fabrication, leur pâte, les dessins dont quelques-unes sont ornées, elles sont identiques aux poteries lacustres, auxquelles nous les avons comparées.

Aucunes n'ont été faites au tour; elles portent l'empreinte des doigts qui les ont façonnées, et des stries opérées à l'aide d'un ébauchoir; elles n'ont subi qu'une cuisson imparfaite.

Soumises à l'action d'un feu vif, de même que les lacustres, elles changent de couleur; de noires elles deviennent généralement rouges, et conservent cette teinte indéfiniment ; de nombreuses parcelles de charbon sont intercalées dans la pâte, ainsi que de petits quartz et des fragments roulés de coquilles indéterminables.

L'examen des figures annexées à ce travail permettra de voir la forme des vases, bien mieux que ne le ferait une description; du reste, ces formes sont à peu près les mêmes. Les vases se distinguent par une plus ou moins grande taille, par une panse plus ou moins bombée, le rétrécissement ou la dilatation du goulot; mais ils ne sont, en somme, que les dérivés d'un type unique.

Les dessins en creux dont le sommet de la panse est orné consistent en lignes droites ou sinueuses grossièrement faites

(1) Garrigou (*loc. cit.*).

avec un poinçon ; presque tous aussi présentent, sur toute leur surface, de petites lignes se croisant dans tous les sens et se coupant plus généralement à angles aigus ; elles sont aussi faites à l'aide d'un poinçon.

Il faut excepter du type général deux spécimens en forme de coupes largement évasées, l'une portant à l'intérieur de nombreux dessins en creux.

Aucun de ces vases ne porte d'anses; quelques rares exemplaires ont, auprès du col, un trou destiné sans doute à les suspendre.

Nous n'en avons pas non plus rencontré à base conique.

L'un des plus remarquables nous paraît avoir servi comme lampe; sa forme arrondie, la petite ouverture qu'il présente au milieu, et dont les bords sont profondément brûlés, ne permettent guère de l'attribuer à un autre usage; il est très-grossièrement façonné.

Il faut aussi noter que plusieurs des grands vases contenaient une forte quantité de charbon.

Si maintenant nous considérons l'ensemble de ces restes, soit paludéens, soit de la station du Jard, nous pourrons établir le résumé suivant :

1° Nos tourbières, par les objets d'industrie qu'elles renferment, sont synchroniques des habitations lacustres de la Suisse.

2° L'on voit apparaître ici, pour la première fois, des instruments faits de substances étrangères à nos contrées, associés à des silex ouvrés du pays.

3° Un mélange de types divers, comme à toutes les époques antérieures, se rencontre dans nos habitations paludéennes.

4° Des stations contemporaines des habitations lacustres se rencontrent en outre dans la Charente, comme dans les

vallées pyrénéennes ; seulement elles présentent ce caractère qu'au lieu d'être placées dans des cavernes, elles le sont dans des souterrains entièrement distincts de ceux que l'on désigne sous le nom de souterrains-refuges.

5° Enfin, ces stations, dans la Charente, sont caractérisées par de nombreuses poteries d'une facture éminemment primitive, et elles ne renferment que peu ou pas d'instruments en silex.

SIXIÈME MÉMOIRE.

MONUMENTS DITS CELTIQUES.

(*Voir* les planches XII, XIII, XIV.)

Pour clore la série de nos époques anté-historiques, il ne nous reste plus qu'à étudier les monuments de cette ère dite *celtique* épars sur le sol de notre département, de même que les objets qui ont été recueillis dans leur sein ou dans leurs environs immédiats.

Jusqu'ici nous avons marché environné d'énigmes ; de plus grandes peut-être vont encore s'échelonner sur le trajet qu'il nous reste à franchir, car il semble que plus on approche du but probable dans ces difficiles études, plus les obstacles s'accumulent et les hypothèses se succèdent.

Essayons cependant d'accomplir notre tâche en nous appuyant sur les guides qui nous ont précédé ; et tout d'abord, disons que, sous le nom de monuments dits *celtiques*, nous ne voulons décrire que les dolmens et tumulus-dolmens, ou bien les restes qui se lient intimement à ces types fondamentaux, laissant pour des études ultérieures, et sur lesquelles nos données sont encore incomplètes, les monuments qui s'en distinguent sous différents points de vue, et parmi lesquels nous devons mentionner notamment les souterrains-refuges.

Dans une lettre adressée à notre collègue M. G. de Mortellet, et insérée dans les *Matériaux pour l'histoire de*

rentre dans cette catégorie : c'est celui
n-sur-Vienne, placé dans une île formée
quant aux autres, presque tous sont
ours de voies antiques.
uinze voies antiques, six possèdent des

Saintes à Périgueux,	3	dolmens.	
Saintes à Angoulême,	2	—	
Angoulême à Limoges,	1	—	
Limoges à Aulnay,	1	—	
Angoulême à Poitiers,	1	—	
Angoulême à Bellac,	2	—	»

où nous écrivions ces renseignements, la
mmission topographique des Gaules a
vestir nous a permis de faire plusieurs
position et le nombre de nos dolmens,

suiv.

rectifications que nous aurons soin d'indiquer à leur place.

Avant de donner la description de nos monuments dits *celtiques*, il nous paraît utile d'examiner certaines hypothèses qui s'y rattachent, et de voir si, par exemple pour le mode employé dans leur érection, les procédés qui semblent si naturels pour ce qui s'est passé dans un département limitrophe sont possibles pour celui de la Charente.

Notre savant et si bienveillant collègue M. de Longuemar, dans ses Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons, s'exprime ainsi (1) : « ..... Les menhirs » et les dolmens ont toujours été érigés sur les lieux mêmes » où les matériaux avaient été naturellement offerts par le » sol. »

Dès lors, il présente un moyen ingénieux et tout à fait vraisemblable employé pour ériger ces monuments mégalithiques de la Vienne. Seulement ce moyen n'a pu être employé pour les monuments du même âge dans la Charente, où tous les dolmens, à part de très-rares exceptions, ont été faits de blocs de rochers étrangers aux places où ils s'élèvent, à l'ossature des lieux où ils se rencontrent aujourd'hui.

Pour établir ce fait, il suffit d'étudier les affleurements géologiques, et la question devient facile pour ceux habitués à ce genre d'étude, comme le dit M. de Longuemar (*loc. cit.*).

Or, en prenant parmi nos dolmens les plus saillants d'entre eux, et en les envisageant au point de vue de la nature des roches qui les composent, comparées aux terrains qui les supportent, nous pourrons démontrer d'une manière évidente que la Charente diffère d'avec la Vienne, et que le système d'érection a dû être entièrement distinct.

(1) P. 63, § 4.

Procédant à l'examen sus-établi, nous voyons :

1° Qu'à la Pérotte, où existe une belle série de dolmens, les tables et les piliers de ces dolmens sont constitués par des roches appartenant au calcaire corallien à *terebratula insignis* et à *entroques*, calcaire que l'on trouve en place, à trois kilomètres vers Château-Renaud, sur les bords de la Charente, et que le sol sur lequel ils reposent appartient à l'étage kimméridgien. On ne peut ici invoquer une dénudation en faveur du système.

2° Les mêmes faits existent pour le beau dolmen de Saint-Fort-sur-le-Né, dont la table est en poudingue quartzeux, et les piliers en calcaire à *ostrea auricularis*, matériaux étrangers à la localité, nous dit M. Coquand lui-même (1), et il ajoute : « Il est évident que, dans une contrée *dépourvue* » *de matériaux solides*, on n'aurait jamais pu trouver les » pierres nécessaires pour la construction d'un pareil mo- » nument. » *(Loc. cit.)*

Les poudingues n'existent qu'à Garde-Épée, à 30 kilomètres environ de Saint-Fort-sur-le-Né. Les calcaires à *ostrea auricularis* se rencontrent dans les environs de Cognac, à une distance à peu près égale ; cela seul suffit à trancher la question.

Il serait superflu de multiplier les preuves et de citer d'autres exemples, tels que le dolmen de Pierre-Levée, près Francillac, dont la table écroulée, en calcaire turonien, repose sur un vaste plateau, tout entier formé par les étages portlandien et cénomanien ; celui détruit des environs de Châteauneuf, dans des conditions identiques. Nous voulions établir une différence entre nos monuments mégalithiques et ceux de la Vienne : nous croyons l'avoir fait suffisamment.

(1) *Descript. géol. du départ. de la Charente*, t. I, p. 520.

Une seconde différence, c'est la direction, presque constante vers le N.-E., de nos dolmens ; quelques-uns s'en écartent, il est vrai, mais c'est le plus petit nombre, ainsi que nous l'avons scrupuleusement examiné.

Ces faits posés, nous allons étudier et décrire les plus remarquables de nos monuments dits *celtiques*. Les données émises par M. l'abbé Michon (1) nous ont été souvent utiles ; malheureusement, soit par suite des dégradations qui ont pu être effectuées depuis la publication du travail de notre savant devancier, soit par tout autre motif, nous avons eu le regret de signaler quelques erreurs. Quant au Répertoire archéologique de M. Marvaud (2), il ne nous a servi qu'à constater une fois de plus le peu de confiance que l'on doit avoir dans les renseignements qu'il fournit, renseignements la plupart du temps copiés on ne sait où, puisés on ne sait à quelles sources, et tout aussi faux dans les pages qui concernent la Charente que dans celles de son histoire du bas Limousin.

Parmi les dolmens décrits ou observés dans le département de la Charente, celui de Saint-Fort-sur-le-Né, ceux de la Pérotte, celui de Saint-Germain-sur-Vienne, méritent surtout d'être signalés.

Le dolmen de Saint-Fort-sur-le-Né, par ses dimensions, son bel état de conservation et quelques caractères à lui propres, peut être considéré comme l'un des plus beaux du département de la Charente.

Situé à un kilomètre de la petite ville de Saint-Fort, sur le versant d'un plateau qui domine la vallée arrosée par la rivière du Né, il est, comme presque tous ses congénères,

(1) *Statistique monumentale de la Charente*, 1844-1848.
(2) *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, t. IV, 3e série, p. 200 et suiv.

connu dans le pays sous le nom de Pierre-Levée. La table, en poudingue quartzeux, mesure 7 mètres 80 centimètres de long, sur 4 mètres de large ; son épaisseur moyenne est de 60 centimètres ; elle affecte une forme quadrangulaire, à bases tronquées et se terminant en pointe ; d'après les calculs de M. Coquand (*loc. cit.*) et les nôtres, le poids peut en être évalué à 40,000 kilogrammes.

Trois piliers en calcaire glauconieux à *ostrea auricularis* lui servent de supports ; indépendamment de ces trois piliers, cinq dalles d'une moindre élévation forment l'enceinte de la cella. Les piliers mesurent 1 m. 80 cent. à 2 m. 20 cent., sur 1 m. à 1 m. 10 cent. de large ; leur épaisseur moyenne est de 40 cent. L'intérieur de la cella présente 6 mètres de long, sur 3 m. 50 cent. de large.

Deux caractères tranchés méritent d'être signalés ; ce sont : 1° la *taille* des trois piliers, 2° une surface parfaitement polie sur la face supérieure de la table.

La forme des trois piliers taillés, comme nous venons de le dire, est un parallélogramme rectangle, de dimensions pour ainsi dire mathématiques, et sur la surface desquels on reconnaît facilement la trace d'instruments ayant servi à les tailler.

Ce caractère, qui les différencie d'avec les supports des dolmens en général, paraîtra évidemment anormal, et donnera lieu sans doute à de nombreuses controverses. Il nous a paru tel à nous-même ; aussi, afin d'éclaircir nos doutes, nous avons cru prudent de nous renseigner auprès du propriétaire, docteur-médecin d'un profond savoir, et dont les assertions, basées sur une connaissance exacte du monument (soit par lui-même, soit par les anciens propriétaires), nous ont paru d'un grand poids en faveur des faits que nous relatons ici ; or, il nous a certifié que les trois piliers

avaient *toujours existé taillés*, et que jamais ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient fait ajouter ces supports pour éviter la chute de la table.

Une preuve plus certaine peut-être consiste en ce que le dolmen (à l'exemple, du reste, de tous ses congénères) était recouvert d'un tumulus, aujourd'hui détruit, mais que l'on reconnaît parfaitement à l'aide des coupes que l'on voit en place par suite des déblais opérés lors de la fouille qui en fut faite il y a une douzaine d'années, fouille qui, du reste, n'a donné que quelques ossements humains brisés.

La disposition des matériaux composant le tumulus mérite d'être indiquée; nous la traduirons par le diagramme suivant, pris de la base au sommet :

A. — Terre végétale mélangée de pierres appartenant au sous-sol (craie à *ostrea vesicularis*) 0 m. 60 c.

B. — Terre noirâtre avec parcelles de charbon, exhalant une odeur fétide, 0 m. 15 c.

C. — Couche de pierres de grosseur variable, 0 m. 30 c.

D. — Terre végétale, 0 m. 25 c.

Ces épaisseurs ne sont que relatives, car elles n'ont pu être relevées que dans la partie la moins épaisse, la seule qui existe aujourd'hui; mais, en sachant que le tumulus mesurait 20 mètres de long, sur 5 mètres 80 c. de haut, il est facile de le reconstituer.

Une autre preuve peut encore être invoquée pour les piliers taillés dès leur origine : c'est qu'ils sont tous enfoncés dans le sol à une égale profondeur.

Outre la trace d'instruments sur la paroi des piliers, l'un d'eux porte une entaille de 0 m. 060 mil. de profondeur, sur 0 m. 12 c. de haut. D'après M. l'abbé Michon *(loc. cit.)*, qui, lui aussi, donne les supports comme taillés, cette entaille

aurait été faite dans la carrière d'où les piliers ont été extraits.

Indépendamment de ces piliers taillés, nous avons parlé d'une surface polie sur la face supérieure de la table.

Cette surface en occupe le centre et mesure 0 m. 36 c. de long, sur 0 m. 20 c. de large.

Ces traces de polissage datent-elles de l'époque où le dolmen a été érigé, ou bien sont-elles postérieures ? Comment répondre à ces questions, si ce n'est en avouant humblement son ignorance ?

Cette surface polie, nous dira-t-on, provient peut-être de l'usure par traînement d'un bloc erratique ; mais, répondrons-nous, nous n'avons pas affaire à un bloc erratique, car tout démontre qu'il provient de Garde-Épée, où existe un dolmen constitué par les mêmes poudingues quartzeux, et où ces poudingues sont en place.

Quelque anormale que puisse être la présence de cette surface polie, elle n'en existe pas moins, et elle est digne de remarque ; contentons-nous de faire des vœux pour que d'autres plus autorisés puissent en tirer des conclusions.

Les auteurs qui, d'après M. Michon *(loc. cit.)*, ont parlé des dolmens connus sous le nom de pierres de la Pérotte, se bornent à en signaler deux. Plus heureux qu'eux, nous en avons rencontré cinq.

Placés sur un plateau élevé, situé entre Fontenille et Luxé, ils suivent une ligne légèrement courbe dans leur ensemble, et bordent pour ainsi dire la voie antique allant d'Angoulême à Poitiers.

Formées d'énormes blocs de calcaire corallien, les tables de 5 mètres de long, sur 2 m. 60 c. de large et 1 m. 50 c. d'épaisseur en moyenne, reposent sur des piliers appartenant au même calcaire. La cella, sous laquelle on ne pénètre

qu'en rampant, ne présente qu'une hauteur moyenne de 0 m. 80 c.

Tous ces dolmens étaient recouverts de tumulus dont on voit encore les traces. Un fait qui a été signalé, pour deux des pierres de la Pérotte, par M. de Longuemar (*loc. cit.*, p. 110), et qui semble commun à la majorité des dolmens, c'est la présence, en avant de la cella, d'un couloir aujourd'hui comblé, mais très-facilement reconnaissable par les pierres debout qui le délimitent encore.

Quatre des tumulus-dolmens de la Pérotte sont en partie dégagés des matériaux qui les composaient. On peut voir encore le cinquième sur le point culminant du beau tumulus qui clôt la ligne vers le sud.

La table affleure le sommet de ce tumulus allongé de 50 mètres de long, sur 30 de haut, et l'on pénètre facilement dans la cella, qui mesure 1 m. 20 c. de haut, sur 4 m. de long et 2 m. 60 c. de large.

Une particularité qui mérite d'être signalée, c'est la présence, autour de cet énorme tumulus, d'un fossé formant un carré long de 300 m. environ, sur 150 de large. Ce fossé mesure 3 m. de large, sur 0 m. 60 c. de profondeur moyenne.

A droite de la Pérotte, et dominant le bourg de la Folatière, on relève un majestueux tumulus allongé, dont la partie Est se termine par quatre tumulus coniques ; dans un jardin du village se voient encore les restes d'un demi-dolmen que le propriétaire a fait briser.

Il faut également noter, dans la même direction, la motte de Fontenille, beau tumulus conique, et les trois tumulus allongés de Tusson, connus sous le nom de Gros-Dognon, près desquels existe un petit dolmen, lui aussi, autrefois, couvert d'un tumulus.

Le dolmen de Saint-Germain-sur-Vienne compte parmi

les plus remarquables de nos régions. Ayant été bien décrit par l'auteur de la *Statistique monumentale de la Charente*, nous n'en donnerons pas la description; nous signalerons seulement les piliers, qui, à une époque récente, ont été taillés en forme de colonnes. Sous l'antique cella, un petit autel a été érigé, et les populations voisines viennent aujourd'hui adresser leurs vœux et leurs prières dans ce primitif sanctuaire consacré par le christianisme.

M. l'abbé Michon *(loc. cit.)* nous apprend qu'au lieu dit la Combe, entre Brie et Champniers, il existait un dolmen portant, sur la face supérieure de la table, une rigole circulaire de 0 m. 20 c. de large, sur 0 m. 25 c. de profondeur. Ce dolmen a été détruit; nous ne l'avons jamais vu : nous ne pouvons donc que le citer à cause même de la rigole, au sujet de laquelle nous ne voulons rien préjuger.

Il n'en est pas de même pour celui de la forêt de Saint-Amant-de-Boixe, recouvert d'un tumulus, aujourd'hui presque totalement enlevé. L'auteur de la *Statistique monumentale* décrit et figure (*loc. cit.*, p. 138) une large pierre servant de dalle et supportant dans le principe les piliers d'un dolmen; sur cette pierre, il représente un *lituus*.

Nous ignorons si le lituus a existé; ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'aujourd'hui il est impossible d'en reconnaître la trace, et rien n'indique qu'il ait été enlevé. La pierre présente une rainure depuis peu d'années, pratiquée dans le but de la diviser en deux parties égales; rien de plus.

En revanche, ce dont M. l'abbé Michon ne parle pas, c'est un tumulus conique de 15 mètres de large, sur 10 m. de haut, dont le sommet, légèrement dénudé, laisse voir parfaitement en place un dolmen, dont la table seulement affleure et mesure 3 m. 60 c. de long, sur 2 m. de large et 0 m. 70 c.

d'épaisseur; deux autres tumulus plus petits et également coniques se trouvent dans le voisinage immédiat.

Nous pourrions citer encore plusieurs dolmens remarquables, mais rien de particulier ne leur est propre, et ils ne doivent être considérés que comme moins importants, relativement à ceux précédemment décrits.

Nous nous contenterons de donner, à la fin de ce mémoire, une liste générale de nos dolmens et tumulus-dolmens, avec les dimensions exactes de la plupart d'entre eux.

A l'exception de ces monuments, le département de la Charente ne possède qu'un seul représentant de la catégorie qui en est si voisine; ce représentant est le menhir que l'on voit à peu de distance du Repaire, sur la route de Lesterps à Confolens.

Il mesure 2 m. 80 c. de haut, sur 2 m. de large et 1 m. 10 c. d'épaisseur.

C'est en vain que, sur l'indication de la *Statistique monumentale de la Charente*, nous avons cherché, « à 1 kilomètre » ouest de Montchaude, un monument druidique *(sic!)* » analogue à celui de Karnac. » (*Loc. cit.*, p. 141.) Après avoir consulté les plus vieux habitants du pays, après avoir inutilement cherché nous-même, nous nous sommes convaincu que le supposé cromleck n'existait plus, peut-être n'avait jamais existé !

Nous venons de voir, par cette esquisse rapide, que nos monuments dits *celtiques* se distinguent de ceux de la Vienne par deux caractères fondamentaux, à savoir : leur composition minéralogique, généralement étrangère aux formations sur lesquelles ils sont placés; leur orientation, presque toujours constante et dans la direction N.-E.

Un autre caractère qui semble leur être propre et qui les différencie d'avec leurs congénères en général, c'est le mé-

lange, dans ceux qui ont été fouillés jusqu'ici, d'objets d'art, d'armes, en pierre et en métal.

Indépendamment de ce mélange, les objets de pierre, qui, il est vrai, dominent, diffèrent de ceux que nous avons étudiés jusqu'ici, non pas par leur forme et le genre de travail, toujours identique à celui des périodes écoulées, mais par la nature même des substances dans lesquelles ils ont été façonnés.

Là, en effet, le silex devient rare, tandis que les jades, serpentines et autres roches complétement étrangères à nos régions dominent.

Bien peu d'objets ont été recueillis, il est vrai, sous nos monuments dits *celtiques;* les quelques restes que nous reproduisons, échappés miraculeusement à la loi de proscription qui, dans l'Angoumois, frappe impitoyablement tout ce qui appartient aux époques anciennes, ne seront pas considérés peut-être comme suffisamment éloquents; cependant, en s'appuyant sur leur origine certaine, il est impossible de ne pas conclure au mélange d'objets en pierre et en métal.

Comme preuves à l'appui, nous allons passer en revue les principaux objets provenant de nos dolmens et tumulus-dolmens.

Nous avons dit que, parmi les objets en pierre, les uns, les moins nombreux, étaient fabriqués en silex, les autres en substances étrangères à nos contrées.

Parmi les objets en silex, nous citerons deux pointes de flèches : l'une en silex rougeâtre, analogue à celles que nous avons mentionnées comme provenant des habitations paludéennes; l'autre en silex noir, d'un travail et de dimensions remarquables ;

Une hache polie, en silex légèrement translucide, à tranchant oblique, et offrant sur ses deux côtés deux pans coupés

parfaitement perpendiculaires. Ces trois objets proviennent du dolmen de Bernac, dans les environs de la Valette.

Ce sont les seuls objets en silex découverts dans les dolmens charentais. Nous devons ajouter, comme provenant de la même localité, une hachette polie, en jade vert pâle, et une splendide hache ébauchée, avec traces de polissage, faite d'un fragment de schiste appartenant au terrain silurien. A ces débris était associée une amulette en bois de cerf.

Cette amulette présente, sur une de ses faces, trois cercles concentriques ; elle porte au sommet un trou ayant servi à la suspendre : c'est la base du bois, la couronne, dans laquelle cet ornement a été taillé.

Deux haches en bronze, à tranchant émoussé par l'usage, et que l'on doit rapporter au type I (1), ont été également recueillies sous ce dolmen.

Ces objets, et quelques autres que nous décrirons plus loin, font partie de la collection de feu M. J. Bolle, et sont religieusement conservés par son fils, jeune homme qui, un jour, nous l'espérons, deviendra l'un des fervents adeptes des sciences archéologiques.

Quelques haches en bronze, types B et C *(loc. cit.)*, proviennent des environs de Châteauneuf et de Soyaux, où jadis existaient deux dolmens. Une autre hache se rapprochant du type D *(loc. cit.)*, une belle lance en bronze et deux têtes d'idoles en terre ont également la même origine.

Ces deux têtes, l'une en terre rouge, l'autre en terre noire, à peine cuites, présentent une facture des plus primitives, et appartiennent sans conteste à l'époque des dolmens.

Un seul objet en or, et qui nous paraît devoir être con-

(1) Projet de classif. des haches en bronze. *Extr. de la Rev. archéologique*, janvier 1866, p. 1.

sidéré comme un pendant d'oreille, a été recueilli à peu de distance du dolmen des Grandes-Maisons, près Jarnac, signalé pour la première fois par M. E. Castaigne, bibliothécaire de la ville, qui, avec son obligeance habituelle, a bien voulu nous le confier. Il consiste en un cercle à demi fermé, terminé en pointe d'un côté, et de l'autre par une tête massive et faiblement prismatique.

Nous ne pouvons terminer l'exposé de ces rarissimes débris dits *celtiques* sans signaler les objets en bronze que nous figurons, et qui, recueillis par M. le comte de Béarn sur la limite de notre département et de celui de la Dordogne, sont en sa possession.

Ces objets, au nombre de huit, de formes à peu près semblables, mais présentant sur leur face convexe des dessins en creux différents, et consistant en lignes brisées posées dans un ordre symétrique, étaient enchevêtrés l'un dans l'autre lors de leur découverte.

Quelle était leur destination?

C'est ce qu'il est difficile d'expliquer; aussi, pour éviter toute erreur, préférons-nous, à l'exemple de M. de Caumont (1), les classer momentanément parmi les restes dits *celtiques* d'une destination inconnue.

Quelques fragments informes de vases ont, en outre, été découverts, ainsi que des débris d'ossements humains et de charbon. Mais aucun squelette entier, aucun vase intact n'y ont été recueillis.

Cette absence dénote qu'à des époques diverses ces monuments ont été fouillés; la destruction partielle ou complète du plus grand nombre en est également la preuve.

La liste suivante, où nous relatons ceux ayant existé et

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, t. I, p. 246.

ceux que l'on voit encore, vient confirmer ces dires, et servira à établir leur distribution exacte sur le sol de notre département.

LISTE DES MENHIRS, DOLMENS ET TUMULUS-DOLMENS CHARENTAIS.

Menhir du Repaire, près Lesterps.—Hauteur, 2 m. 80 c.; largeur, 2 m.; épaisseur, 1 m. 10 c.

Peirolato, près Montbron.—M. Marvaud (1) indique dans cette localité deux pierres verticales de 2 m. 55 c. de haut, qui, dit-il, « pourraient être regardées comme deux menhirs. » M. Marvaud, ami du merveilleux, a pris pour des menhirs des fragments de rochers naturels; cela ne doit pas étonner, car la plupart des blocs de granite épars sur les pics de la Corrèze, notamment au Puy-Pauliac, sont pour lui « l'ouvrage d'un peuple de géants (2). »

Dolmen de Saint-Germain-sur-Vienne. — Table en granite de 4 m. 42 c. de long, sur 3 m. 55 c. de large. Les piliers, taillés en colonnes, mesurent en moyenne 1 m. 80 c. de haut, sur 0 m. 92 c. de circonférence.

Pierre levée de Saint-Fort-sur-le-Né. — Table en poudingue quartzeux, 7 m. 80 c. de long, sur 4 m. de large. Piliers en calcaire à *ostrea auricularis*, 1 m. 80 c. de haut. Ce dolmen était recouvert d'un tumulus dont on voit les traces.

La pierre de la Vache, à Garde-Épée, près Saint-Brice.— Table et supports en poudingue quartzeux; longueur, 6 m.; largeur, 3 m.; hauteur des piliers, 2 m.

Dolmen renversé sur le plateau voisin : 5 m. de long,

(1) Répertoire archéol. *Bull. Soc. arch. de la Charente*, t. IV, 3e série, p. 236.
(2) *Hist. du bas Limousin*, t. I.

2 m. 50 c. de large; hauteur des supports, 1 m. 50 c.

Les cinq pierres de la Pérotte, en calcaire corallien :

1er *dolmen*. — 4 m. 50 c. de long, 2 m. 60 c. de large, 1 m. 50 c. d'épaisseur.

2e *dolmen*. — 5 m. de long, 4 m. de large, 2 m. 80 c. d'épaisseur.

3e *dolmen*. — 4 m. de long, 2 m. de large, 0 m. 90 c. d'épaisseur.

4e *dolmen*. — 3 m. de long, 1 m. 50 c. de large, 0 m. 60 c. d'épaisseur.

5e *dolmen*. — 3 m. 80 c. de long, 3 m. 60 c. de large, 1 m. d'épaisseur.

Tous ces dolmens recouverts de tumulus ; quelques-uns subsistent encore.

Pierre levée de la Folatière. — Brisé ; 7 m. sur 4, et 0 m. 60 d'épaisseur.

Le Gros-Caillou, cité par M. Michon, à l'ouest de Montchaude, n'existe pas.

Dolmen de Bessé, en calcaire kimméridgien : 2 m. 80 c., sur 1 m. 50 c.

Pierre-Fade, forêt de Saint-Amant-de-Boixe, en calcaire kimméridgien : 3 m. 90 c. de long, 1 m. 75 de large et 0 m. 80 c. d'épaisseur. Le *lituus* signalé par M. Michon n'existe pas; recouvert d'un tumulus détruit.

Pierre-Chauffrand, près Aussac, dolmen détruit.

Dolmen de Saint-Amant-de-Boixe, recouvert d'un tumulus. — Table, 3 m. 60 c., sur 2 m. et 0 m. 70 c. d'épaisseur.

La Pierre-Tourne, près Francillac. — Table en calcaire turonien renversée, 2 m. 50 c., sur 1 m. et 0 m. 30 c. d'épaisseur.

Pierre-Levée, près Châteauneuf, a disparu.

Dolmen de Dirac, n'existe plus.

Dolmen de Chalignac, en partie ruiné.

Dolmen des Grandes-Maisons, près Jarnac. — La table en poudingue existe seule. 4 m. 50 c., sur 2 m. 80 c.

Dolmen de Périssac en granite.—3 m. 40 c., sur 1 m. 50 c.; haut. des piliers, 1 m. 10 c.

Dolmen de Soyaux, n'existe plus.

Dolmen de la Combe, près Champniers.—Ce dolmen détruit présentait, d'après M. Michon *(loc. cit.)*, une rigole circulaire de 0 m. 20 c., sur 0 m. 25 c.

Dolmen de Tauzac : 3 m. 80 c., sur 3 m. 20 c. et 0 m. 80 c. d'épaisseur.

Dolmen de Bunzac, en ruine.

Dolmen de Chardin, en calcaire cénomanien : 6 m. 80 c., sur 2 m. 60 c.

Dolmen de Bernac : 5 m. sur 2 m. 50 c.

Dolmen d'Edon, détruit.

Dolmen de Montvallier, détruit.

Dolmen du Chatelard, en ruine.

Dolmen de l'Age, n'existe plus.

Dolmen de Sechebec, renversé : 7 m. 50 c., sur 2 m. 80 c.

Pour résumer les faits rapidement exposés dans ce mémoire, qui vient clore la série de nos recherches anté-historiques dans le département de la Charente, nous croyons devoir poser les conclusions suivantes :

1° La majorité de nos dolmens sont faits de matériaux étrangers aux localités où ils sont placés; presque tous ont une orientation fixe et dirigée N.-E.

2° Leur position topographique est assujettie à une règle stable. Dans la pluralité des cas, ils sont établis sur les points culminants de la contrée et sur le parcours de voies

antiques. Ce n'est qu'une très-rare exception de les rencontrer à proximité des cours d'eau navigables.

3° Tous sont ou ont été recouverts de tumulus, dont les traces sont manifestes. Ils constituent incontestablement des sépultures, question jugée, du reste, depuis la publication de travaux importants.

4° Un mélange d'objets d'art en pierre et en métal existe sous la cella.

5° Le bronze et l'or sont les deux seuls métaux qu'ils aient fournis jusqu'ici.

6° Parmi les objets en pierre, le silex, pour la première fois, devient rare; les substances étrangères à nos régions (jade, serpentine, schistes des terrains paléozoïques) dominent.

7° Comme à toutes les périodes précédentes, le mélange d'objets simplement taillés et d'objets polis est manifeste.

Arrivé au terme de la tâche que nous nous sommes imposée, nous ne nous dissimulerons pas qu'elle est forcément incomplète, et qu'il nous reste bien des découvertes, bien des recherches à faire sur le sol si peu exploré du département de la Charente.

Sans parler des différents gisements, des grottes, des cavernes, etc., etc., qu'une étude attentive pourra nous faire découvrir, il existe une série de monuments contemporains, ou tout au moins très-voisins de l'ère dite *celtique,* dont certains archéologues charentais ont succinctement, souvent aussi faussement parlé, et sur lesquels nous avons gardé le silence, par ce motif seul que des fouilles qui n'ont pu encore être faites sont nécessaires pour établir leur origine certaine à l'aide des objets qu'elles peuvent mettre au jour.

Vérifier par nous-même et baser nos observations sur des preuves palpables et certaines, telle est la marche que nous avons toujours suivie, celle dont nous ne nous départirons pas.

Reprenons donc courageusement la pioche et le marteau de l'archéo-géologue, et si nos espérances ne sont pas déçues, nous essayerons plus tard de coordonner le résultat de nos investigations, trop heureux, en l'offrant à la savante compagnie qui accueille nos travaux avec tant d'indulgence, de lui témoigner, comme aujourd'hui, notre profonde et confraternelle reconnaissance.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Fig. 1. — Lame en silex blond avec retouches. — *Roffit.* — Grandeur naturelle.

2 et 2ª. — Hachette en silex. — *Mouthiers.* — G. N.

3 et 3ª. — Hache (type quaternaire). — *Mouthiers.* — G. N.

4 et 4ª. — Disque ou hache à tranchant circulaire. — *Roffit.* — G. N.

5 et 5ª. — Hachette en silex verdâtre. — *Les Quatre-Chemins.* — G. N.

6. — Lance en silex brun. — *Roffit.* — G. N.

7. — Lance en silex blond. — *Les Quatre-Chemins.* — G. N.

8. — Lance en silex gris. — *La Couronne.* — G. N.

9. — Pointe de flèche ou de lance. — *Thouerat.* — G. N.

10. — Pointe de flèche en silex gris. — *La Couronne.* — G. N.

11. — Grattoir. — *Roffit.* — G. N.

12. — Grattoir. — *La Couronne.* — G. N.

13. — Poinçon en silex noir. — *Roffit.* — G. N.

14. — Poinçon en silex blond. — *Roffit.* — G. N.

15. — Cheville en silex noir. — *Thouerat.* — G. N.

PLANCHE II.

Fig. 1. — Pointe de lance en silex blond. — *Les Quatre-Chemins.* — G. N.

2. — Pointe de flèche en silex noir. — *Roffit.* — G. N.

3. — Racloir en silex blanchâtre. — *La Couronne.* — G. N.

4. — Poinçon oblique en silex blanchâtre. — *Mouthiers.* — G. N.

5. — Petit coin en biseau. — *Roffit.* — G. N.

6. — Pierre de fronde en calcaire oolithique (corallien supérieur). — *Thouerat.* — G. N.

7. — Scie en silex blond. — *Thouerat.* — G. N.

8. — Pierre de jet en silex noir. — *Thouerat.* — G. N.

9. — Polissoir en grès cénomanien. — *Mouthiers.* — G. N.

10. — Portion de hache polie en silex noir. — *Roffit.* — G. N.

11. — Fragment de tibia d'*elephas primigenius*, avec stries *a*, *b*, *c*, produites par un instrument tranchant. — *Les Quatre-Chemins.* — $\frac{1}{10}$ G. N. (1).

12. — Portion de cubitus de cheval, avec incisions, *a*, *b*, *c*, *d*, produites par un instrument tranchant. — *Les Quatre-Chemins.* — $\frac{1}{2}$ G. N. (2).

PLANCHE III.

Fig. 1. — Bloc en silex, avec retouches et traces de percussion sur les angles. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

(1-2) Les stries et incisions sont seules représentées de grandeur naturelle sur ces deux figures.

Fig. 2. — Disque en silex noir, retouché tout autour. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

3. — Petit marteau en granite. — *Grotte de la Chaise.* — G. N. *(Collection de M. le marquis de Vibraye).*

4. — Grande lame en silex noir, avec retouches et traces de percussion sur l'arête médiane. — *Grotte de Rolland.* — G. N.

5. — Lame taillée sur une seule face. — *Grotte de Rolland.* — G. N.

6. — Hache en silex blond du type quaternaire. — *Grotte de Montgodier.* — G. N.

7. — Lance en silex blond. — *Grotte de Rolland.* — G. N.

8. — Portion de hache polie en silex blond. — *Grotte de Rolland.* — G. N.

PLANCHE IV.

Fig. 1. — Pointe de lance en silex blond.
2. — Tête de flèche en silex blanchâtre.
3. — Tête de flèche en silex noir.
4. — Pointe de flèche en silex jaunâtre.

} *Grotte de Rolland.* — G. N.

5. — Javelot en silex noir, avec pointe pour le fixer à la tige. — *Grotte de Rolland.* — G. N. *(Collection de M. le marquis de Vibraye.)*

6. — Couteau ou tête de flèche en silex brun. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

Fig. 7. — Portion de flèche en silex blanchâtre.
8. — Flèche en silex gris.
9. — Flèche en silex laiteux.
10. — Flèche en silex rosé.
11. — Flèche en silex noir.
12. — Flèche en silex blanc.
13. — Petite lance en silex translucide.
14. — Grattoir double en silex jaunâtre.

Grotte de Rolland. — G. N.

15. — Grattoir en silex gris. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.
16. — Racloir en silex blanchâtre. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.
17. — Petit racloir pour les surfaces convexes en silex noir. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.
18. — Lame retouchée sur un côté, probablement pour scier les os. — *Grotte de Rolland.* — G. N.
19. — Scie en silex blond. — *Grotte de Rolland.* — G. N.
20. — Grattoir à extrémité taillée en biseau pour être emmanché. — *Grotte de Rolland.* — G. N.
21. — Poinçon en silex blond.
22. — Poinçon en silex blanc.
23. — Poinçon type quaternaire en silex jaune.
24. — Petite lame taillée tout autour.
25. — Petit marteau en silex blanc.

Grotte de Rolland. — G. N.

PLANCHE V.

Fig. 1. — Instrument d'usage inconnu en os poli. — *Grotte de Montgodier.* — G. N. *(Collection de M. de Vibraye.)*

2. — Instrument en os avec rainure médiane et stries. — *Grotte de Montgodier.* — G. N. *(Collection de M. le marquis de Vibraye.)*

3. — Portion de bois de renne avec entaille. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

4. — Portion de bois de renne avec double gouttière. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

5. - Ébauchoir ou ciseau en bois de renne avec entailles. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

6. — Poinçon en os à pointe quadrangulaire. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

7. — Flèche en bois de renne (analogue de la Chaise). — *Grotte de Rolland.* — G. N.

8. — Poinçon en bois de renne, avec rainures sinueuses. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

9. — Tête de flèche type d'Aurignac. — *Grotte de la Chaise.* — G. N. (*MM. Bourgeois et Delaunay, Note sur la Chaise,* fig. 2.)

10. — Hameçon. — *Grotte de la Chaise.* — G. N. (*MM. B. et D., loc. cit.*, fig. 3.)

11. — } Aiguilles en os avec chas. — *Grotte de Mou-*
12. — } *thiers.* — G. N.

13. — Métacarpien de bouquetin, avec entailles destinées à enlever des lames pour la fabrication

des aiguilles. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

Fig. 14. — Aiguille en os. — *Grotte de la Chaise.* — G. N. (*MM. B. et D., loc. cit.*, fig. 1.)

15. — Fragment de bois de renne travaillé, sur lequel on voit la grossière ébauche d'une tête de cheval. — *Grotte de Montgodier.* — G. N. *(Collection de M. de Vibraye.)*

16. — Fragment de bois de renne taillé en ciseau, et sur lequel ont été sculptés deux rennes. — *Grotte de la Chaise.*—G. N. (*MM. B. et D., loc. cit.*, fig. 8.)

17. — Manche d'instrument en bois de renne, avec figures au trait. — *Grotte de Montgodier.* — G. N.

18. — Instrument en ivoire. — *Grotte de la Chaise.* — G. N. (*MM. B. et D., loc. cit* , fig. 4.)

19. — Articulation d'*apyocrynus* faisant partie d'un collier. — *Grotte de Rolland.* — G. N.

20. — Dentale faisant partie d'un collier. — *Grotte de Montgodier.* — G. N. *(Collection de M. le marquis de Vibraye.)*

21. — Fer hydraté à facettes polies. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

22. — Pierre schistoïde à faces polies. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

23. — Amulette en pierre schistoïde. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

24. — Amulette en schiste vert poli. — *Grotte de Rancogne.* — G. N.

25. — Lampe en grès cénomanien rouge. — *Grotte de Mouthiers.* — G. N.

PLANCHE VI.

Fig. 1. — Grande hache en silex blond. — *Petite-Garenne.* — G. N.
2. — Hachette avec cacholong. — *L'Arche.* — G. N.
3. — Tête de flèche avec cacholong. — *Clergon.* — G. N.
4. — Pointe de lance en silex blond. — *L'Arche.* — G. N.
5. — Tête de flèche } en amande. — *L'Arche.* — G. N.
6. — Tête de flèche }
7. — Coin avec cacholong. — *L'Arche.* — G. N.
8. — Coin en biseau. — *Breuty.* — G. N.
9. — Coin carré avec cacholong. — *Breuty.* — G. N.
10. — Grattoir avec cacholong. — *Chamoulard.* — G. N.
11. — Petit disque avec cacholong. — *L'Arche.* — G. N.
12. — Cheville avec cacholong. — *Les Justices.* — G. N.
13. — Marteau avec cacholong. — *Petit-Rochefort.* — G. N.
14. — Petit marteau à faces polies. — *Petite-Garenne.* — G. N.

PLANCHE VII.

Fig. 1. — Marteau en silex blond. — *Petite-Garenne.* — G. N.
2. — Tête de flèche avec cacholong. — *Clergon.* — G. N.
3. — Flèche en silex bleuâtre. — *Balzac.* — G. N.
4. — Lame retouchée sur une face. — *Petite-Garenne.* G. N.
5. — Grattoir avec manche, en cacholong. — *L'Arche.* — G. N.
6. — Hache ébauchée à petits coups. — *L'Arche.* — G. N.

Fig. 7. — Hache avec traces de polissage.—*La Tourette.*— G. N.

8. — Portion de hache polie avec cacholong. — *L'Arche.* — G. N.

9. — Hache en silex noir. — *Petite-Garenne.* — G. N.

10. — Petite hache en fibrolite. — *L'Arche.* — G. N.

PLANCHE VIII.

Fig. 1. — Grand nucleus. — *Les Martins.* — $\frac{2}{3}$ G. N.

2. — Lame retouchée provenant du nucleus. — *Les Martins.* — G. N.

3. — Hachette en silex blond. — *Les Martins.*—G. N.

PLANCHE IX.

Fig. 1. — Grattoir. — *Les Martins.*— G. N.

2. — Hachette en silex noir. — *Les Martins.* — G. N.

3. — Hache en silex blond. — *Les Martins.* — G. N.

4. — Tête de lance en silex blond. — *Les Martins.* — G. N.

5. — Hache polie en grès vert. — *Les Martins.* — G. N.

6. — Marteau en grès à faces polies. — *Les Martins.* — G. N.

PLANCHE X.

Fig. 1. — Lame retouchée en silex avec patine. — *Les Menadeauds.*—G. N.

2. — Éclat en schiste. — *Les Menadeauds.*—G. N.

3. — Hache en silex blond. — *Les Menadeauds.* — G. N.

Fig. 4. — Coin en silex blond — *Les Menadeauds.*—G. N.
5. — Racloir avec patine et polissoir. — *La Péruse.*— G. N.
6. — Tête de lance en silex noir. — *La Péruse.*—G. N.
7. — Pointe de flèche avec patine.
8. — Pointe de flèche barbelée avec patine.
9. — Pointe de flèche barbelée avec patine.
} *La Péruse.*—G. N.
10. — Hache en serpentine. — *La Péruse.* — G. N.
11. — Hache en jade vert. — *Les Menadeauds.*—G. N.
12. — Marteau en grès. — *Maumont.* — G. N.
13. — Polissoir ou ébauchoir en bois de cerf. — *La Péruse.* — G. N.
14. — Fragment de vase. — *La Péruse.* — G. N.

PLANCHE XI.

Fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16.— Fragments de vases, tous dérivés d'un même type.— *Trou-du-Jard.* — $\frac{1}{3}$ G. N.
4, 14. — Vases en forme de coupe.—*Trou-du-Jard.* — $\frac{1}{3}$ G. N.
5. — Lampe en terre. — *Trou-du-Jard.* — $\frac{1}{3}$ G. N.
15, 17. — Bases de vases. — *Trou-du-Jard.* — $\frac{1}{3}$ G. N.

PLANCHE XII.

Fig. 1. — Menhir du Repaire.
2. — Dolmen de Saint-Fort-sur-le-Né.
3. — Demi-dolmen de la Folatière (restauré).
4. — L'un des dolmens de la Pérotte.

Fig. 5. — Dolmen de Garde-Épée, près Saint-Brice.
6. — Dolmen de Saint-Germain-sur-Vienne.
7. — Dolmen de la Combe, d'après l'abbé Michon.
8. — Pierre du tumulus de Saint-Amant-de-Boixe, dite pierre fade.
9. — Tumulus entouré d'un fossé, dans l'alignement des pierres de la Pérotte.
10. — Intérieur de la cella et vue du sommet du dolmen affleurant le tumulus précédent.

PLANCHE XIII.

Fig. 1ª, 1ᵇ. — Hache en schiste silurien. — *Dolm. de Bernac.* — G. N.
2. — Flèche en silex rouge. — *Dolm. de Bernac.* — G. N.—*Cabinet Bolle.*
3. — Flèche en silex noir. — *Dolm. de Bernac.*—G. N. — *Cabinet Bolle.*
4. — Hachette en jade vert pâle. — *Dolm. de Bernac.* — G. N.
5. — Hache en silex translucide. — *Dolm. de Bernac.* — G. N.
6. — Coin en jade vert. — *Dolm. de Soyaux.* — G. N. — *Cabinet Castaigne.*

PLANCHE XIV.

Fig. 1. — Amulette en bois de cerf. — *Dolm. de Bernac.* — G. N. — *Cabinet Bolle.*
2. — Statuette en terre rouge. — *Environs de Châteauneuf.* — G. N. — *Cabinet Bolle.*
3. — Statuette en terre noire. — *Environs de Châteauneuf.* — G. N. — *Cabinet Bolle.*

Fig. 4. — Pendant d'oreille en or. — *Dolm. de Jarnac.* — G. N. — *Cabinet Castaigne.*

5. — Hachette en bronze. — *Dolm. de Bernac.* — G. N. — *Cabinet Bolle.*

6. — Hache en bronze. — *Dolm. de Bernac.* — G. N. — *Cabinet Bolle.*

7. — Lance en bronze. — *Dolm. de Soyaux.* — G. N. — *Cabinet Bolle.*

8, 9. — Objets en bronze d'un usage inconnu, découverts par M. le comte de Béarn, limites de la Charente et de la Dordogne. — G. N.

10, 11, 12, 13. — Dessins en creux de ces objets. — G. N.

TABLE

DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION..... 1

I.

DÉPÔTS DE TRANSPORT DES VALLÉES.

Aperçu orographique du département de la Charente..... 5
Éléments constitutifs des dépôts de transport des vallées..... 7
Coupe géologique prise entre Jarnac et Angeac (Charente)..... 8
Coupe de la grévière de Roffit..... 9
Grévière des Quatre-Chemins; description et objets en provenant... 10
Grévière de Roffit, *id*..... 11
Grévière de Thouerat, *id*..... 12
Grévières de la Couronne, Mouthiers, Forges, etc..... 13
Présence de stries sur les ossements associés aux silex ouvrés..... 16
Réflexions sur les deux époques désignées sous le nom de pierre ébauchée et de pierre polie..... 18
Preuves à l'appui de la discussion sur cette question..... 19
Conclusions..... 22

II.

GROTTES ET BRÈCHES OSSEUSES.

La position et la direction des grottes est constante..... 25
Grotte de la Chaise. — Description stratigraphique, paléontologique et archéologique..... 29
Grotte de Montgodier, *id*..... 34

Pages.
Grotte de Rancogne, *id*..... 37
Grotte dite Combe-à-Rolland, *id*..... 39
Coupe du dépôt de la Combe-à-Rolland..... 40
Grotte de Mouthiers..... 44
Objets polis provenant des grottes..... 46
Les grottes élevées au-dessus du fond des vallées et celles du fond des vallées ont-elles, dans la Charente, une faune caractéristique?..... 49
Conclusions..... 51

III.

STATIONS DES PLATEAUX.

Éléments constitutifs des dépôts des plateaux..... 53
Coupe du plateau de Clergon..... 54
Le dépôt des plateaux appartient aux argiles rouges à silex brisés.. 55
Division des silex taillés des plateaux en deux catégories..... 56
Position des silex sur les plateaux..... 57
Orientation..... *id.*
Forme et taille des silex..... 58
Gisement de la Petite-Garenne..... 60
Station de l'Arche..... 62
Station de Clergon..... *id.*
Station de Chamoulard..... 63
Station de Breuty..... *id.*
Les Justices, la Couronne, etc..... *id.*
Sur la patine des silex des plateaux..... 64
Excavations pratiquées sur les plateaux..... 65
Conclusions..... *id.*

IV.

GRANDS ATELIERS DE FABRICATION.

Études stratigraphiques..... 68
Coupe de Mouthiers aux Rousselières..... 69
Position des grands ateliers..... 70
Types des grands ateliers..... 71
Quelques mots sur les opinions du parti adverse..... 74
Conclusions..... 75

V.

HABITATIONS PALUDÉENNES.

	Pages.
Dépôts tourbeux	78
Leur étendue	79
Leur composition	80
Végétaux qui s'y rencontrent	*id.*
Leur faune	81
Objets d'industrie en provenant	82
Des pilotis, etc., y existent	83
Stations synchroniques des dépôts tourbeux	84
Objets qu'elles renferment	86
Conclusions	87

VI.

MONUMENTS DITS CELTIQUES.

Distribution des dolmens, etc., sur le sol charentais	91
Voies antiques dans leur voisinage immédiat	*id.*
Sur le mode d'érection des dolmens, etc.	92
Dolmen de Saint-Fort-sur-le-Né	94
Coupe du tumulus de Saint-Fort-sur-le-Né	96
Les pierres de la Pérotte	97
Dolmen de Saint-Germain-sur-Vienne	98
Tumulus de Saint-Amant-de-Boixe	99
Caractères qui différencient les dolmens de la Charente d'avec ceux de la Vienne	100
Mélange d'objets en pierre et en métal	101
Examen des objets provenant des dolmens	*id.*
Liste des dolmens, tumulus-dolmens, etc., dans le département de la Charente	104
Conclusions	106

EXPLICATION DES PLANCHES CONTENUES DANS L'OUVRAGE.

Planche I	110
Planche II	111
Planche III	*id.*

Pages.

Planche IV..... 112
Planche V..... 114
Planche VI..... 116
Planche VII..... *id.*
Planche VIII..... 117
Planche IX..... *id.*
Planche X..... *id.*
Planche XI..... 118
Planche XII..... *id.*
Planche XIII..... 119
Planche XIV..... *id.*

(*Extrait du* 30e *volume des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

POITIERS. — Typ. de A. Dupré rue de la Mairie, 10.

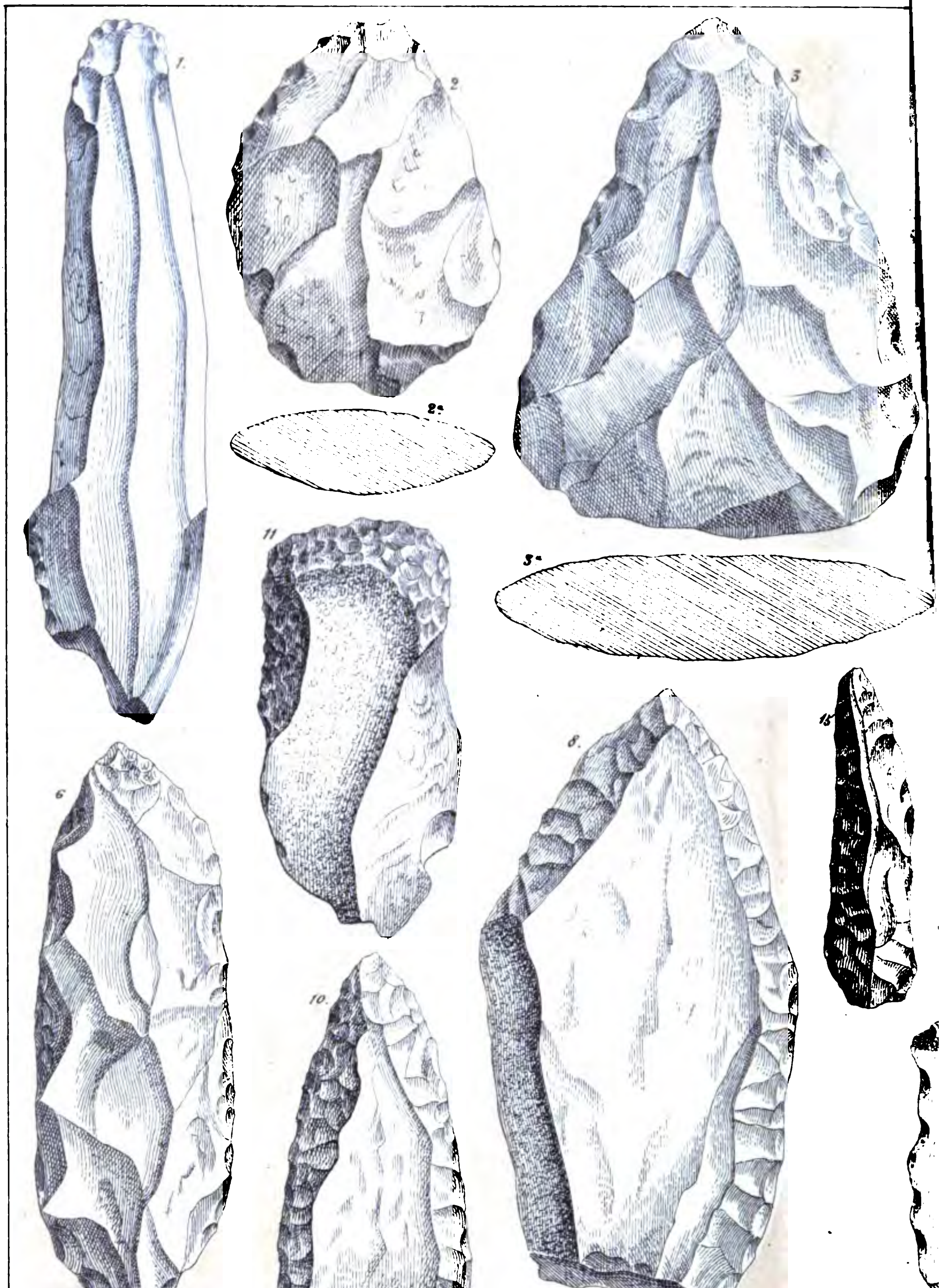

...ne ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DU DÉPO

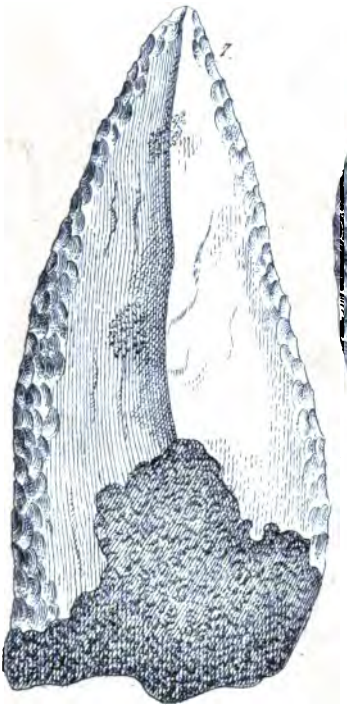

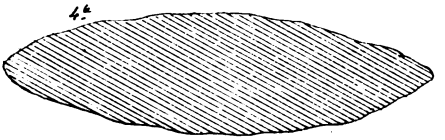

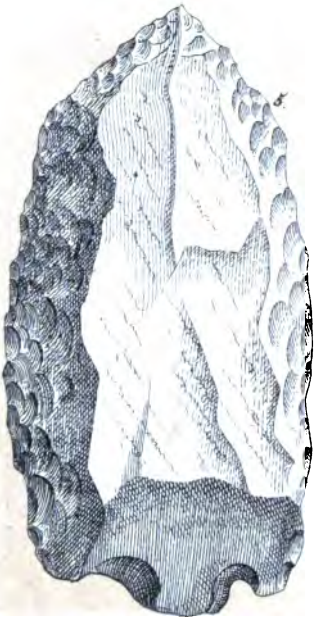

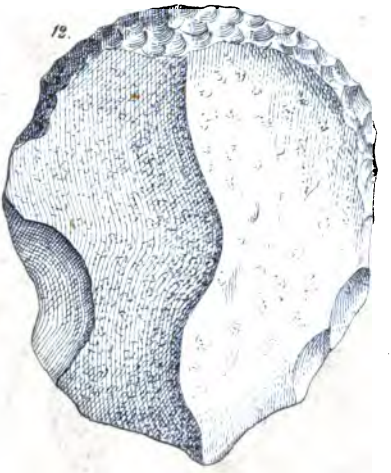

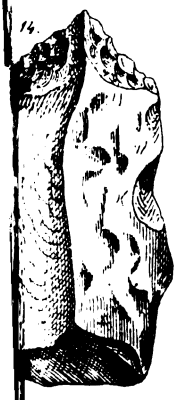

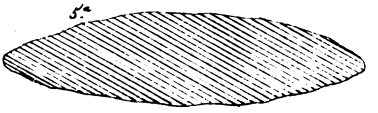

Lith Gauvin Poitiers.

DE TRANSPORT DES VALLÉES.

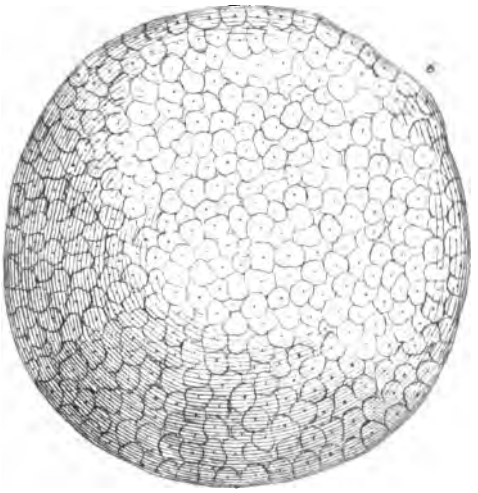

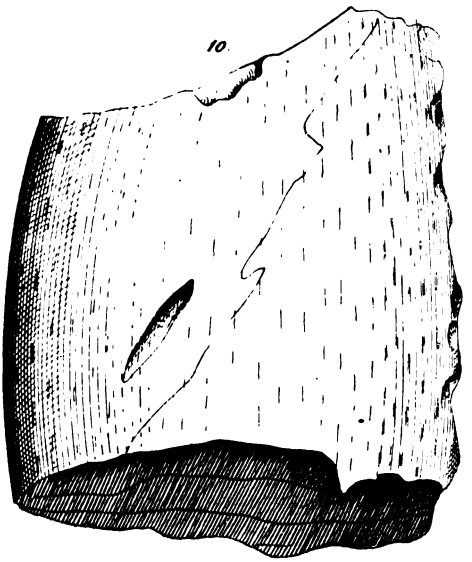

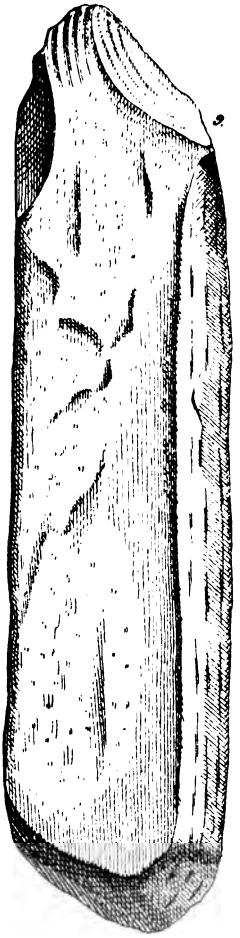

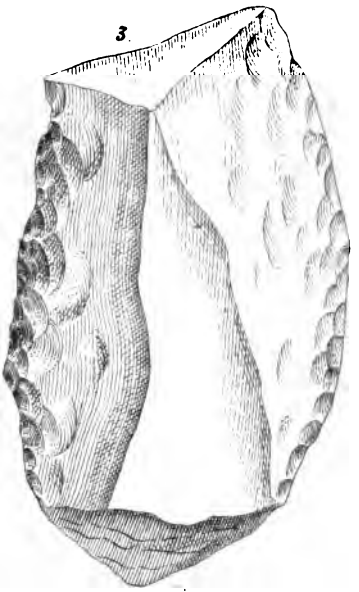

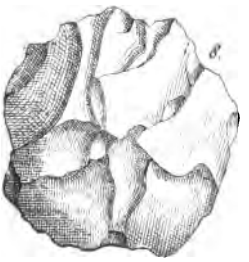

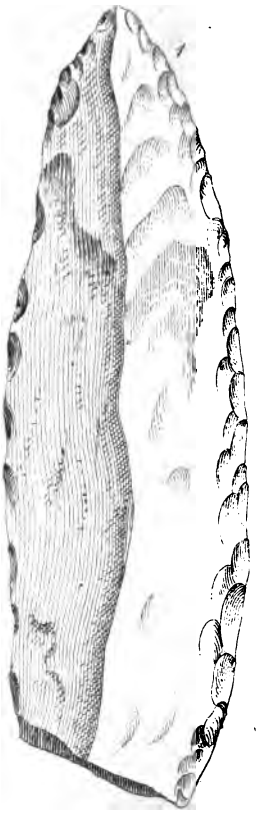

A.T. de Rochebrune ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DU DEPOT

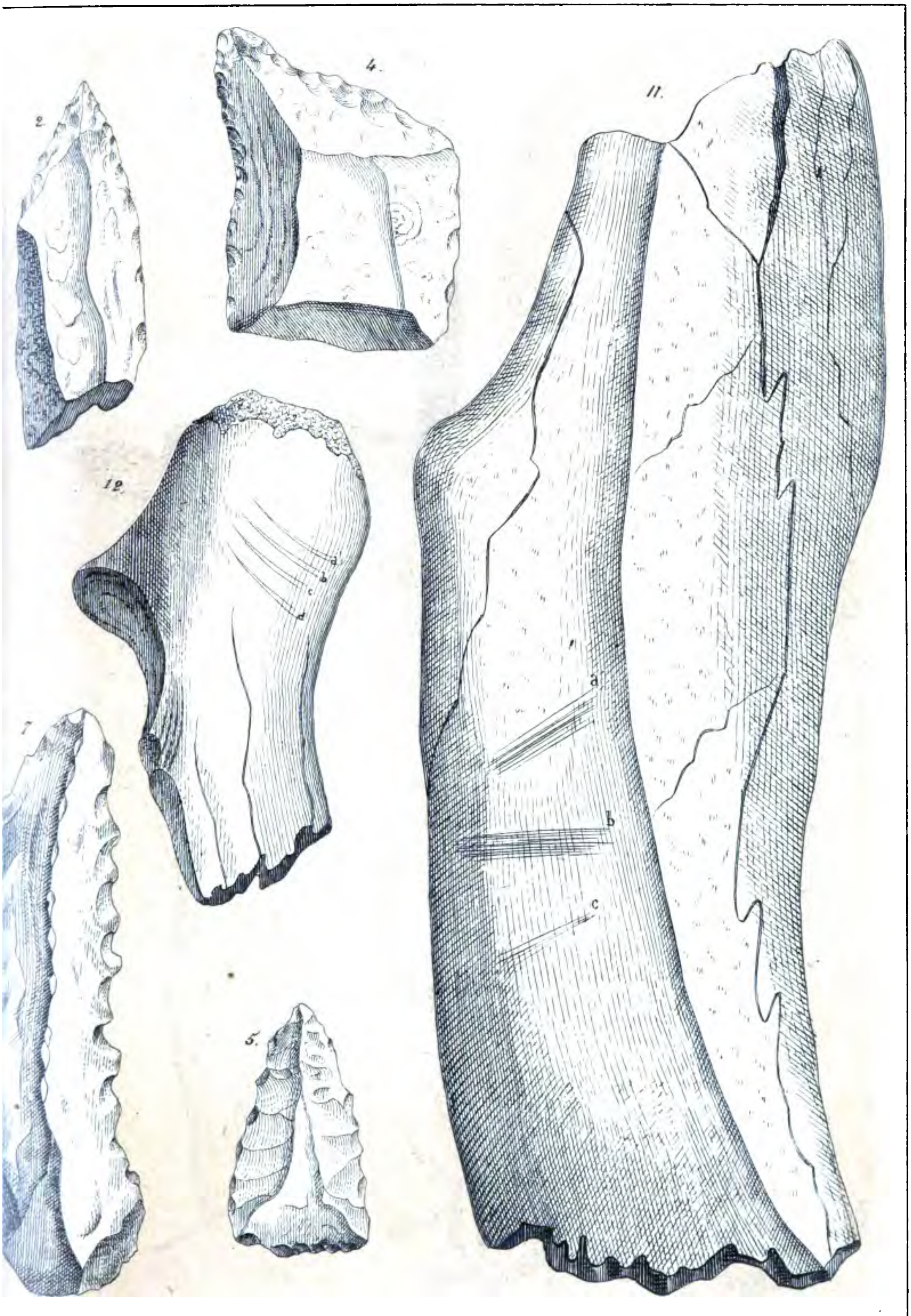

c. Lith. Gauvin, Poitiers.

DE TRANSPORT DES VALLÉES

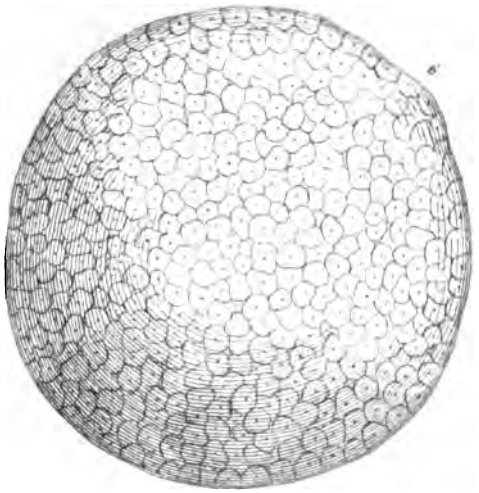

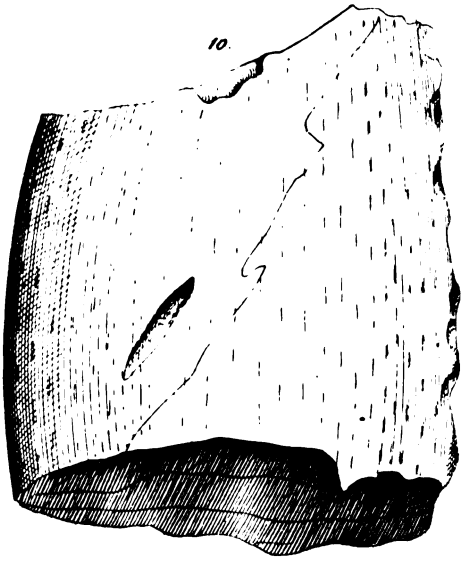

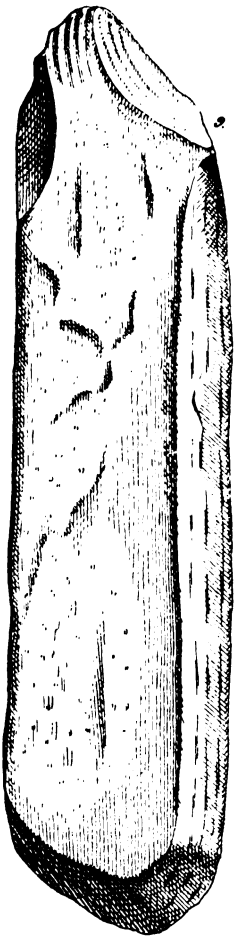

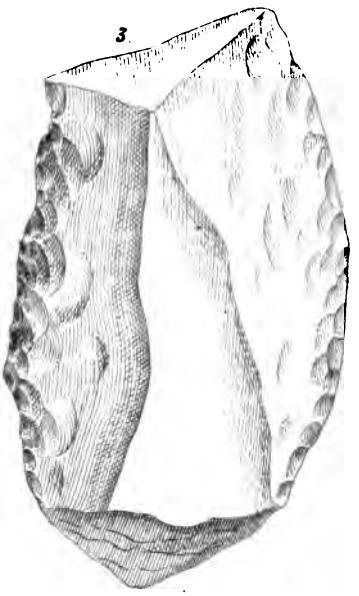

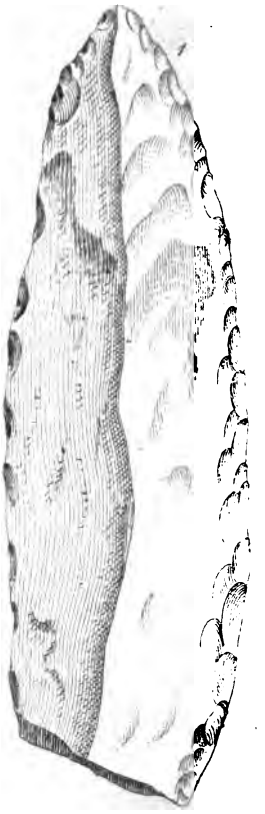

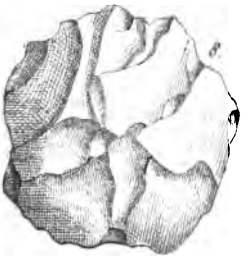

A.T. de Rochebrune ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DU DEPOT

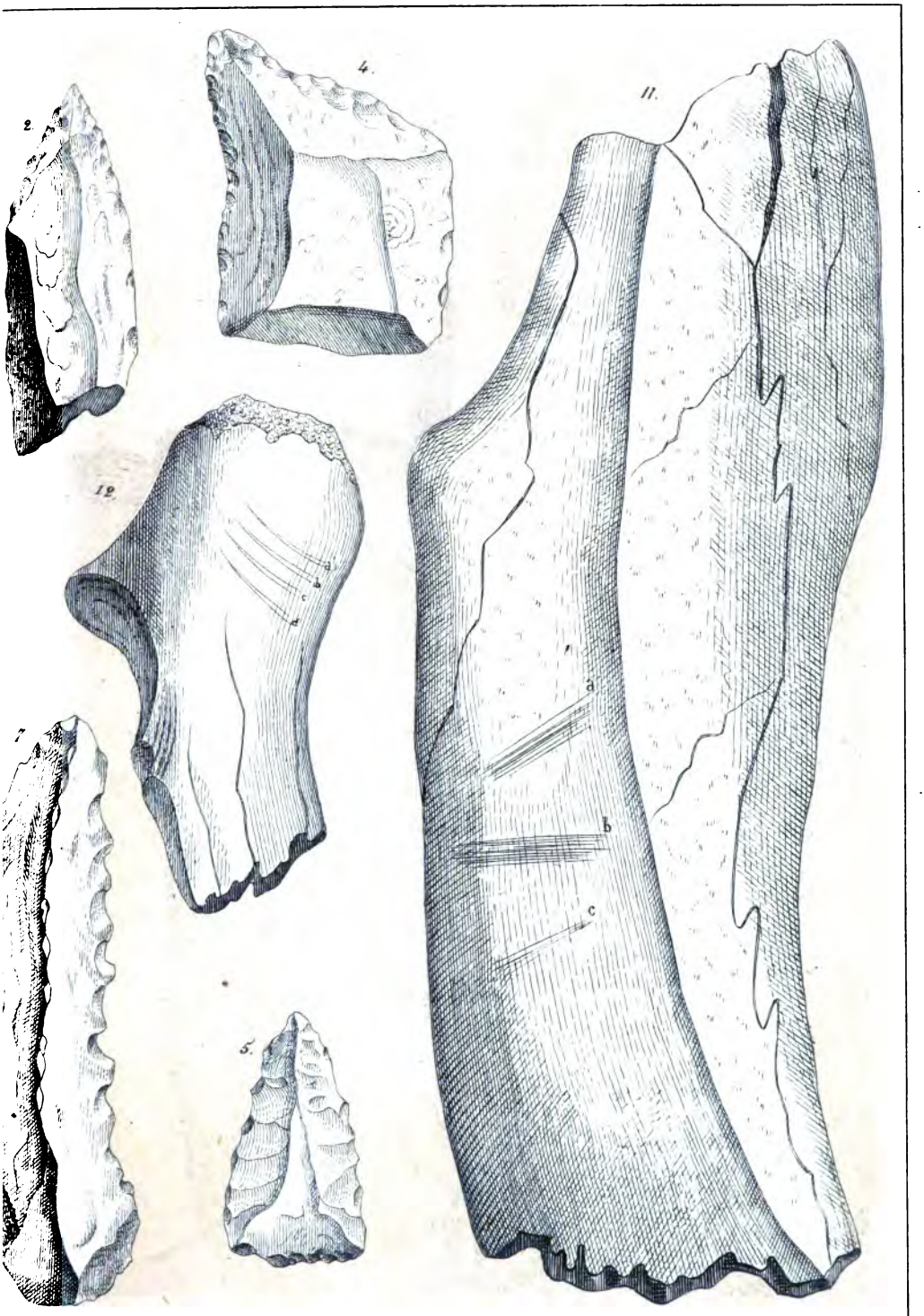

Lith. Gauvin, Poitiers.

DE TRANSPORT DES VALLÉES

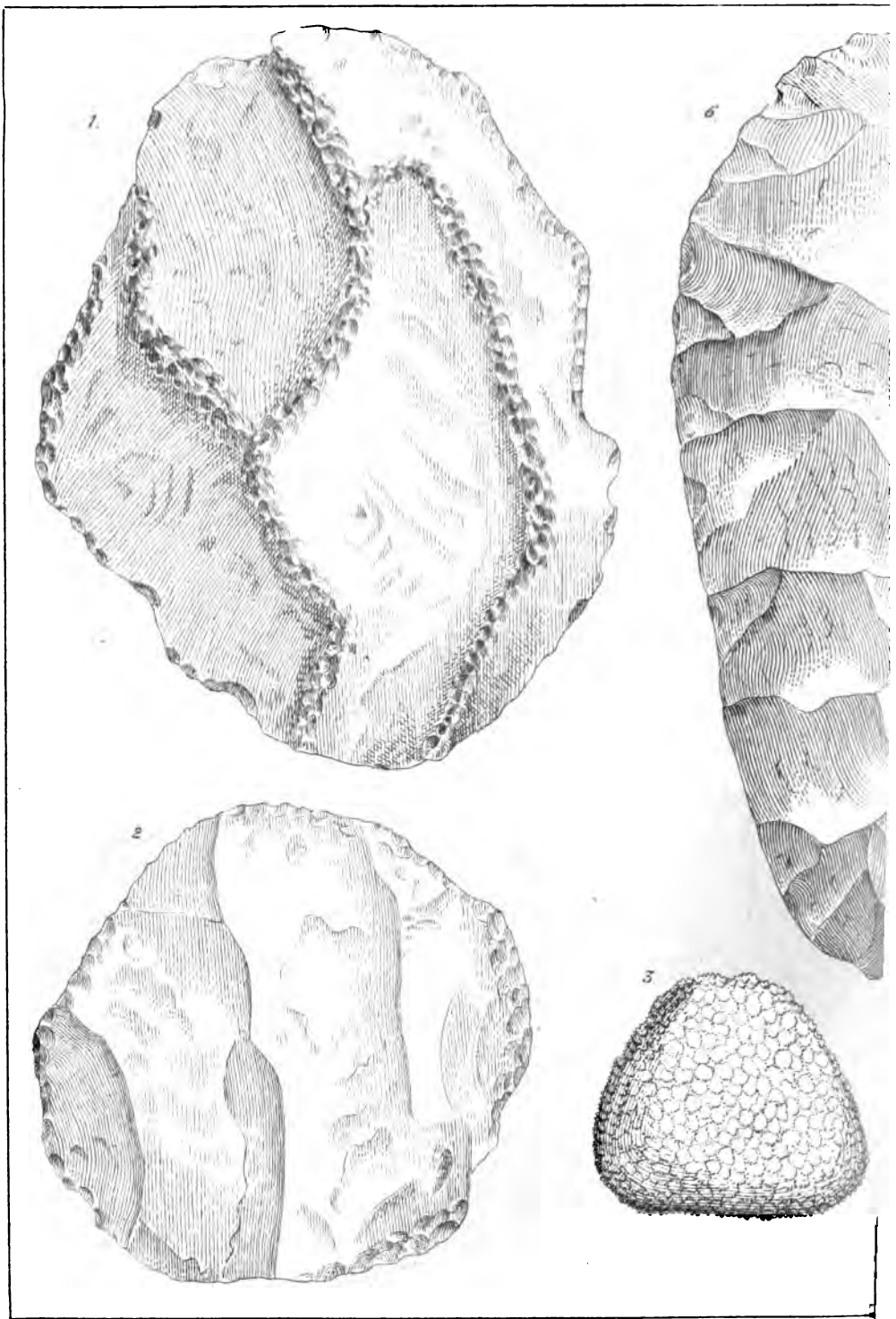

A.T. de Rochebrune ad. nat. del.

OBJETS PROVENANT DES

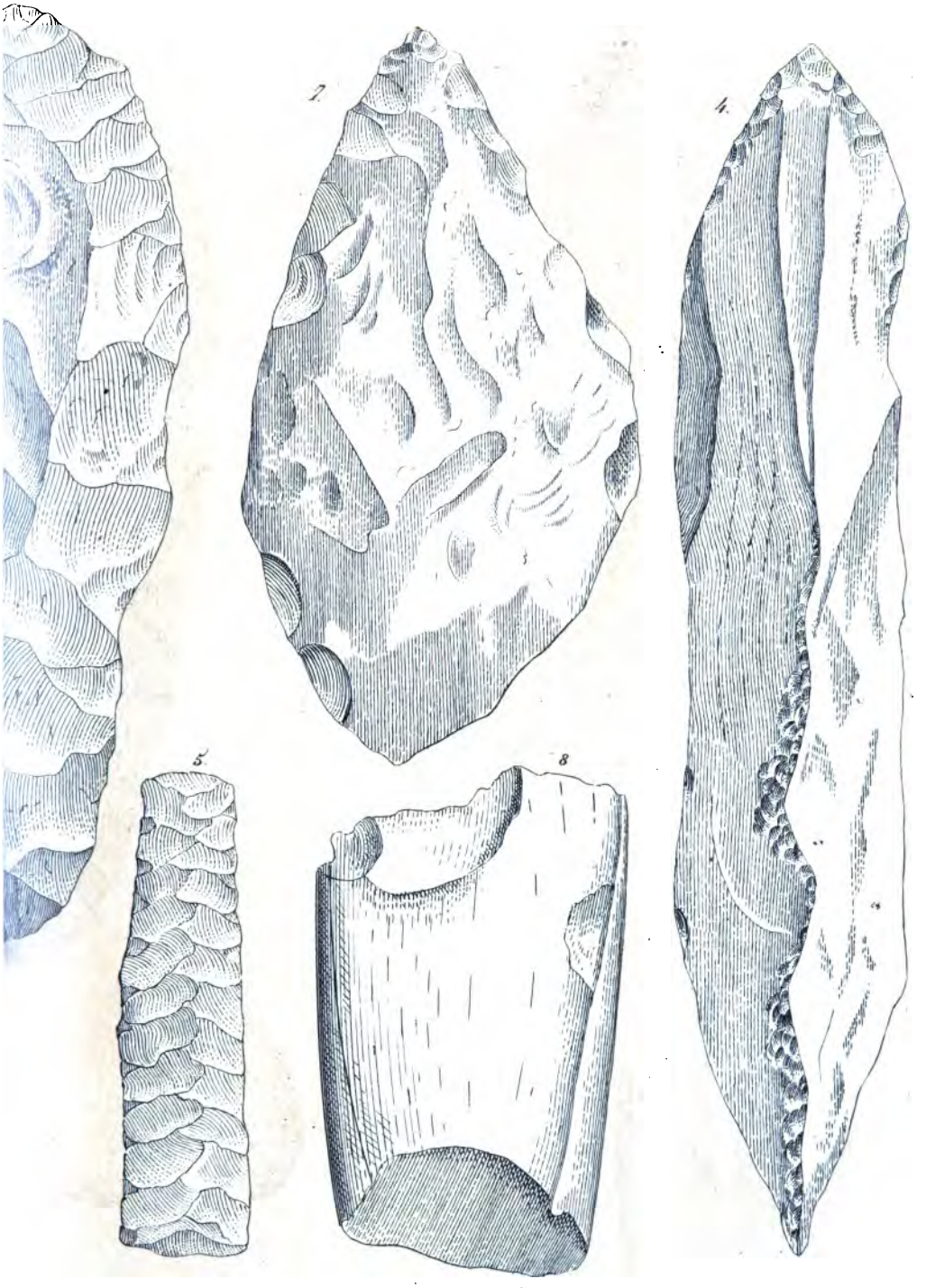

Lith. Oauvin, Poitiers.

ROTTES ET BRÈCHES OSSEUSES

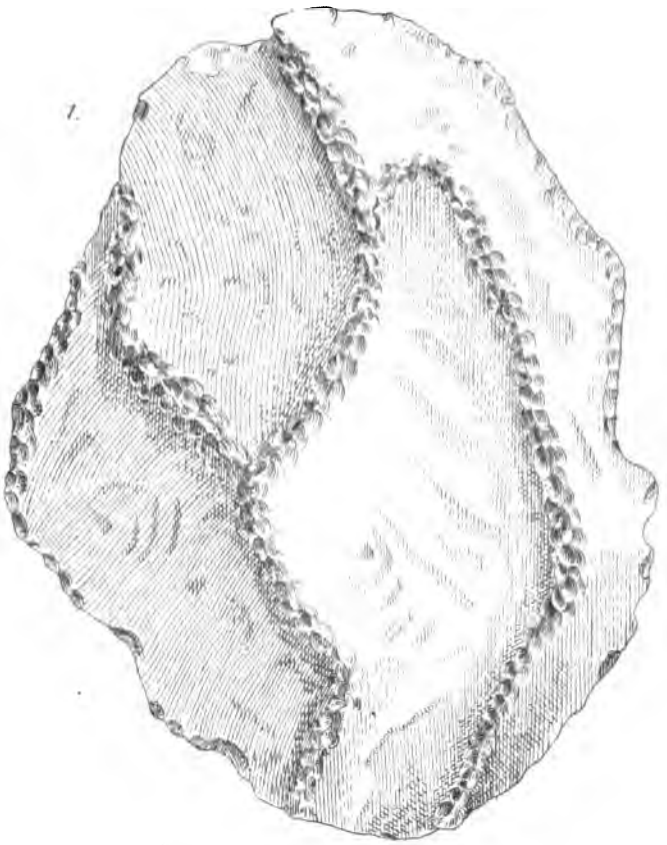

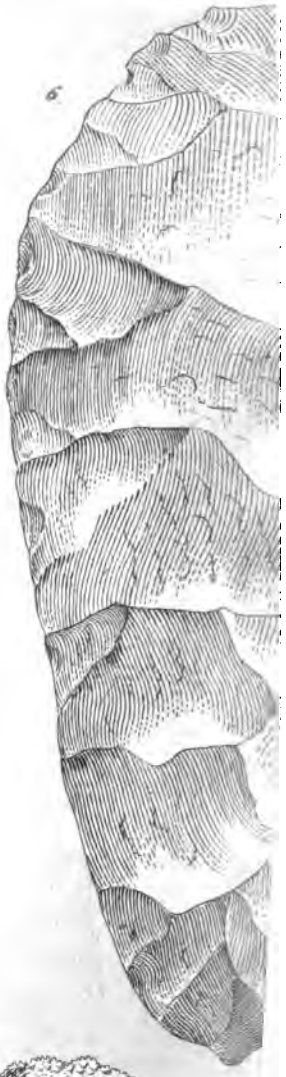

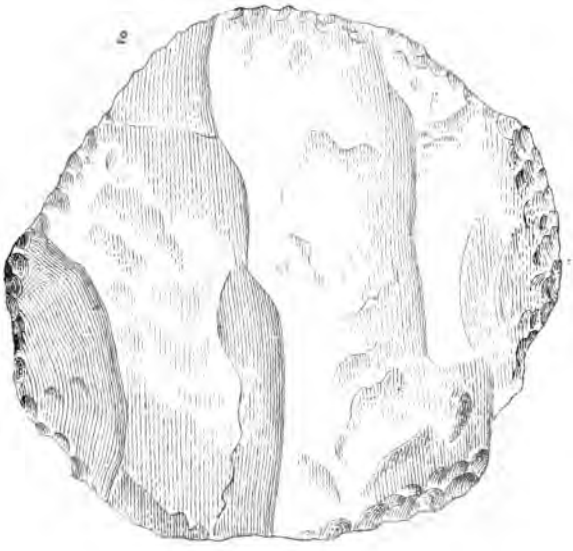

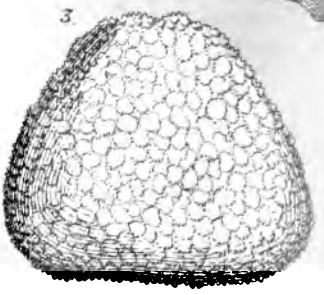

A.T. de Rochebrune ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DES

Lith. Gauvin, Poitiers.

ROTTES ET BRÈCHES OSSEUSES

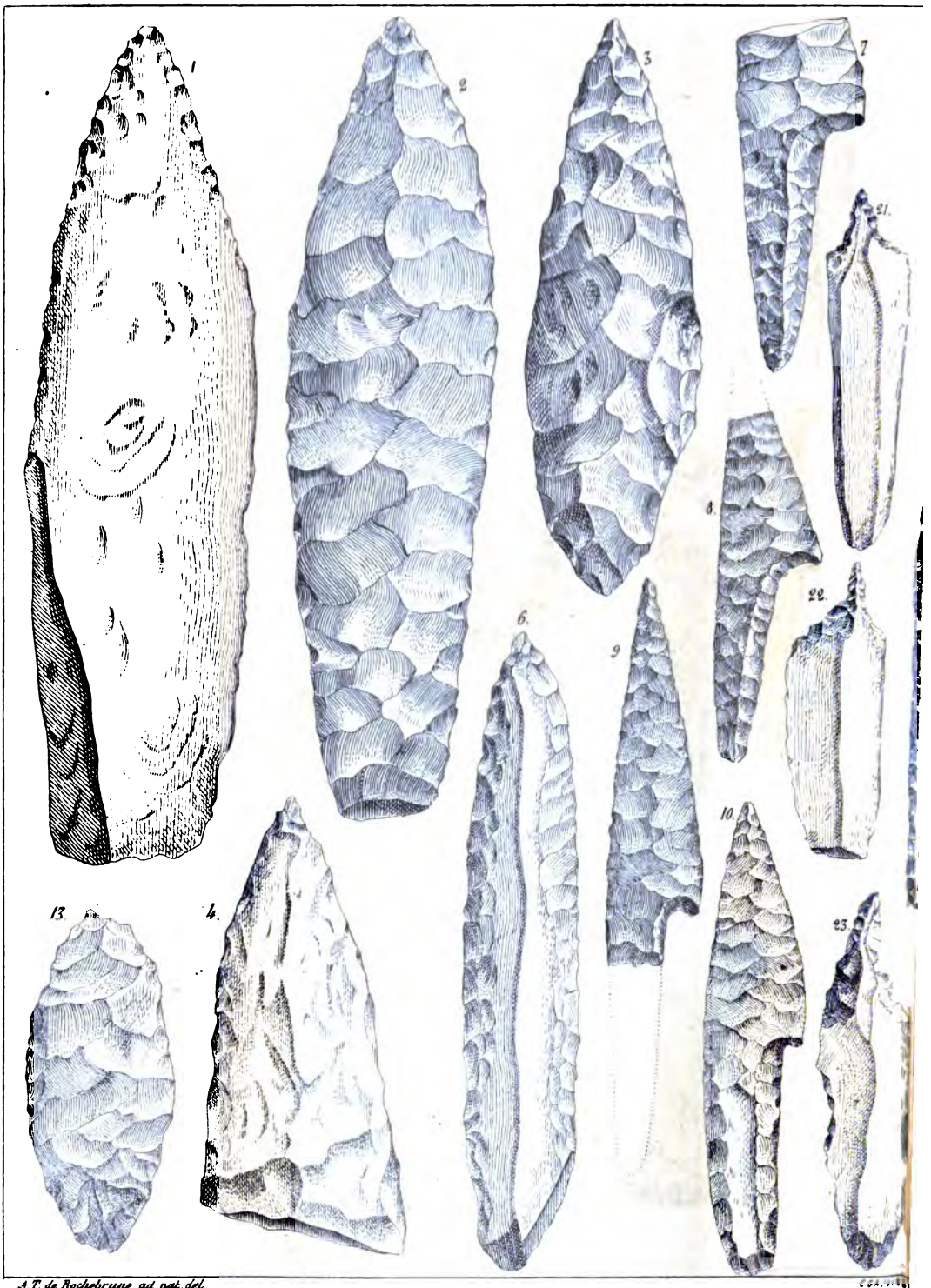

A.T. de Rochebrune ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DES GRO

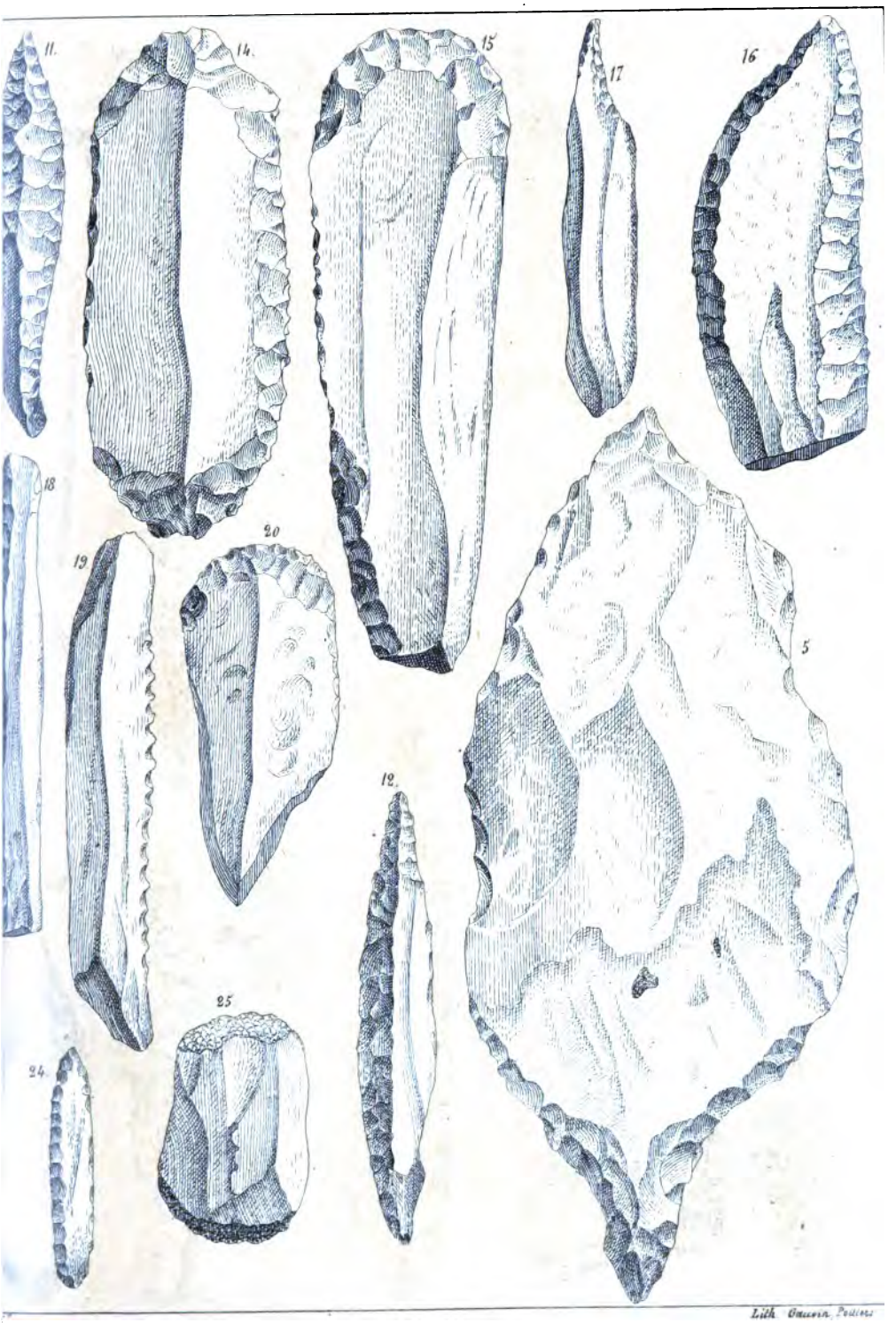

ITES ET BRÈCHES OSSEUSES

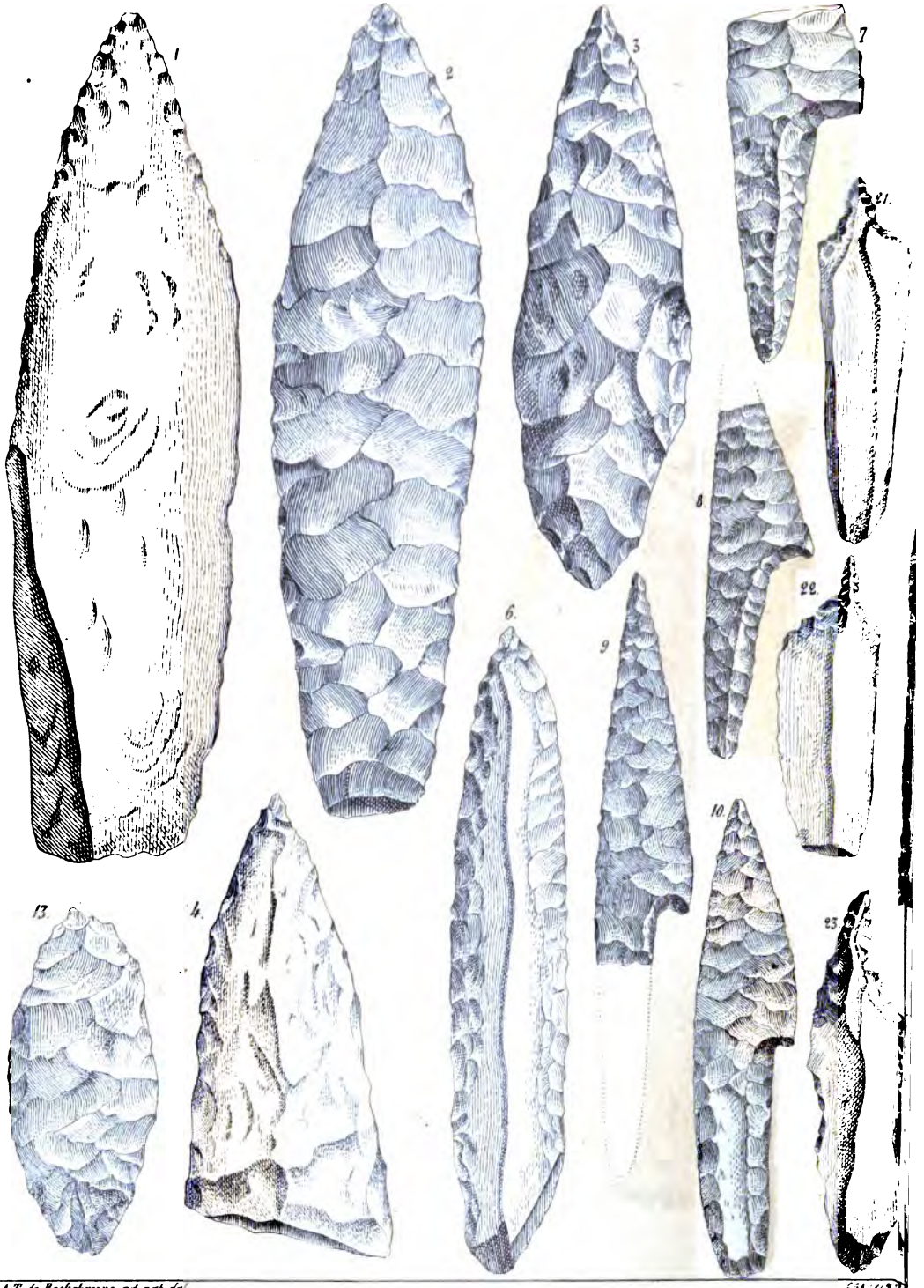

A.T. de Rochebrune ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DES GRO

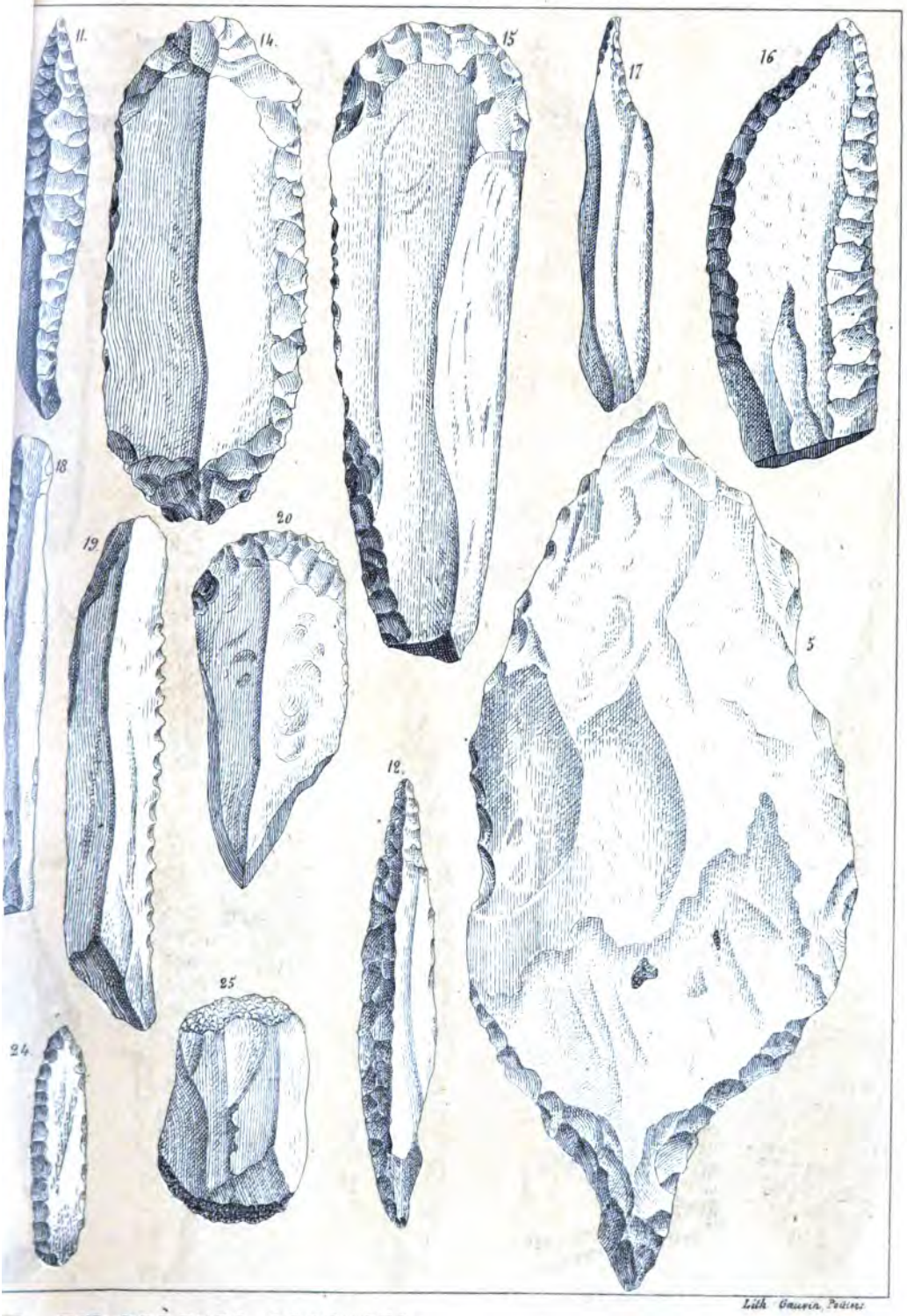

Lith. Gauvin, Poitiers

S ET BRÈCHES OSSEUSES

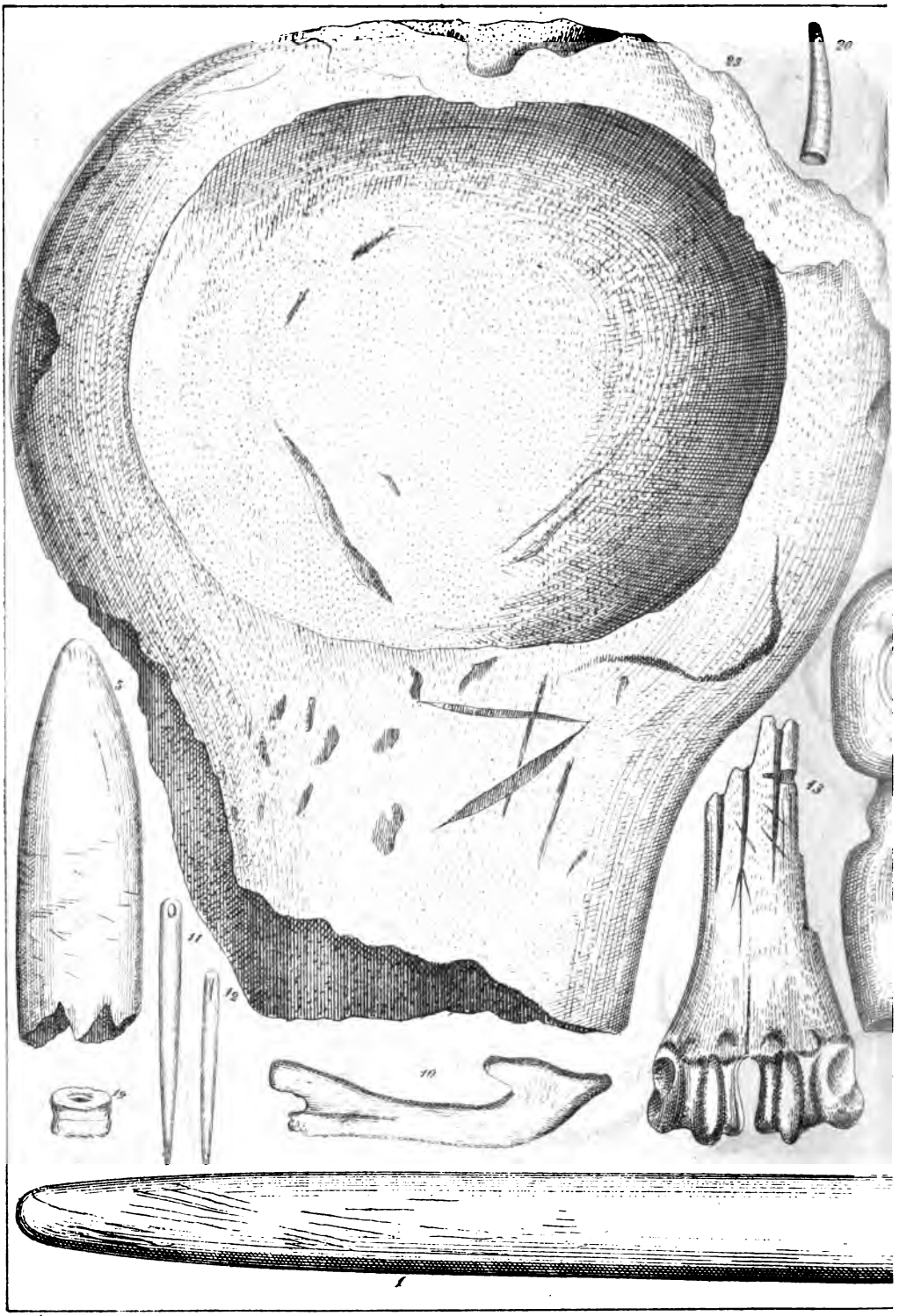

A T. de Rochebrune ad nat del

OBJETS PROVENANT DES

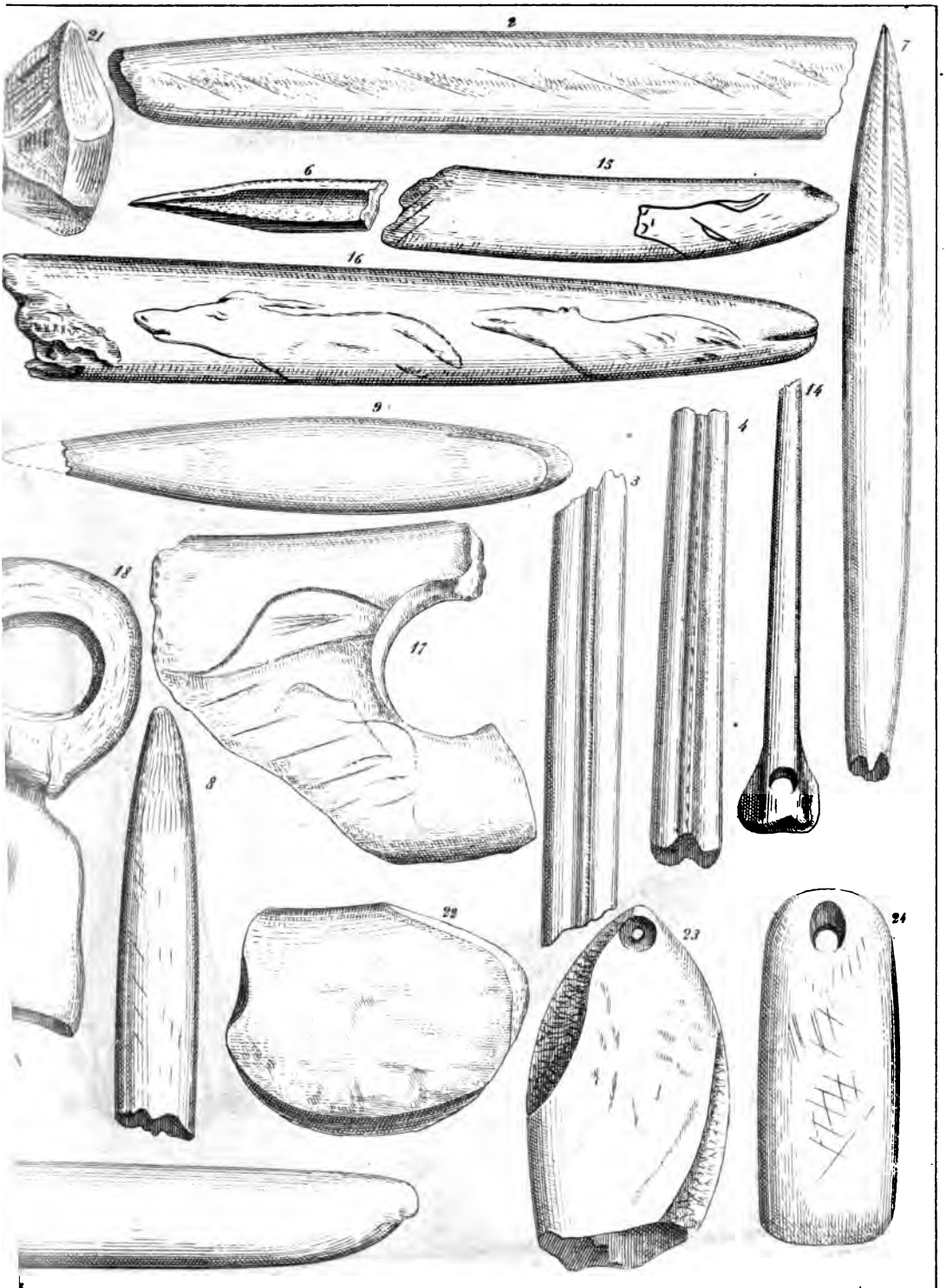

GAUVIN Sc.

Lith. Gauvin. Poitiers.

ROTTES ET BRÈCHES OSSEUSES

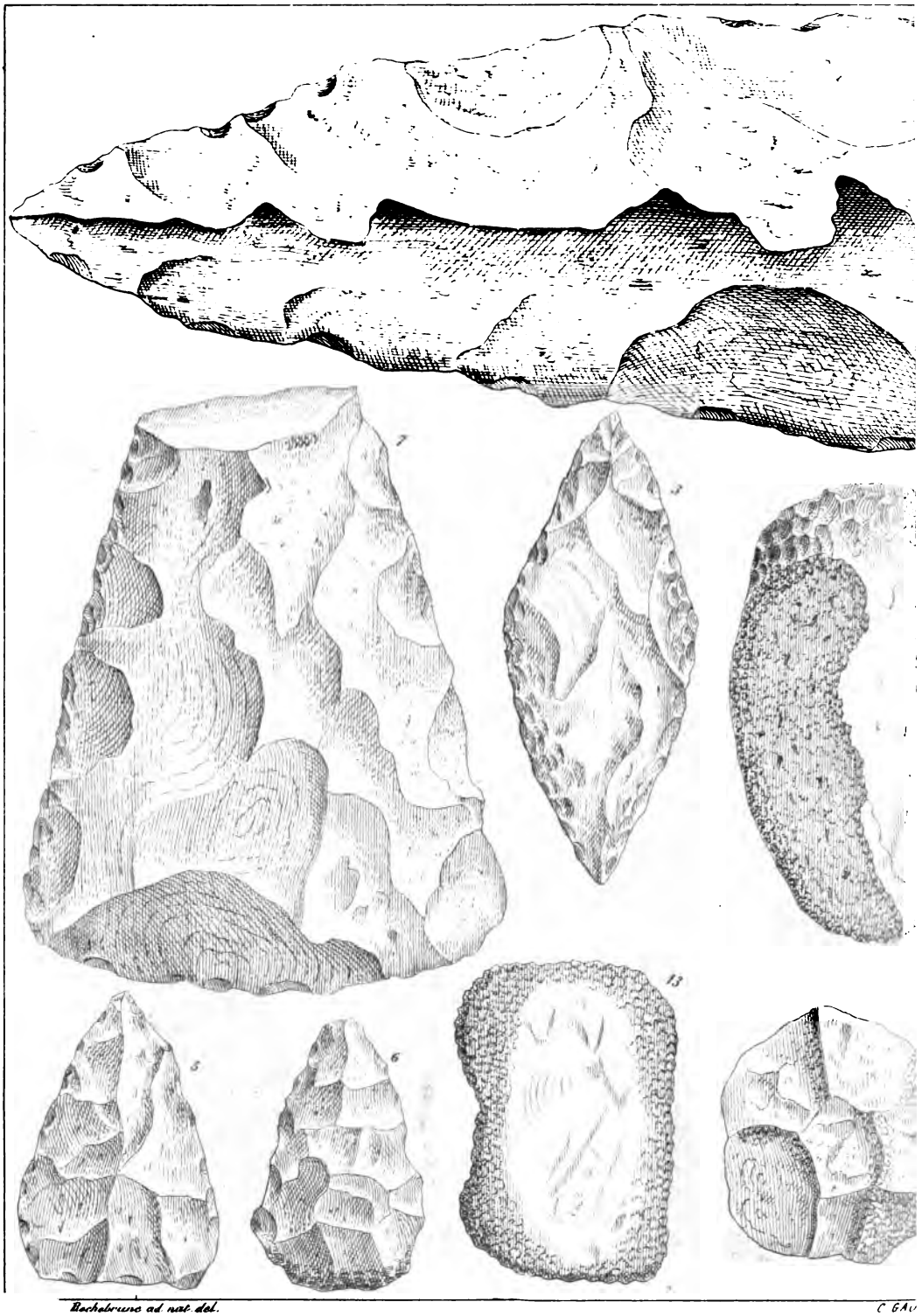

Bachelbrunn ad nat. del.

C. GAU

OBJETS PROVENANT DES

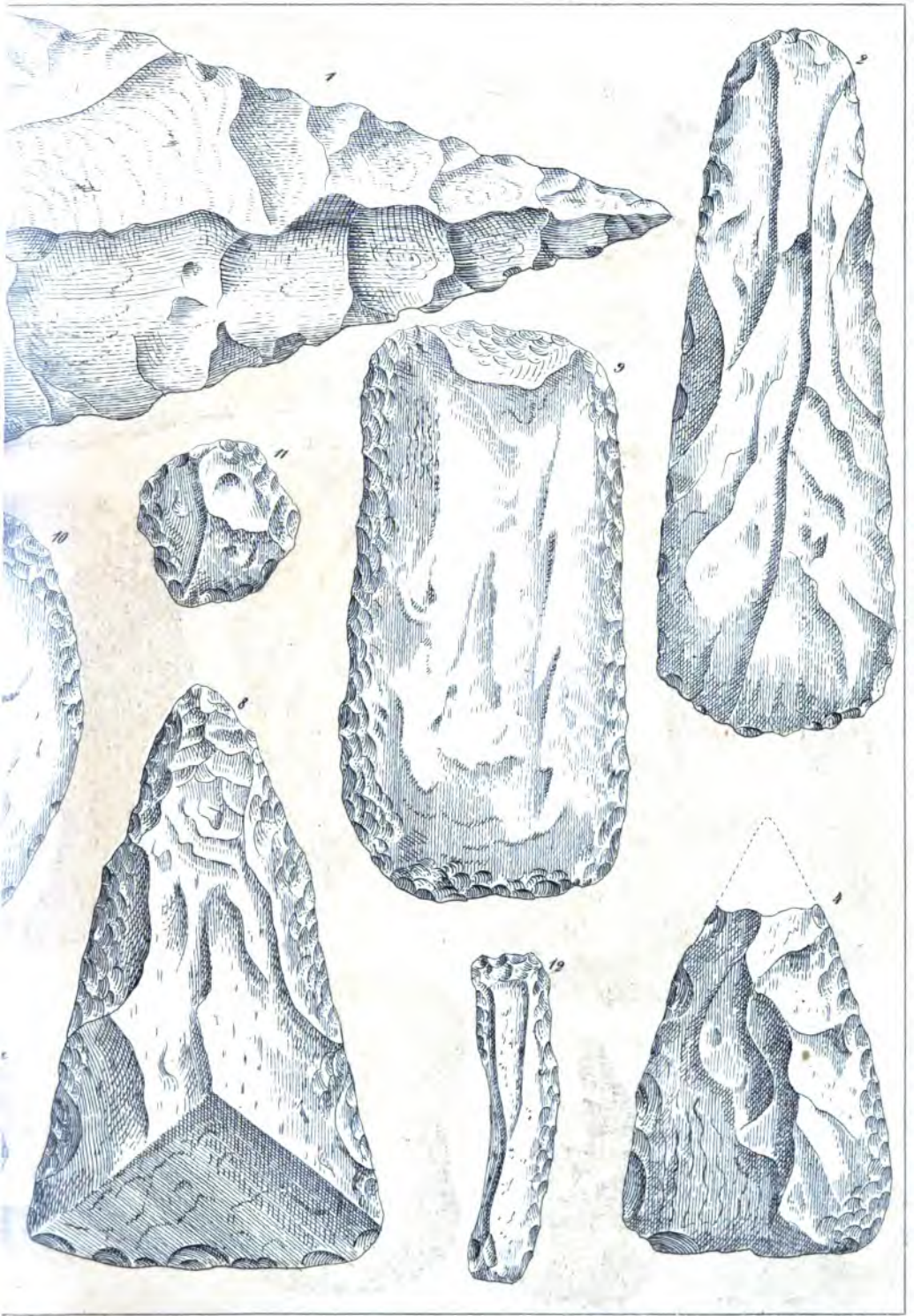

Lith. Gauvin Poitiers

STATIONS DES PLATEAUX

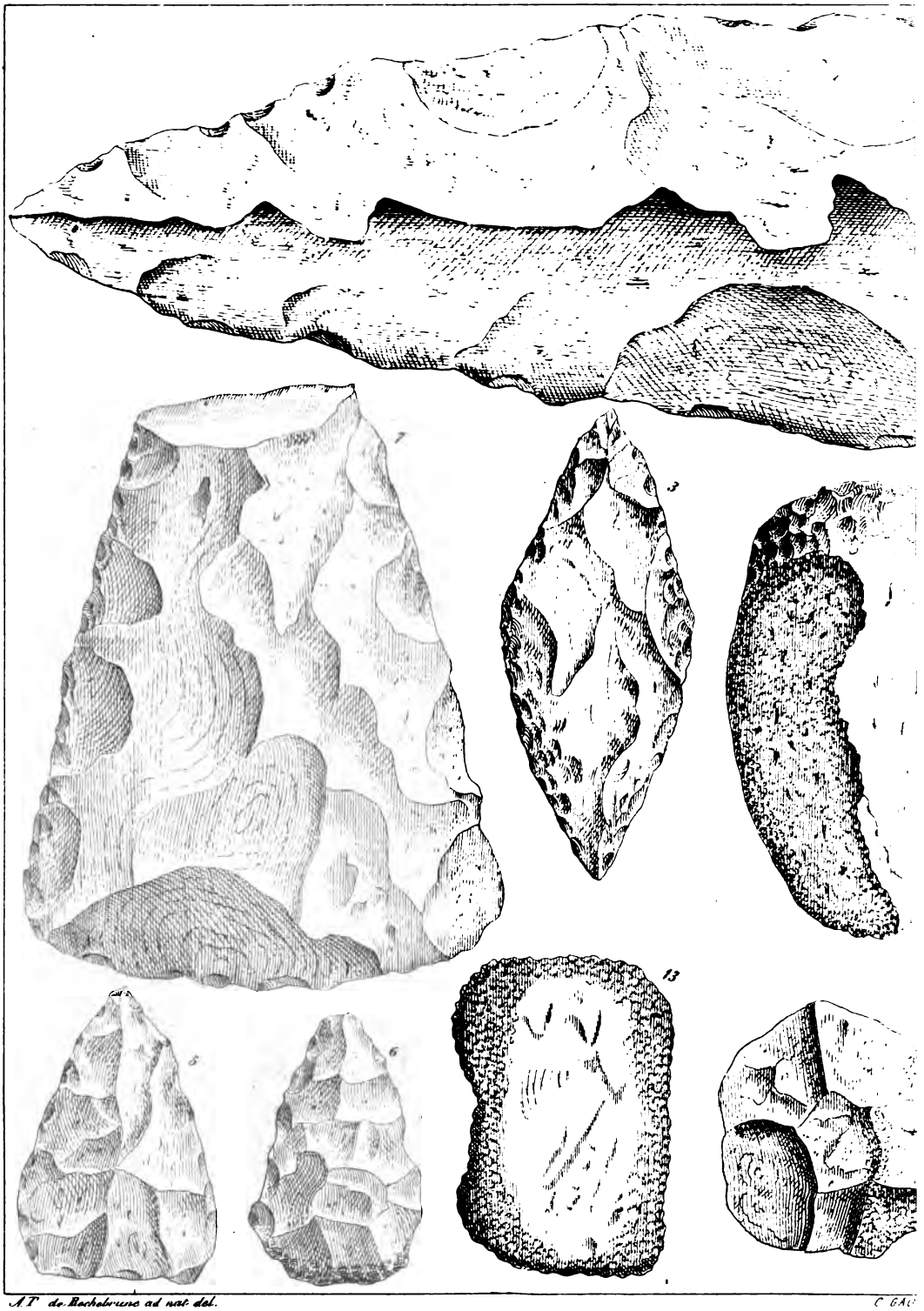

A.T. de Rochebrune ad nat. del. C. GAU

OBJETS PROVENANT DES

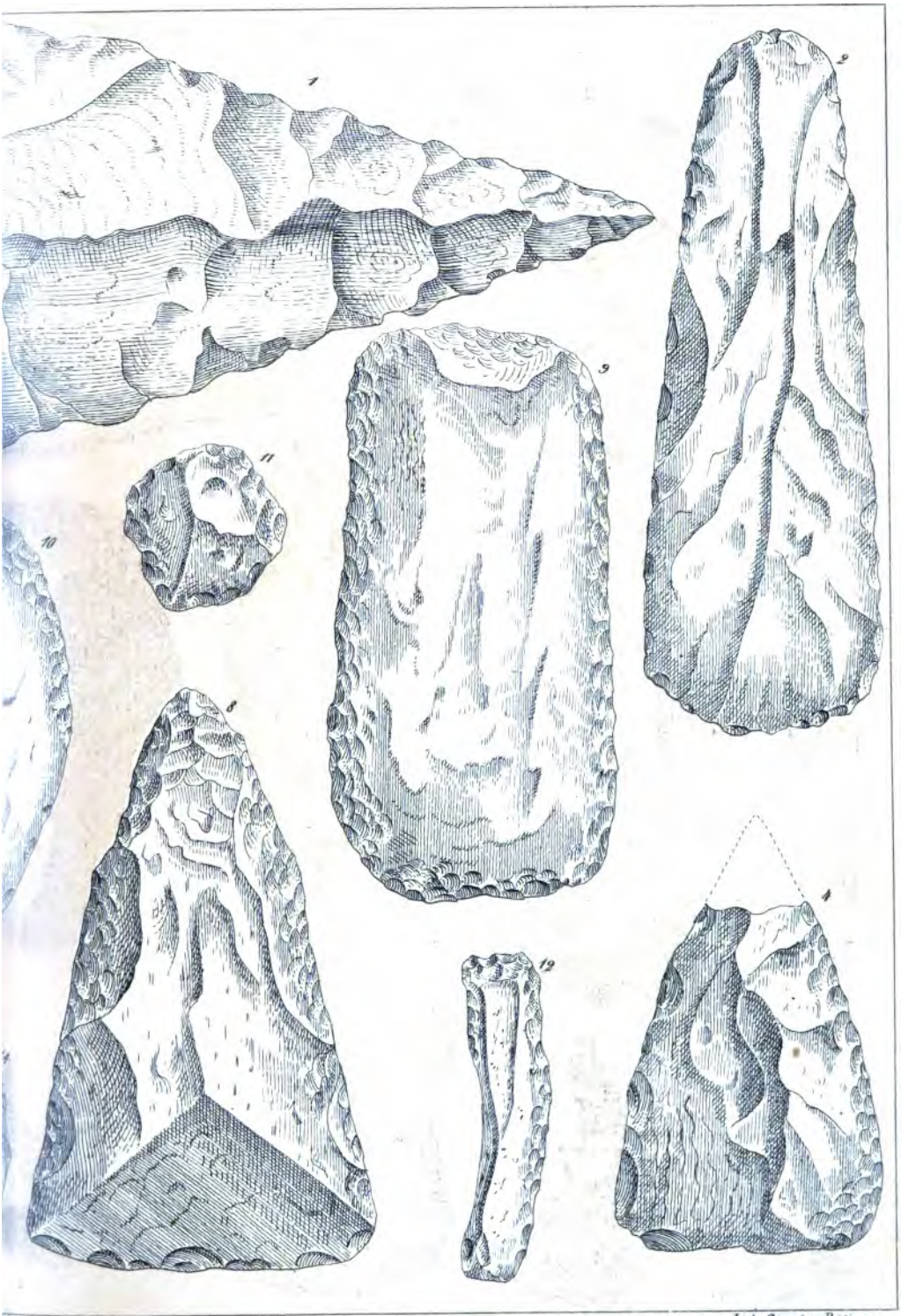

Lith. Gauvin Poitiers

STATIONS DES PLATEAUX

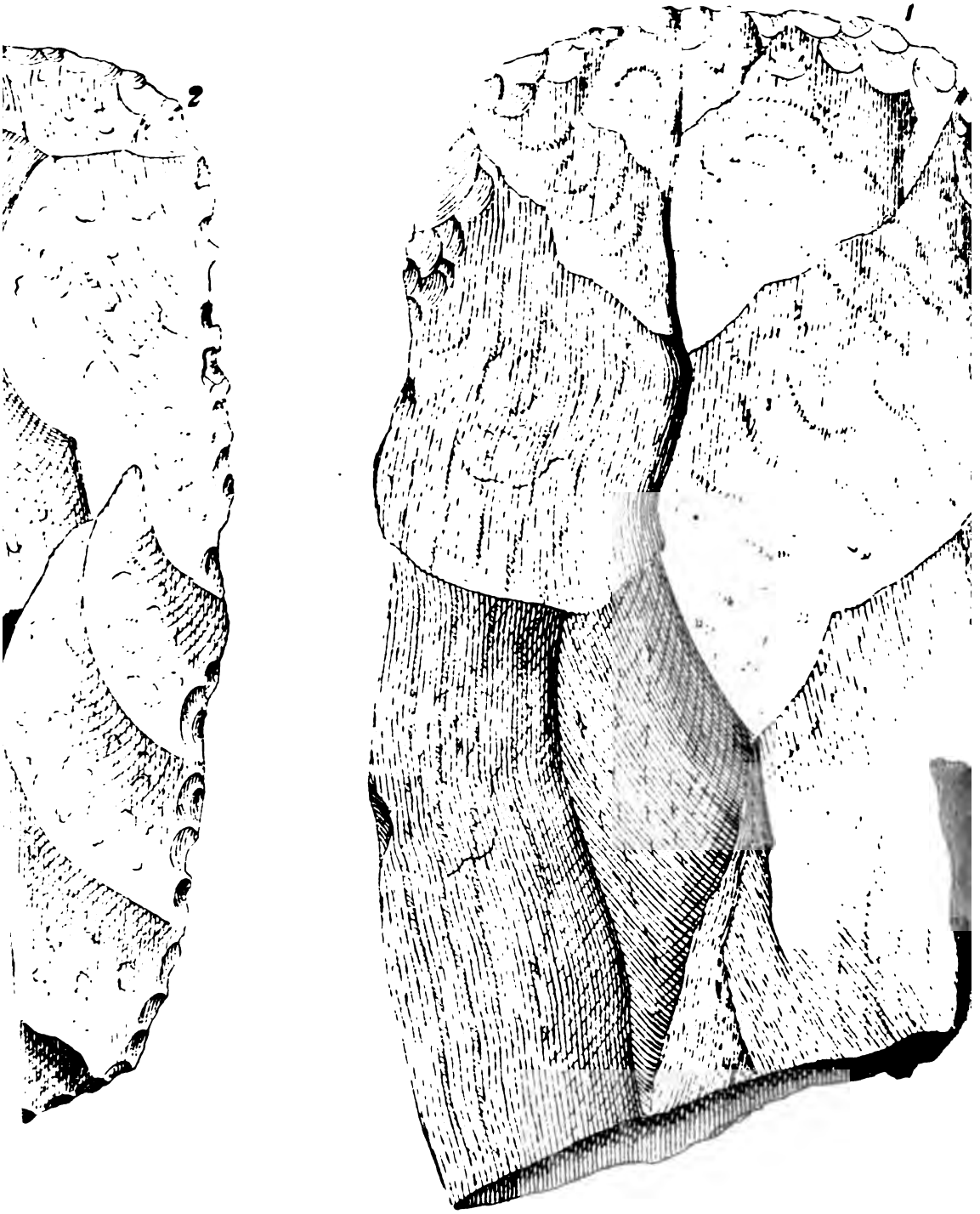

OBJETS PROVENANT DES GRA

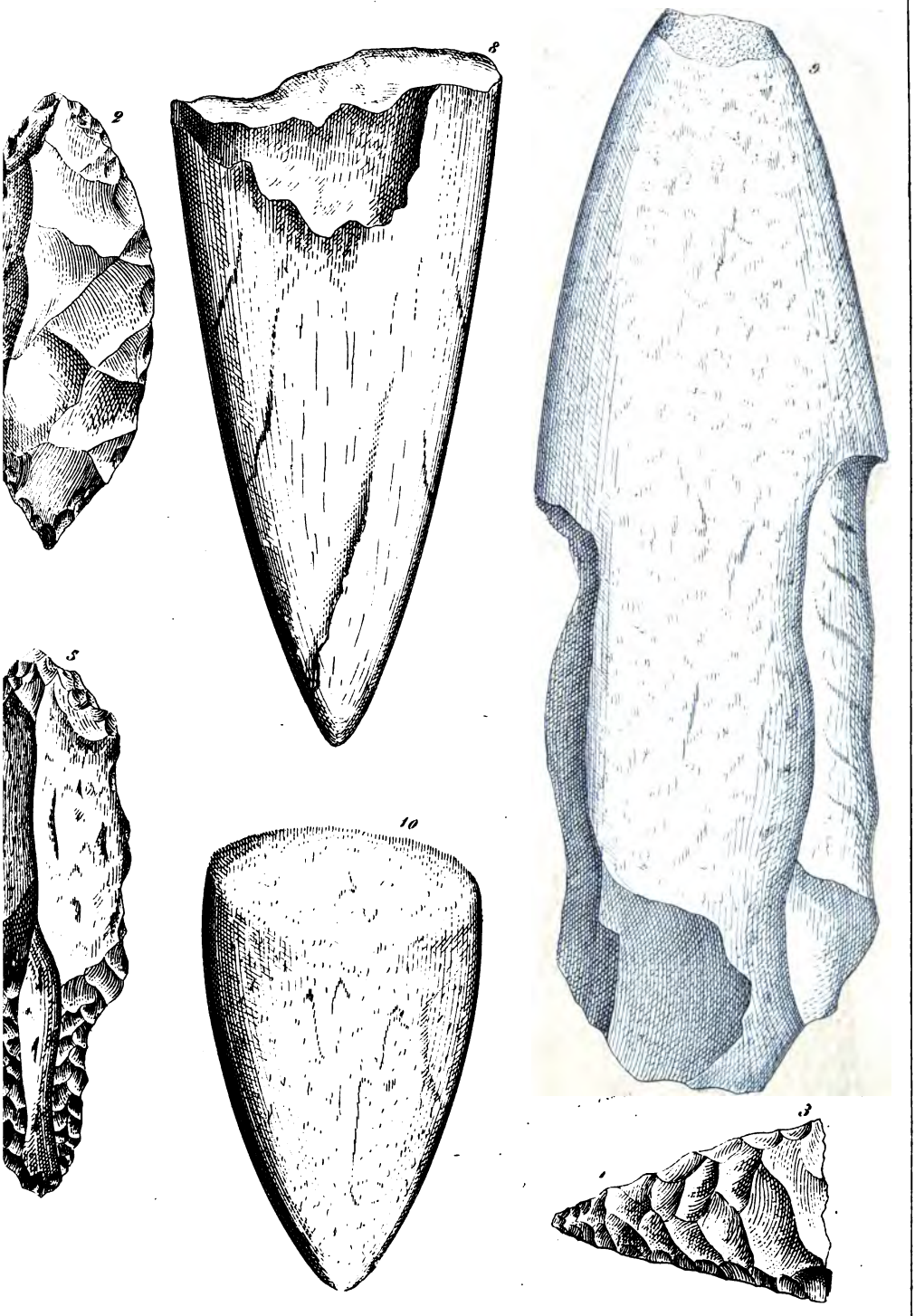

Lith. Gauvin Poitiers.

STATIONS DES PLATEAUX

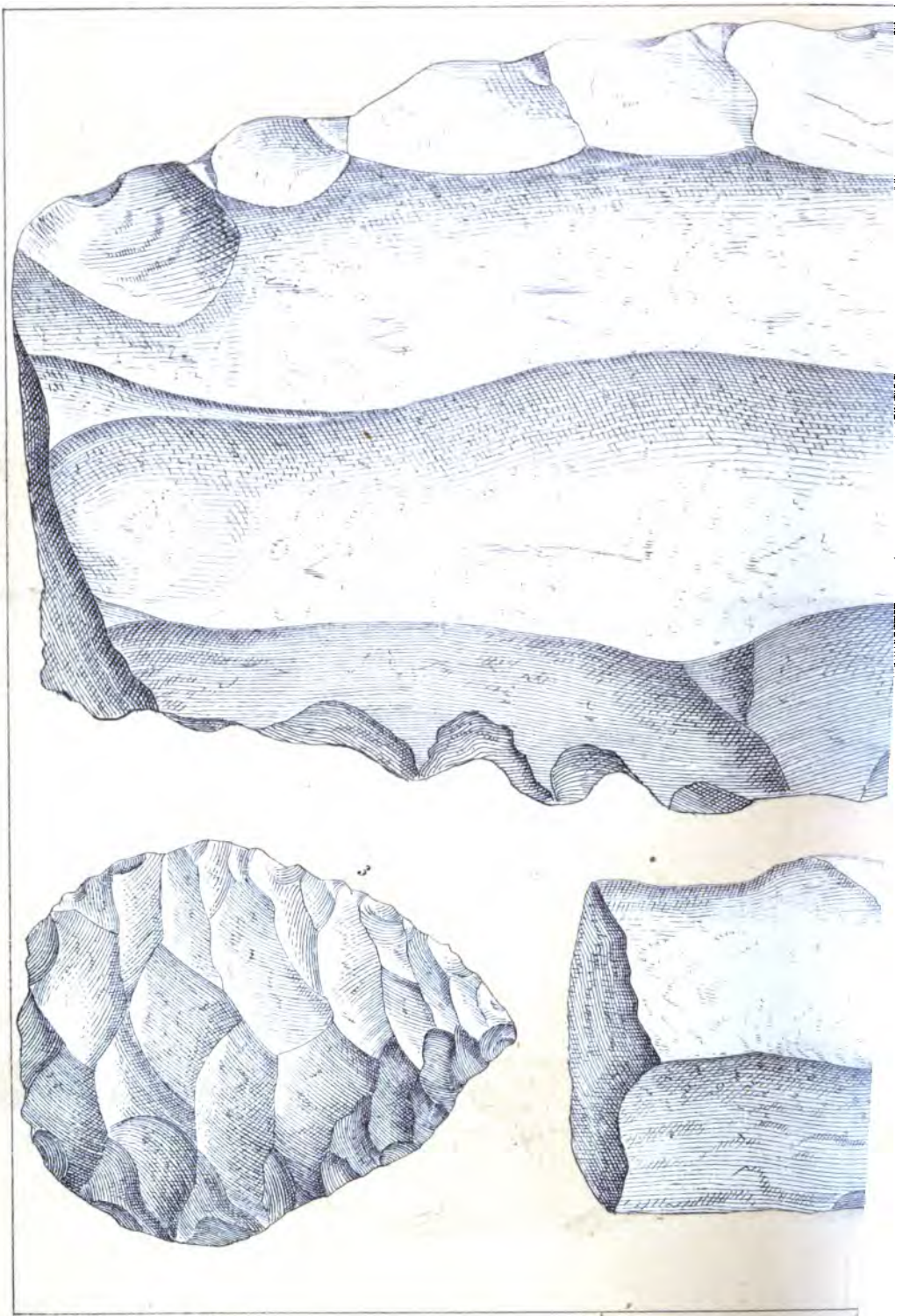

A.T. de Rochebrune ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DES G

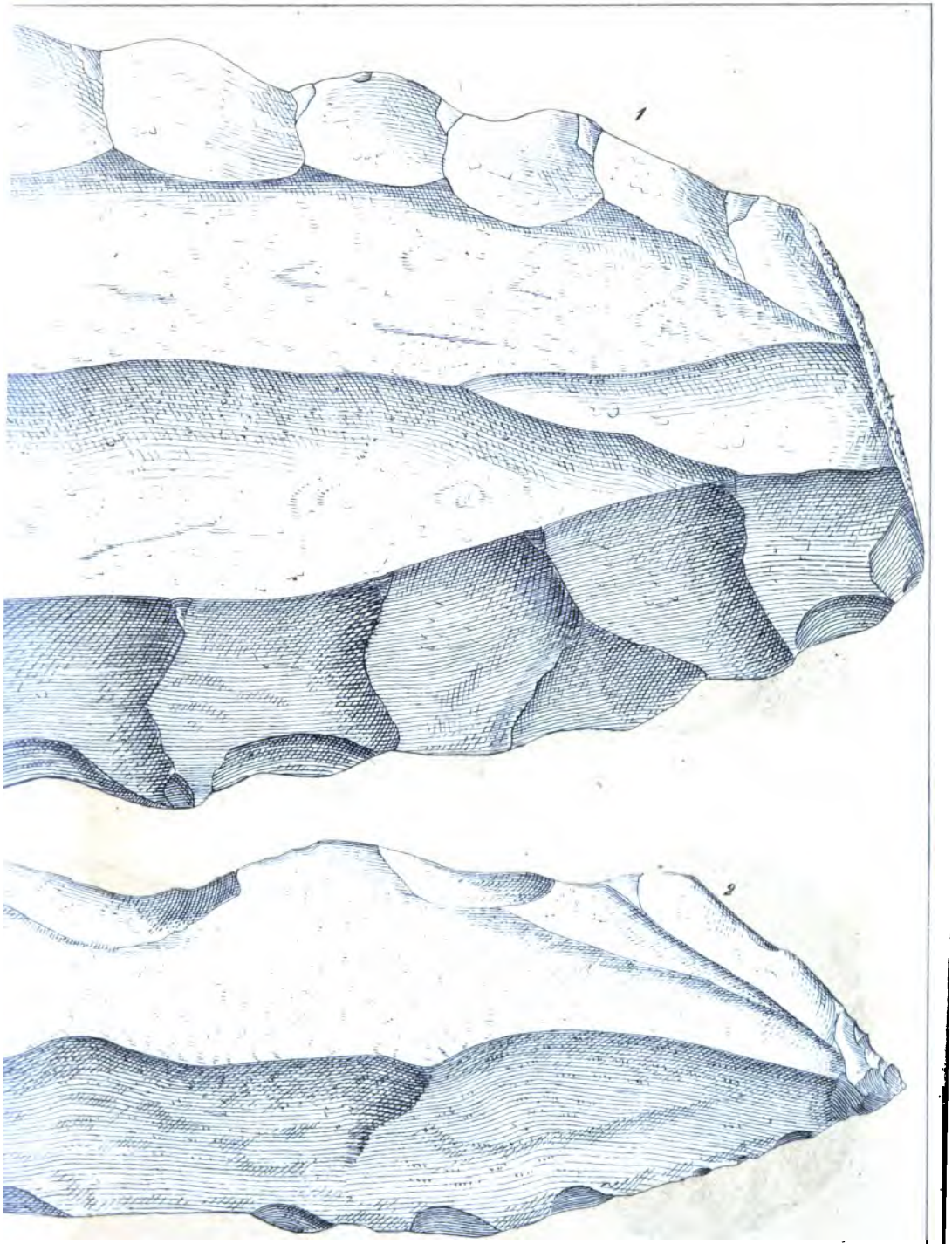

Lith. Causin Poitiers.

ANDS ATELIERS DE FABRICATION

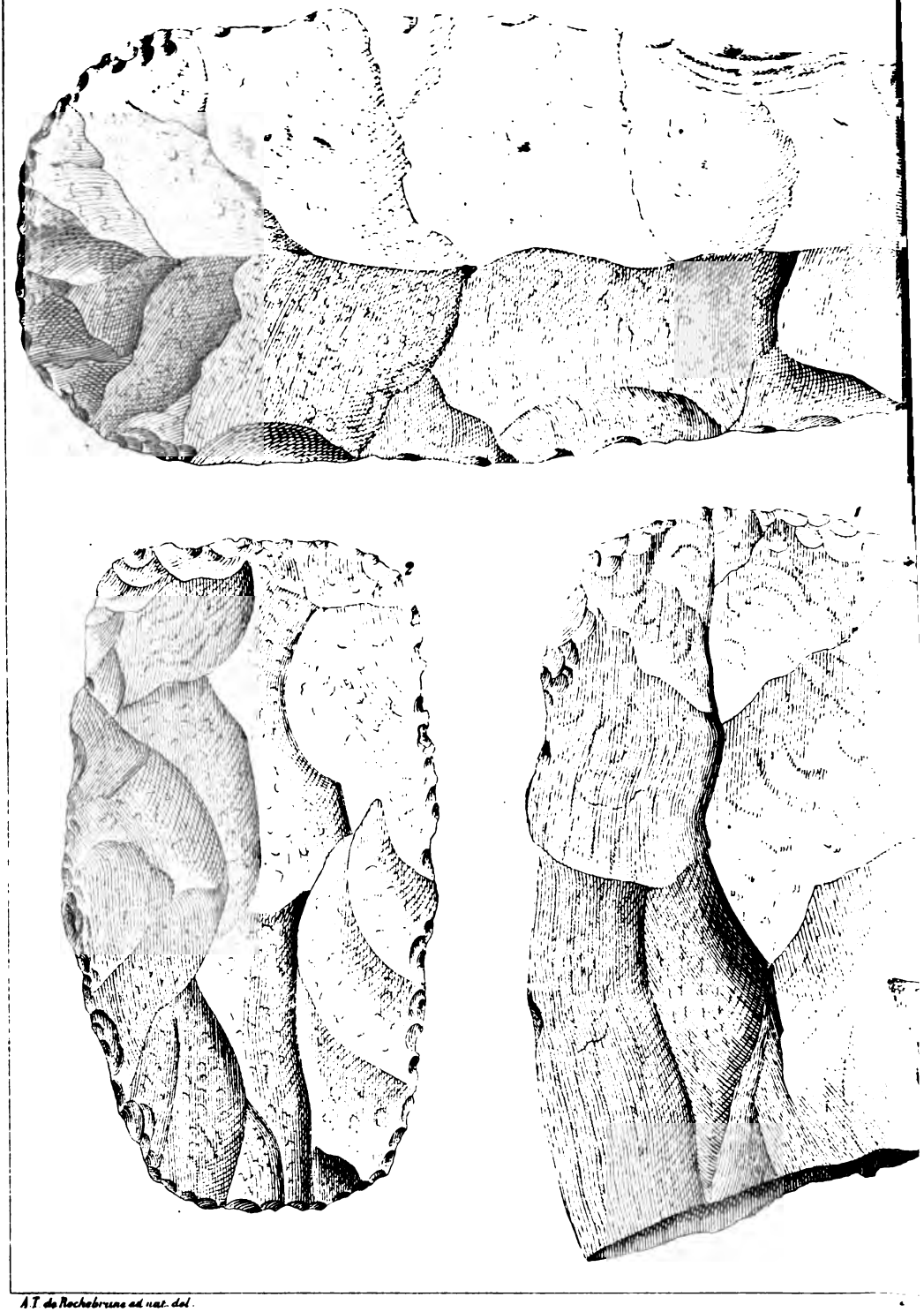

A.T. de Rochebrune ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DES GF

PL.IX.

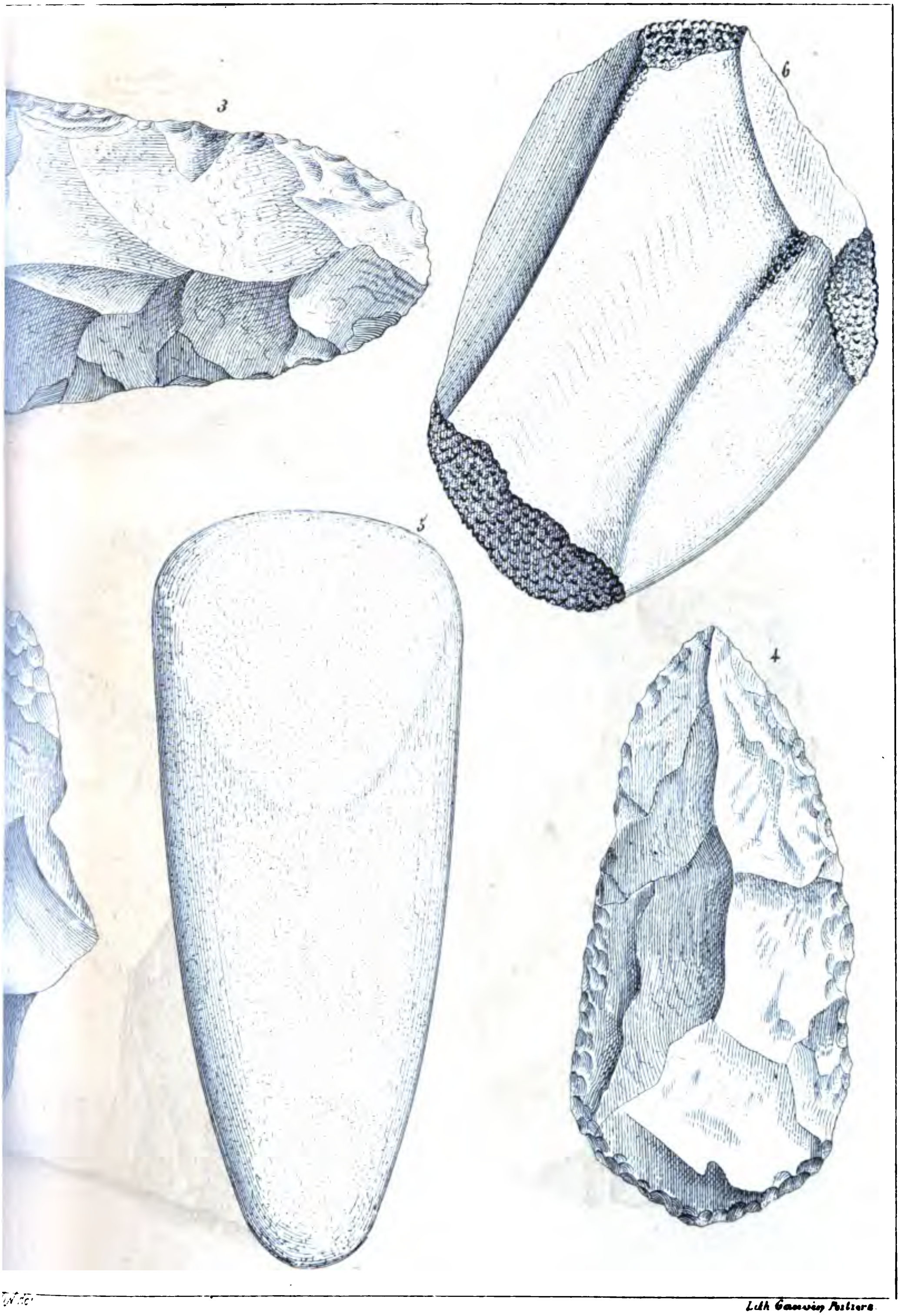

Lith Gauvin Poitiers.

NDS ATELIERS DE FABRICATION

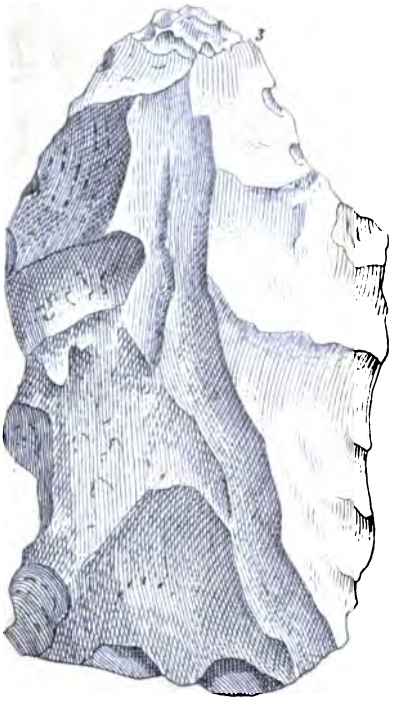

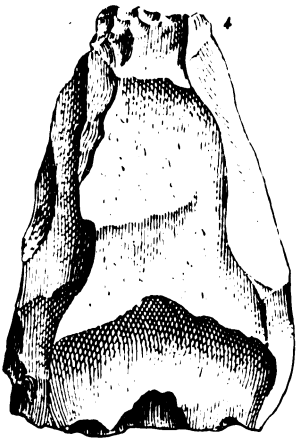

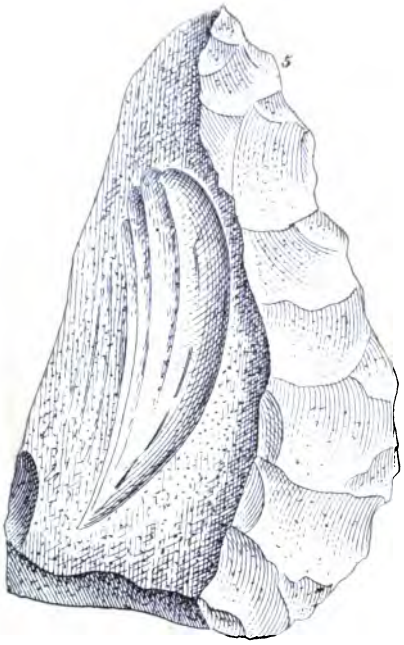

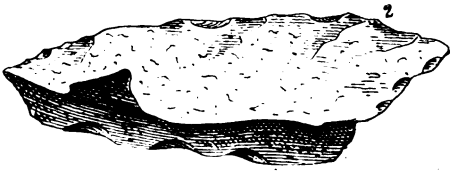

A. T. de Rochebrune ad. nat. del.

OBJETS PROVENANT DES

et des stations

PL. X

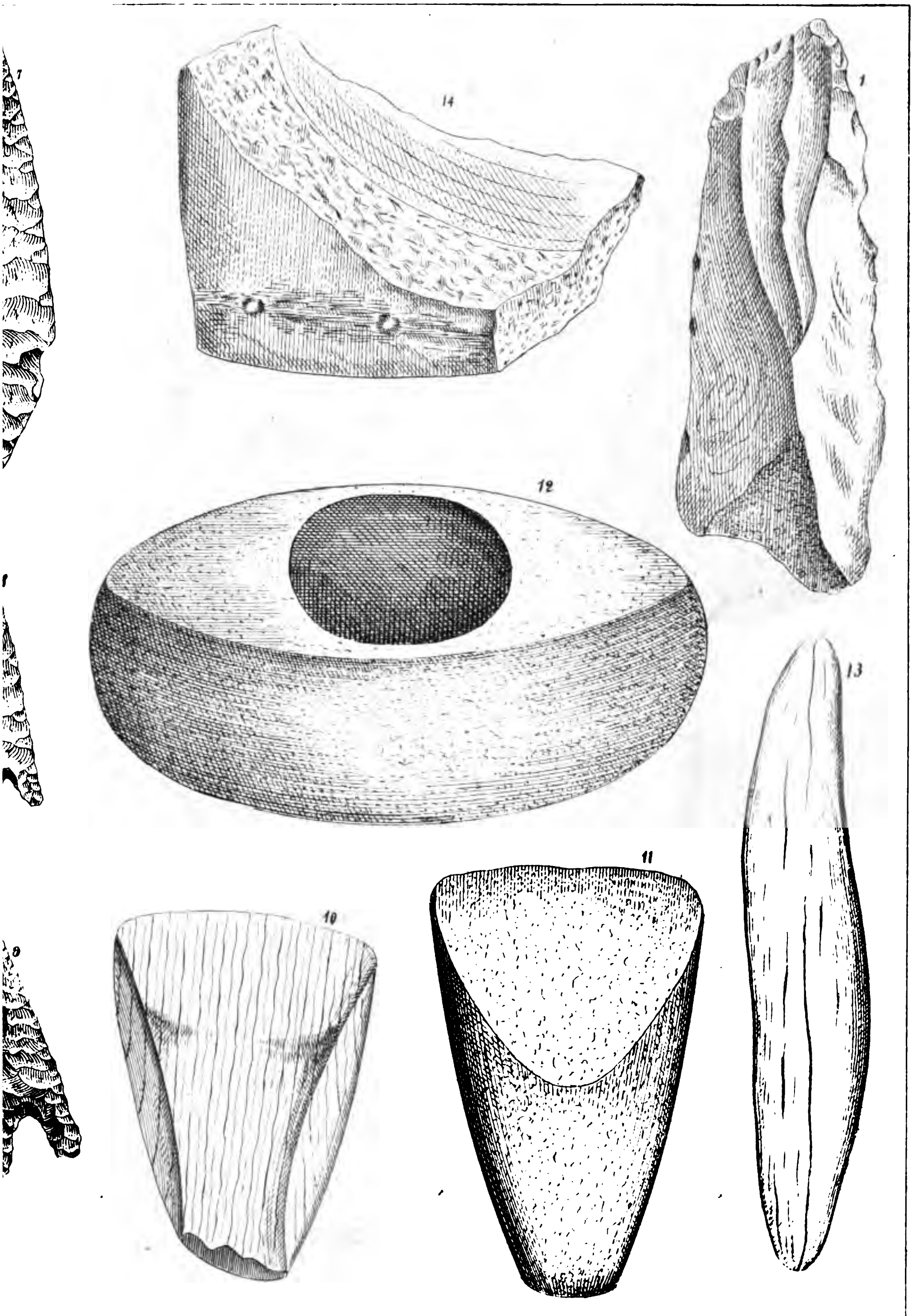

Lith Gausson Poitiers

HABITATIONS PALUDEENNES,

sont synchroniques.

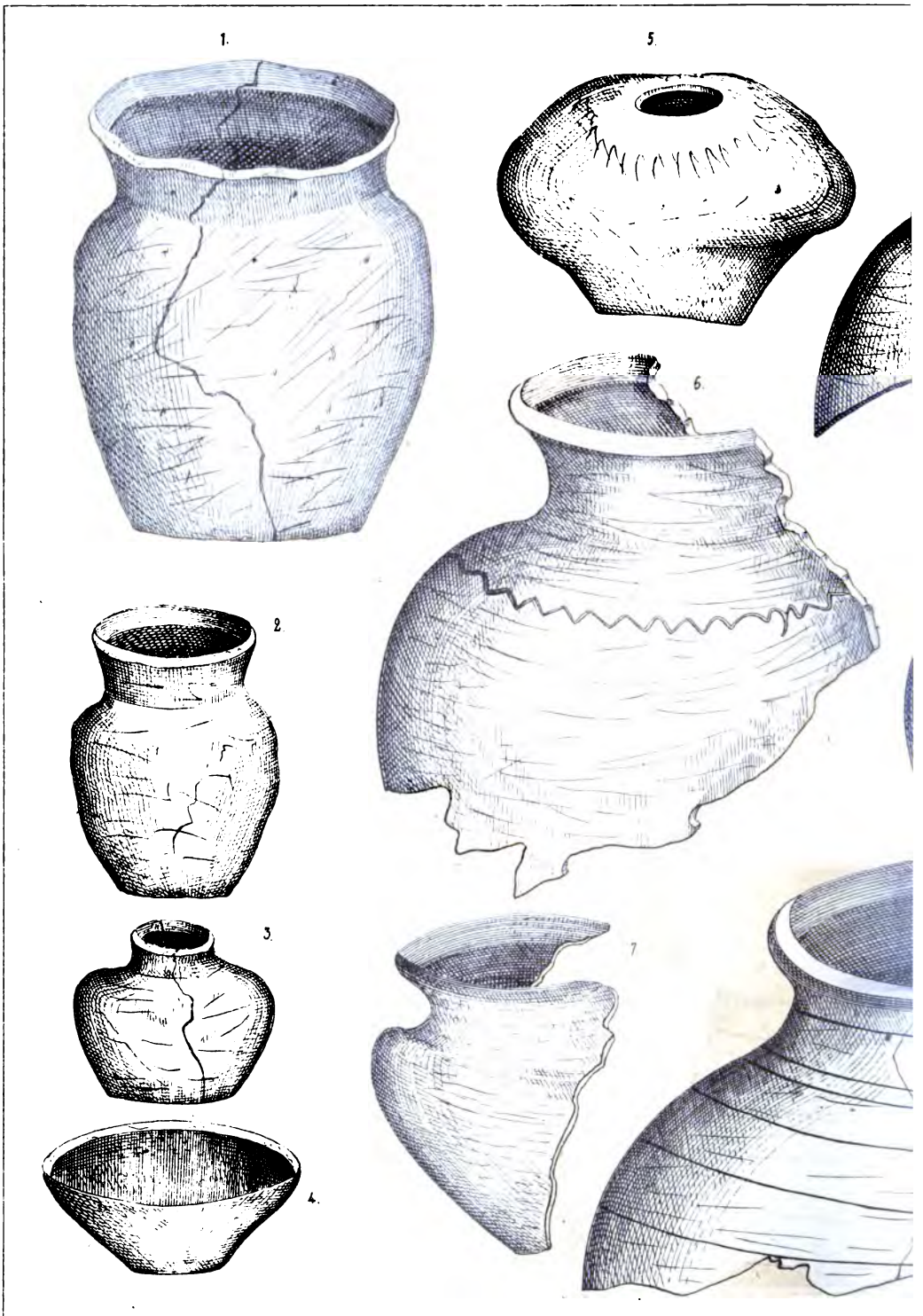

A.T. de Rochebrune ad nat. del.

OBJETS PROVENANT DE
et des stations qui

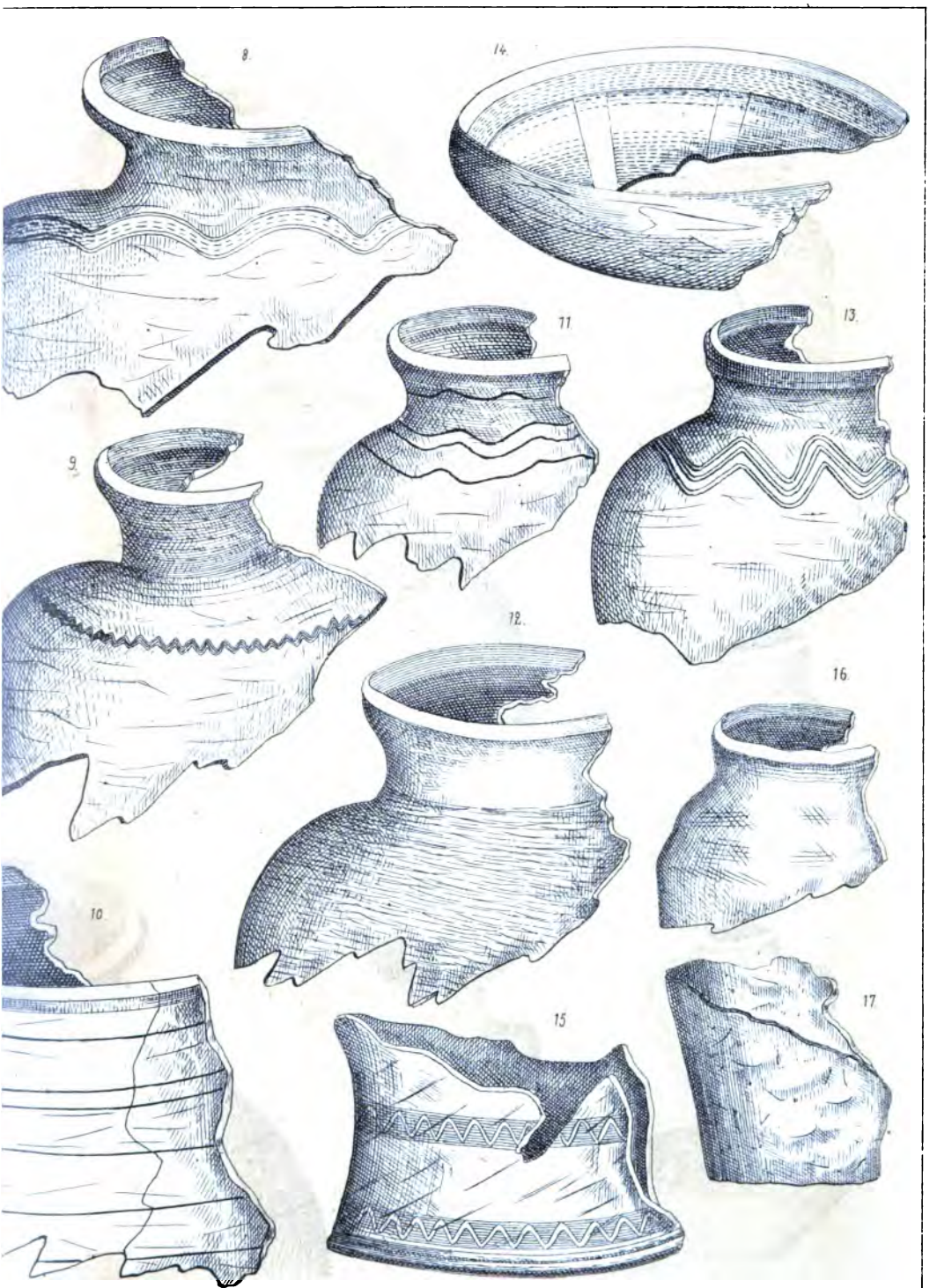

Lith. Caurin, Poitiers

HABITATIONS PALUDÉENNES

r sont synchroniques?

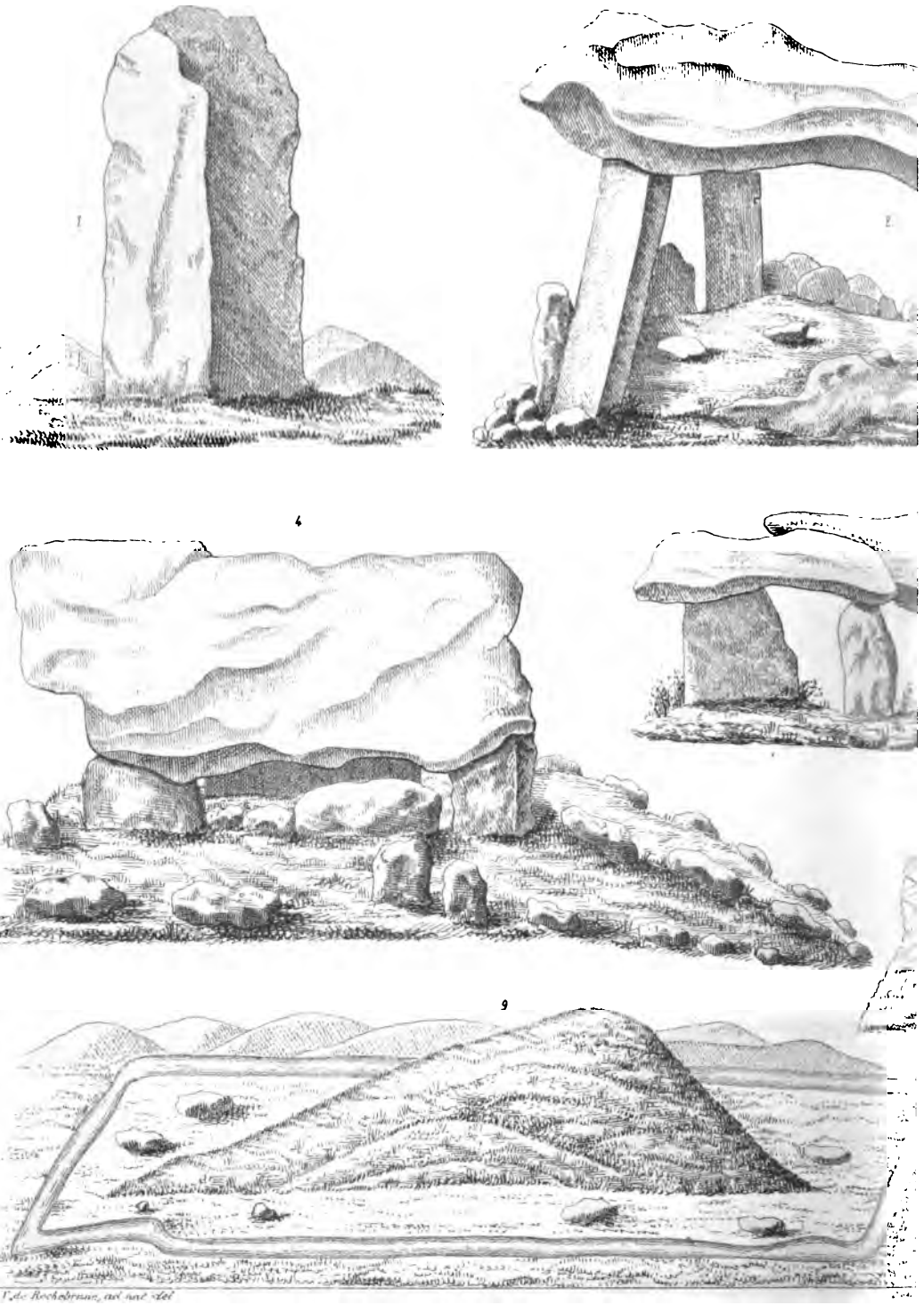

A. Vde Rochebrune, ad nat. del.

MONUMENTS

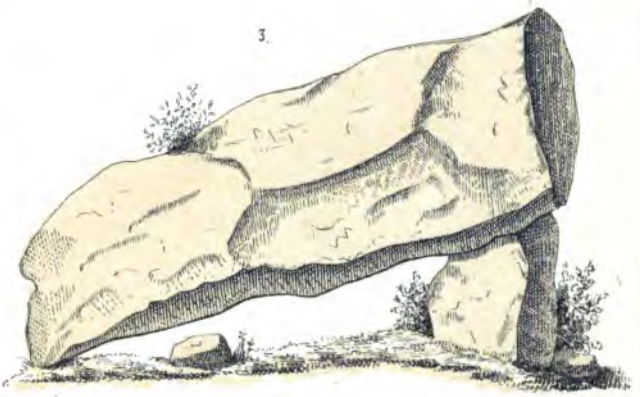

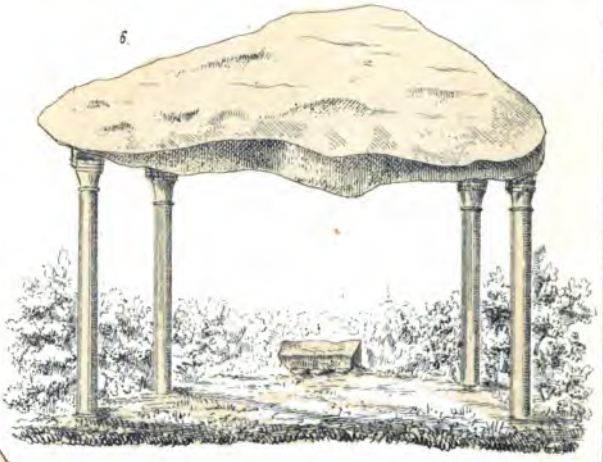

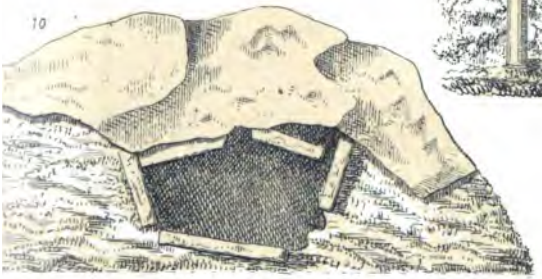

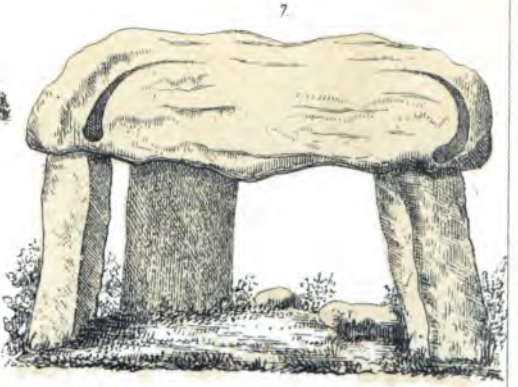

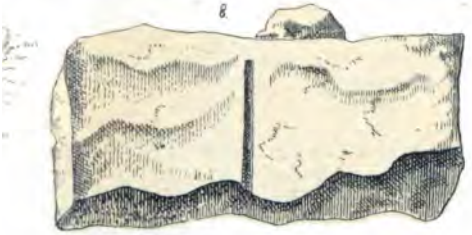

Lith. Gauvin, Poitiers

TS CELTIQUES

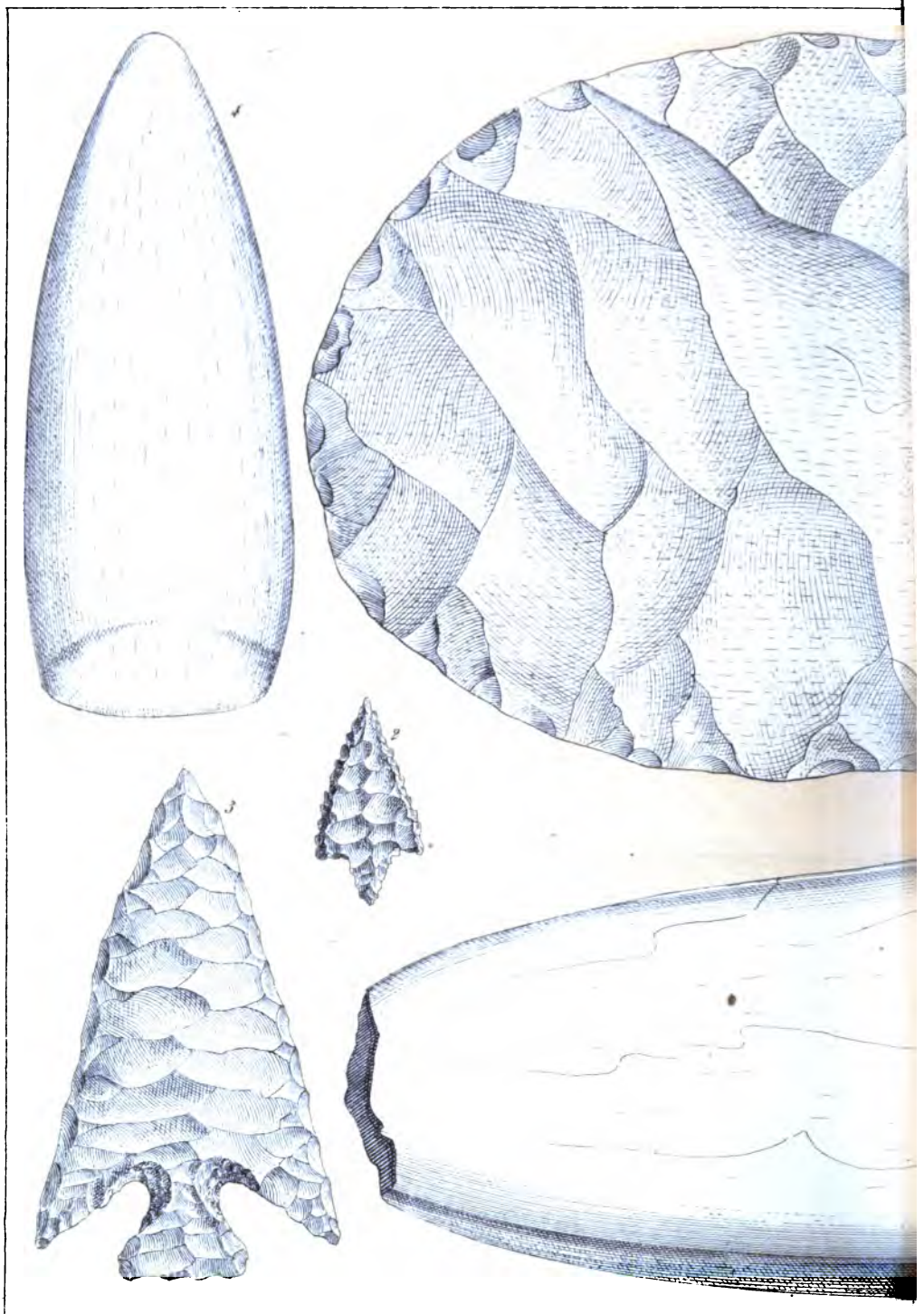

A. T. de Rochebrune ad. nat. del.

OBJETS PROVENANT DES

Lith Gauvin Poitiers.

ONUMENTS DITS CELTIQUES

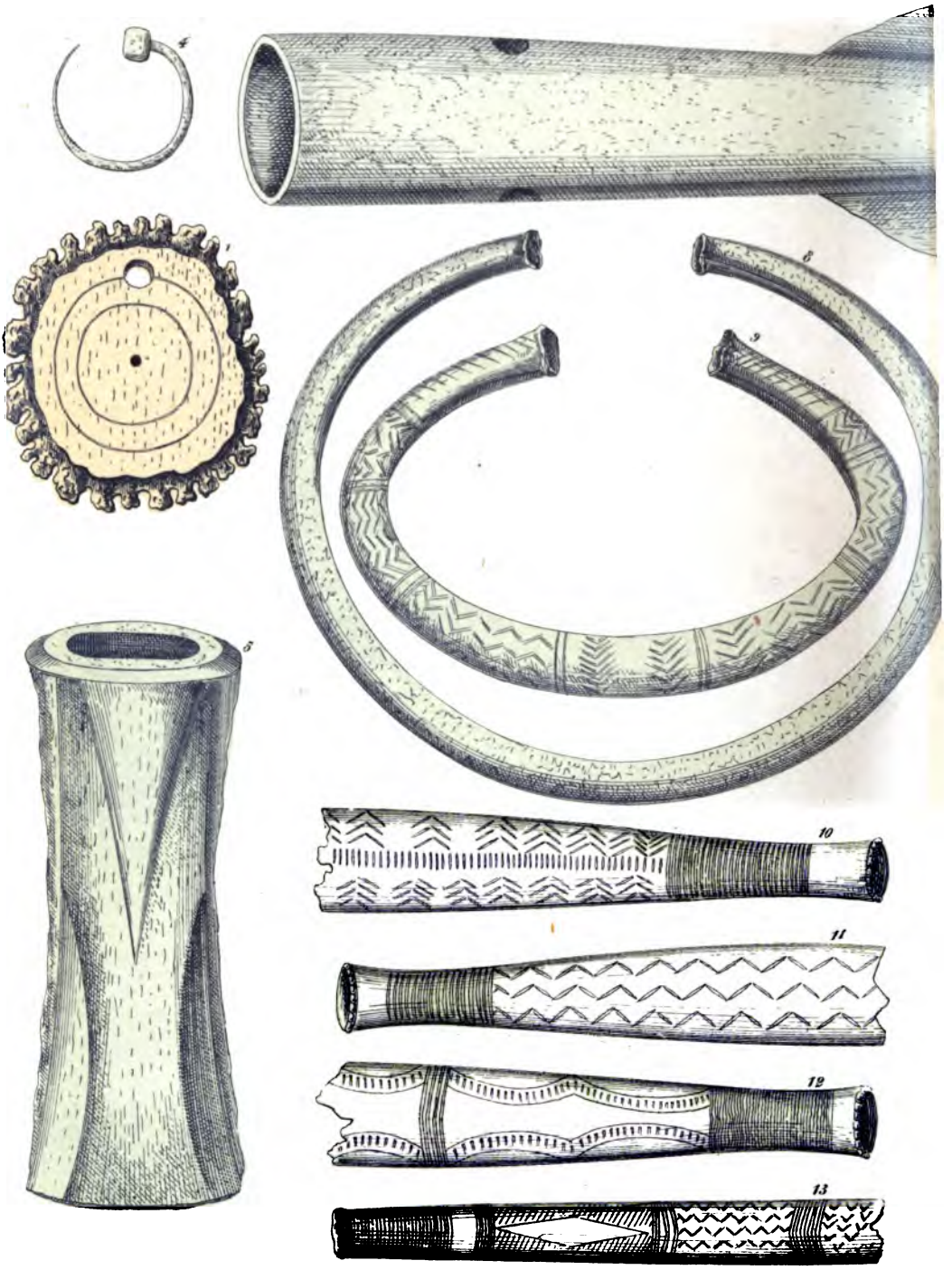

L.T. de Rochebrune ad nat. del.

C. GAUDIN S

OBJETS PROVENANT DES MON

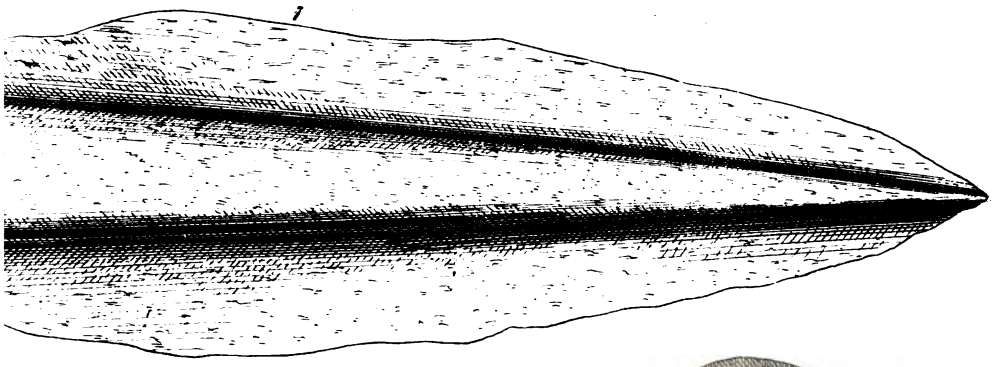

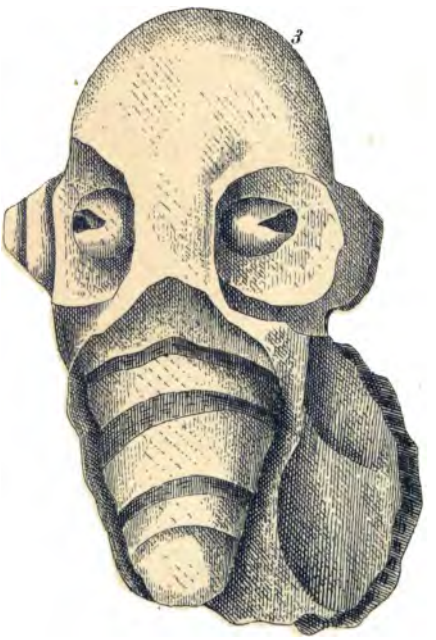

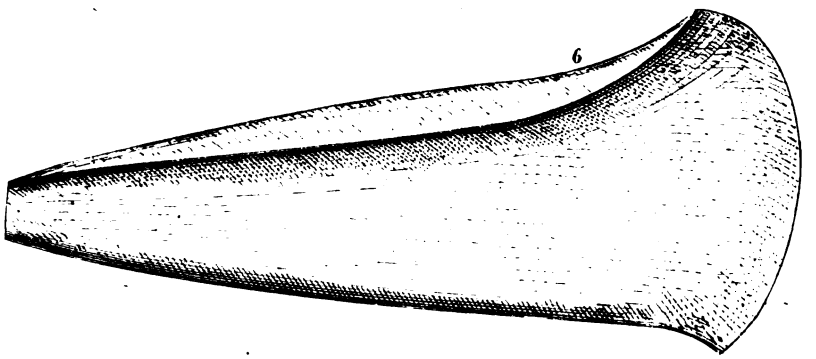

Lith Gauvin Poitiers

JMENTS DITS CELTIQUES